

AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE
franc jeu

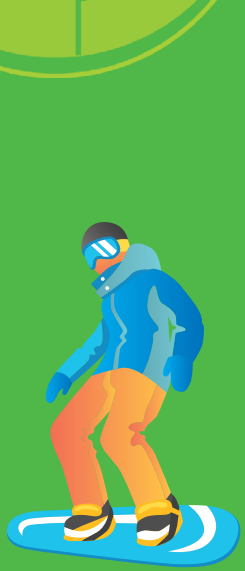
RAPPORT ANNUEL 2019

VERS UN MONDE DE SPORT PROPRE

20 ANS DE PROGRÈS
DANS LA LUTTE CONTRE
LE DOPAGE

20^e

ANNIVERSAIRE



VISION ET MISSION

Fondée en 1999, l'Agence mondiale antidopage (AMA) est une organisation internationale indépendante. Elle est composée et financée à parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements. En tant qu'organisme de réglementation mondial, l'AMA a comme rôle principal de développer, d'harmoniser et de coordonner les règles applicables au dopage dans tous les sports et tous les pays. Ses principales activités comprennent la supervision de la mise en œuvre du Code mondial antidopage et des Standards internationaux connexes, la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales, l'éducation, le renseignement et les enquêtes, et le renforcement des capacités antidopage des organisations antidopage dans le monde.

NOTRE VISION POUR DEMAIN...

Un monde où tous les sportifs peuvent évoluer dans un environnement sans dopage.

NOTRE MISSION AUJOURD'HUI...

Mener un mouvement mondial collaboratif pour un sport sans dopage.

NOS VALEURS DIRECTRICES

INTÉGRITÉ

- Nous protégeons les droits de tous les sportifs de pratiquer leur sport sans dopage et contribuons ainsi à l'intégrité du sport.
- Nous nous conformons aux normes éthiques les plus rigoureuses et évitons les influences indues, ainsi que les conflits d'intérêts susceptibles d'affecter notre indépendance et l'impartialité de notre jugement.
- Nous développons des règles de conduite, des procédures et des pratiques qui reflètent la justice, l'équité et l'intégrité.

OUVERTURE

- Nous sommes impartiaux, objectifs, équitables et réfléchis.
- Nous collaborons avec nos partenaires et l'industrie pour trouver des façons de lutter ensemble contre le dopage.
- Nous écoutons les voix des sportifs, qui sont nos partenaires les plus touchés par les politiques et les activités antidopage.
- Nous nous efforçons d'être diversifiés et inclusifs afin de garantir que chacun ait des chances égales d'être représenté.
- Nous pratiquons l'introspection et encourageons les commentaires. Nous sommes dignes de confiance et respectueux de tous nos partenaires.

EXCELLENCE

- Nous menons nos activités avec le plus grand professionnalisme.
- Nous développons des solutions innovantes et pratiques pour permettre à nos partenaires de mettre en œuvre des programmes antidopage.
- Nous appliquons et partageons des normes de bonnes pratiques dans l'ensemble de nos activités. Nous cherchons les méthodes les plus efficaces pour faire notre travail.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----|---|
| 05 | MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL |
| 10 | NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES |
| 12 | GOVERNANCE |
| 14 | COMITÉ EXÉCUTIF |
| 16 | CONSEIL DE FONDATION |
| 20 | ÉQUIPE DE DIRECTION |
| 22 | APERÇU ORGANISATIONNEL |
| 26 | LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE ET LE PROGRAMME MONDIAL ANTIDOPAGE |
| 30 | NOS PARTENAIRES |
| 38 | RENFORCEMENT DES CAPACITÉS |
| 44 | ENGAGEMENT DES SPORTIFS |
| 50 | CONFORMITÉ AU CODE |
| 56 | ÉDUCATION |
| 62 | RENSEIGNEMENT ET ENQUÊTES |
| 68 | AFFAIRES JURIDIQUES |
| 74 | SCIENCE ET MÉDECINE |
| 82 | CONTRÔLES |
| 88 | GESTION DE L'INFORMATION ET DES DONNÉES |
| 90 | REVUE FINANCIÈRE 2019 |
| 96 | ÉTATS FINANCIERS 2019 |



« En cette période de défis et d'évolution constante, l'AMA continue de produire des résultats concrets pour la lutte contre le dopage dans le sport. »



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2019 a été extrêmement importante dans le monde du sport propre. L'AMA a célébré son 20^e anniversaire et des progrès notables et positifs ont été accomplis dans plusieurs domaines clés. Nous pouvons être très fiers du chemin parcouru en deux décennies et des avancées réalisées dans la protection du sport propre, tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire pour relever les défis toujours plus nombreux et complexes posés par ceux qui cherchent à flouer le système. Ce Rapport annuel sera l'occasion de réfléchir à 20 ans de progrès dans la lutte contre le dopage, mais également de se tourner vers l'avenir sous la nouvelle direction de l'AMA. Le succès de l'AMA dépend de notre capacité d'écouter nos partenaires et de travailler avec eux, et ce rapport présente donc un aperçu des activités menées par l'Agence en collaboration avec ses partenaires pour renforcer le sport propre et protéger les sportifs dans le monde entier.



Depuis 2015, l'AMA a consacré une grande partie de ses ressources humaines et financières au scandale du dopage russe, d'abord révélé par des lanceurs d'alerte et des reportages de médias, puis exposé au grand jour par les enquêtes Pound et McLaren mandatées par l'Agence. L'année 2020 tire à sa fin et nous constatons que, même s'il reste du chemin à parcourir, 2019 est l'année au cours de laquelle nous avons fait le plus grand pas vers la résolution de cette affaire.

Suite à la décision prise en septembre 2018 par le Comité exécutif de l'AMA de rétablir l'Agence antidopage de Russie (RUSADA) comme conforme au Code mondial antidopage (Code), tout en conditionnant cette réintégration à des critères stricts, le département Renseignement et enquêtes de l'AMA a eu accès en janvier 2019 au laboratoire de Moscou et a extrait 24 téraoctets de données devant permettre d'entamer des procédures contre les sportifs qui ont triché. Après une vérification exhaustive des données, l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA et des experts indépendants en forensique ont conclu que certaines de ces données avaient été manipulées.



Les anciens sportifs d'élite Witold Bańka, de Pologne (à gauche), et Yang Yang, de Chine, après leur élection en tant que président et vice-présidente, respectivement, le 7 novembre.

En conséquence, en septembre 2019, le Comité indépendant de révision de la conformité (CRC) de l'AMA a entamé une procédure de non-conformité contre RUSADA et, en décembre, le Comité exécutif de l'Agence s'est prononcé unanimement en faveur de la recommandation du CRC de déclarer RUSADA non conforme au Code et d'imposer une suspension de quatre ans à la Russie incluant l'interdiction de participer à un éventail de manifestations sportives organisées durant cette période, et d'organiser ou de faire acte de candidature pour organiser de tels événements, y compris les Jeux olympiques et paralympiques et les championnats du monde des organisations signataires du Code.

Ce dossier est maintenant devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) et l'AMA se prépare à l'audience, prévue pour novembre 2020. Entretemps, les données qui ne sont pas visées par les allégations de manipulation sont utilisées pour poursuivre davantage de tricheurs. Aux pages 64 à 67, vous trouverez une présentation de cette enquête appelée « Opération LIMS », et de plusieurs autres enquêtes couronnées de succès.

Outre les enquêtes, une foule d'autres activités prioritaires ont été menées par l'AMA en 2019, dont certaines sont résumées ci-dessous et abordées plus en détail dans le rapport :

- En novembre 2018, à la suite d'une vaste revue de la gouvernance de l'Agence échelonnée sur deux ans, le Conseil de fondation (Conseil) a approuvé une série de réformes d'envergure qui modifieront considérablement le mode de fonctionnement de l'Agence. Tout au long de 2019, et en 2020 encore, l'AMA a mis en œuvre ces réformes, offrant une plus grande indépendance, notamment pour les rôles

de président et de vice-président, ainsi que par l'ajout de deux membres indépendants au Comité exécutif, l'augmentation de la représentation des sportifs et des organisations nationales antidopage (ONAD), et la formation d'un Comité des nominations pour s'assurer que des personnes adéquates sur le plan des compétences et de l'indépendance occupent les postes de gouvernance de haut niveau au sein de l'AMA. D'autres réformes sont prévues, dont la constitution d'un Conseil d'éthique indépendant et l'augmentation de la représentation des sportifs, car l'Agence tient à évoluer avec les meilleures pratiques au fil du temps. Veuillez consulter les pages 12 et 13 pour davantage d'informations.

- Après deux ans de consultations et de collaboration avec toutes les parties prenantes de la lutte contre le dopage, nous avons terminé le processus de révision du Code 2021, qui comprenait un examen simultané des Standards internationaux (Standards). La version finale des documents a été approuvée lors de la cinquième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, tenue en novembre à Katowice, en Pologne. Le Code et les Standards révisés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Le processus de révision a inclus la rédaction de deux nouveaux Standards, pour l'éducation et la gestion des résultats. Veuillez consulter les pages 58 et 70 pour davantage d'informations.
- La Conférence mondiale a été une occasion pour la communauté antidopage de faire le point sur l'évolution du sport propre et de participer à des discussions et à des débats. Celle-ci a débouché sur la Déclaration de Katowice, qui appelle « tous les acteurs de la lutte contre le dopage dans le sport, y compris le Mouvement

sportif, les gouvernements, les organisations antidopage et les sportifs, à intensifier leurs efforts pour renforcer leur collaboration, à faire front commun en vue d'éliminer le dopage dans le sport, à accroître les ressources consacrées à la protection du sport propre et à punir tous les contrevenants, sans compromis ». Veuillez consulter la page 29 pour davantage d'informations.

- L'année 2019 a été historique pour l'éducation. En effet, en plus d'approuver le nouveau Standard, l'AMA a mis sur pied un département consacré exclusivement à l'éducation, chargé de mener les programmes d'éducation innovants de l'AMA axés sur la recherche. Un important volet de cet effort est lié à la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Agence, appelée ADeL, qui continue d'être renforcée. En 2019, le nombre total d'utilisateurs enregistrés sur la plateforme a augmenté de 78 %, atteignant un sommet de 67 680 à la fin de l'année. Veuillez consulter les pages 58 et 59 pour davantage d'informations.
- Le Comité des sportifs de l'AMA a veillé à ce que la Déclaration des droits antidopage des sportifs, qu'il avait mise de l'avant en 2017, soit adoptée pendant la Conférence mondiale. Veuillez consulter la page 44 pour davantage d'informations.
- Des progrès considérables ont été réalisés dans le projet du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de « prochaine génération », dont le lancement d'« Ahlete Central », une application revue et améliorée permettant aux sportifs concernés de soumettre des informations sur leur localisation. Veuillez consulter la page 89 pour davantage d'informations.
- Nous avons mené des programmes d'observateurs indépendants et de sensibilisation des sportifs lors de plusieurs grandes manifestations sur quatre continents, y compris les Jeux européens à Minsk, au Bélarus, les Jeux panaméricains à Lima, au Pérou, les Jeux parapanaméricains à Lima également, les Jeux panafricains à Rabat, au Maroc, et les Jeux mondiaux de plage à Doha, au Qatar. Veuillez consulter la page 48 pour davantage d'informations.

En cette période de défis et d'évolution constante, l'AMA continue de produire des résultats concrets pour la lutte contre le dopage dans le sport. Appuyée par les bénévoles dévoués œuvrant au sein de son Conseil, de son Comité exécutif et de ses comités permanents, ainsi que de ses divers groupes de travail, groupes d'experts et groupes consultatifs, l'AMA peut compter sur une équipe extrêmement engagée et compétente, constituée de plus de 127 personnes provenant de 49 pays à la fin de 2019. Les scientifiques, médecins, experts juridiques, éducateurs, enquêteurs et autres spécialistes employés par l'Agence jouent tous un rôle important au quotidien afin de protéger le sport propre, et nous sommes heureux de vous en faire connaître quelques-uns dans ces pages.

En ce qui concerne l'avenir, il est important de souligner la publication, en juillet 2020, de notre nouveau plan stratégique quinquennal pour 2020-2024, qui jette les bases des initiatives que mènera l'AMA à moyen terme pour mener la lutte contre le dopage dans une nouvelle ère (veuillez consulter la page 11 pour davantage d'informations). Les différentes parties prenantes reconnaissent les avancées réalisées par l'Agence ces 20 dernières années, mais il existe un consensus sur le fait que l'AMA doit aller plus loin afin de construire des ponts et d'unir les efforts pour protéger les sportifs et l'intégrité du sport dans le monde entier, et que les ressources de l'Agence ne reflètent pas l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés.

Ce plan stratégique a été développé en plaçant les sportifs au centre de la réflexion et il orientera le parcours de transformation de l'AMA au cours des cinq prochaines années. Au quotidien, nous continuerons de travailler en collaboration avec les sportifs et tous nos partenaires pour renforcer le Programme mondial antidopage. Nous sommes fermement résolus à mobiliser les sportifs et à leur donner davantage de moyens de contribuer au sport propre, mais aussi à renforcer les capacités de la communauté antidopage dans le monde entier, et à obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour favoriser encore davantage le sport sans dopage. Avec l'aide de tous nos partenaires, nous sommes convaincus de pouvoir réussir dans cette entreprise ambitieuse.

Montréal, le 30 septembre 2020



Witold Bańka
Président



Olivier Niggli
Directeur général

UN HOMMAGE À SIR CRAIG REEDIE

Au terme de l'année 2019 s'achevait également le mandat de six ans du président de l'AMA, Sir Craig Reddie. Depuis 2014, lorsqu'il a pris la relève de l'Australien John Fahey, Sir Craig a relevé les défis considérables de ce poste avec intégrité et détermination, consacrant généreusement son temps et son énergie à la protection infatigable du sport propre.

À la fin de sa première année aux commandes, Sir Craig a été confronté à l'un des plus grands défis vécus dans le monde du sport — la crise du dopage russe. Il a su maintenir le gouvernail de l'AMA fermement durant la période sans doute la plus tumultueuse de son histoire. Loin de la laisser affaiblir l'organisation, il s'est servi de ces défis comme d'un moyen de permettre à l'Agence de se renforcer et au système antidopage mondial de progresser.

Cette crise a exercé une énorme pression sur l'AMA et Sir Craig et suscité de fréquentes critiques. Malgré tout, ce dernier a gardé le cap, avec solidité et résilience, mis l'accent sur la mission de l'AMA et respecté ses priorités. Le fait que l'AMA ait continué à composer efficacement avec cet enjeu témoigne de sa vision et de son leadership.

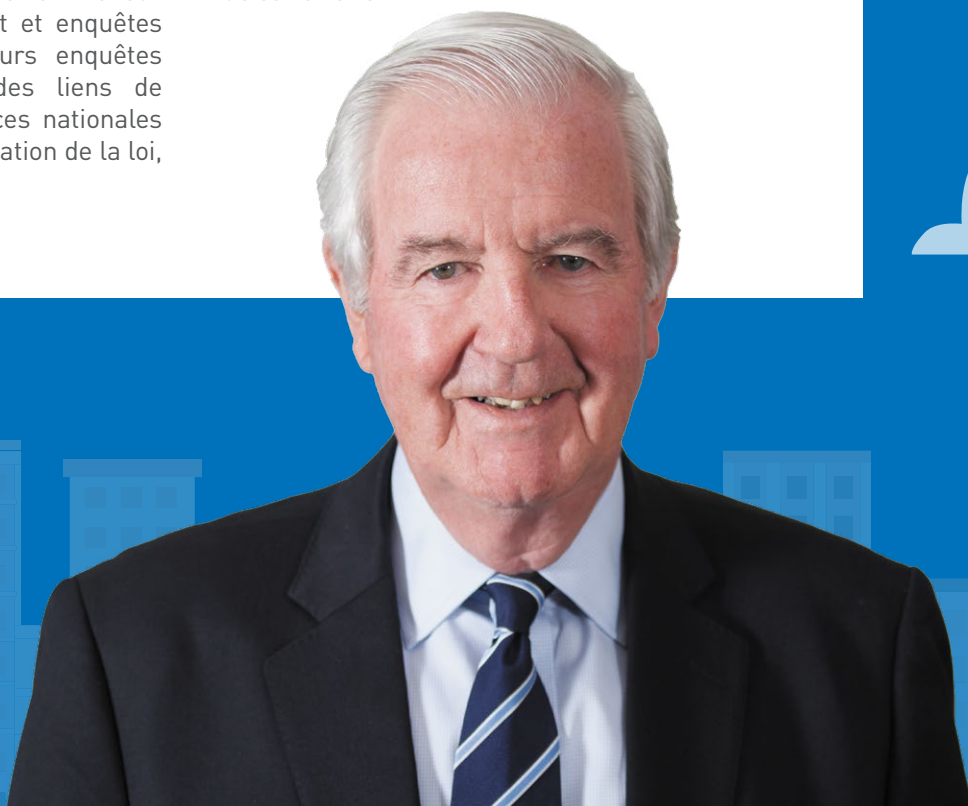
Mais le mandat de Sir Craig ne se limite pas au scandale russe. Au cours des six années pendant lesquelles il a présidé l'AMA, celle-ci a mis sur pied un département Renseignement et enquêtes de calibre mondial, menant plusieurs enquêtes très fructueuses et développant des liens de collaboration solides avec des agences nationales et internationales chargées de l'application de la loi, dont INTERPOL.

Pendant cette période, l'AMA a mis en œuvre un solide Programme de supervision de la conformité au Code, s'appuyant sur le Standard international pour la conformité au Code des signataires, qui a changé la donne pour imposer aux organisations antidopage les mêmes normes élevées qu'aux sportifs.

Sir Craig a orchestré au sein de l'AMA d'importantes réformes de la gouvernance, approuvées par le Conseil en novembre 2018, en plus de superviser l'augmentation de la représentation des sportifs et des organisations nationales antidopage et l'ajout de voix indépendantes au sein de l'Agence.

Durant sa présidence, l'AMA a également fait d'importants progrès dans d'autres domaines, notamment dans l'éducation axée sur la recherche, le renforcement des capacités antidopage, l'augmentation du budget de l'Agence et le développement du Code et des Standards internationaux 2021.

Les membres du Conseil, du Comité exécutif, des comités permanents et des divers groupes de travail de l'AMA, de même que la direction et le personnel, sont reconnaissants envers Sir Craig pour la gentillesse et la détermination dont il a fait preuve pour guider l'organisation pendant toute cette période. Nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa retraite.



LES RÉPONSES DE L'AMA À LA COVID-19

Même si ce rapport porte sur 2019, nous devons reconnaître l'impact qu'a eu la pandémie de COVID-19 dans le monde, y compris sur le sport et la lutte contre le dopage. Depuis février 2020, l'AMA est restée en contact étroit avec les sportifs, les organisations antidopage et d'autres intervenants à l'échelle internationale afin d'offrir des solutions et du soutien dans cette situation sans précédent. Toujours en privilégiant la santé publique, l'Agence a émis des directives claires afin de reprendre les contrôles tout en maintenant l'intégrité du système et sans mettre la santé des sportifs et des intervenants en péril. Il est crucial que le système puisse retrouver sa pleine mesure le plus rapidement possible une fois que les diverses restrictions seront levées, en fonction des circonstances locales.

En septembre 2020, l'AMA a annoncé la mise sur pied d'un groupe de travail sur les contrôles stratégiques, chargé notamment de recueillir les commentaires des organisations antidopage à propos de leurs programmes de contrôles pendant la pandémie et d'en tirer des leçons. Ce groupe se penchera également sur les moyens d'anticiper toute autre situation de crise dans le futur qui pourrait affecter les contrôles.

Bien entendu, le système mondial antidopage ne se limite pas aux contrôles. D'autres outils importants peuvent contribuer à maintenir l'intégrité du système alors que les contrôles sont temporairement réduits, notamment le Passeport biologique de l'athlète, qui évalue le profil à plus long terme de chaque sportif, les renseignements transmis par les lanceurs d'alertes pouvant mener à des contrôles ciblés ou à des enquêtes, et l'éducation sur le sport propre pour les sportifs et d'autres intervenants dans le monde entier.

Cela dit, la pandémie a fait la démonstration que l'efficacité croissante de la lutte contre le dopage passe constamment par l'innovation. Le travail s'est accéléré à l'Agence, en collaboration avec la communauté antidopage dans son ensemble, pour trouver de nouvelles techniques de prélèvement et d'analyse des échantillons, en particulier dans le domaine du dépistage à partir de gouttes de sang séché et de l'intelligence artificielle. D'autres développements suivront dans ce secteur passionnant en 2020 et au-delà.



NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES EN 2019

En novembre 2016, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une série de recommandations autour desquelles se sont articulées les priorités stratégiques de l'Agence de 2017 à 2019. Bien que ces priorités aient largement résisté à l'épreuve du temps, elles ont été actualisées afin de refléter les importants progrès accomplis et de continuer de tracer un parcours cohérent pour le sport propre.

1. Inciter tous les partenaires à s'engager à bâtir une communauté du sport propre adaptée pour l'avenir.
2. Collaborer avec les fédérations internationales, les organisations responsables de grandes manifestations et les organisations nationales et régionales antidopage pour renforcer les capacités antidopage, y compris par le biais du Symposium annuel de l'AMA.
3. Élaborer et gérer un solide programme de supervision de la conformité dirigé par l'AMA s'appuyant sur le Standard international pour la conformité au Code des signataires.
4. Accroître et renforcer l'éducation axée sur la recherche en matière de lutte contre le dopage, notamment en développant un Standard international pour l'éducation.
5. Consolider les capacités de l'AMA pour la collecte de renseignements et les enquêtes, notamment en renforçant le réseau d'enquêtes antidopage et le programme pour les lanceurs d'alerte, « Brisez le silence! »
6. Gérer les résultats des diverses enquêtes de l'AMA portant sur la Russie, y compris McLaren et LIMS.
7. Élaborer et mettre en œuvre le cadre de révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux 2021.
8. Approfondir les connaissances scientifiques dans tous les domaines de la lutte contre le dopage, dont la Liste des interdictions, le programme du Passeport biologique de l'athlète et l'évaluation de la prévalence du dopage.
9. Renforcer la performance des laboratoires accrédités par l'AMA.
10. Faire en sorte que le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de « prochaine génération » fonctionne bien techniquement et de manière sécurisée, à l'appui du système mondial antidopage.
11. Obtenir du financement privé pour assurer la viabilité continue de l'AMA compte tenu de son rôle grandissant.

LE NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE DE L'AMA (2020-2024)

Le 2 juillet 2020, l'AMA a publié un nouveau plan stratégique, qui jette les bases des activités stratégiques de l'Agence pour la période 2020-2024.

Ce plan stratégique a été approuvé par le Comité exécutif de l'AMA lors de sa réunion virtuelle du 15 mai 2020, puis adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Agence par un vote électronique.

L'AMA a lancé le développement de son nouveau plan stratégique en mai 2019 en recueillant les commentaires de partenaires et d'acteurs clés de l'écosystème antidopage, y compris des sportifs, des représentants du Mouvement sportif et des gouvernements, des influenceurs de l'industrie, ainsi que des organisations nationales antidopage et des laboratoires accrédités par l'AMA. Les commentaires reçus ont mis en relief les progrès de l'AMA au cours de ses 20 ans d'existence et la mesure importante dans laquelle la croissance de l'Agence a contribué au Mouvement mondial pour un sport sans dopage. Mais ils ont également permis d'identifier un certain nombre de domaines dans lesquels l'AMA pourrait s'améliorer ou se concentrer davantage.

Sur cette base, l'AMA a défini les priorités stratégiques suivantes, qui répondent aux principaux points et défis identifiés lors des consultations internes et externes :

- **Mener** : Mener par l'exemple en prenant des mesures audacieuses pour nous attaquer de manière proactive aux problèmes émergents, avec souplesse et au moyen de solutions innovantes

dans tous les aspects de la lutte contre le dopage.

- **Accroître l'impact** : Accroître la portée et l'impact des programmes antidopage par le partage de connaissances entre les organisations antidopage et par le renforcement des capacités et de l'exécution des programmes locaux.
- **Être centrés sur les sportifs** : Mobiliser les sportifs et leur donner les moyens de contribuer au développement des politiques antidopage, faciliter leur parcours antidopage et accroître la contribution de nos programmes pour leur permettre, ainsi qu'à leur entourage, de construire une carrière sportive saine et durable.
- **Collaborer et unir** : Mobiliser et collaborer avec tous les acteurs de la lutte contre le dopage, en particulier le Mouvement sportif et les autorités publiques, pour renforcer le soutien, l'unité et la cohérence des efforts collectifs.
- **Être visibles** : Accroître la sensibilisation et communiquer de manière proactive pour mettre en valeur l'impact positif de la lutte contre le dopage et du rôle de l'AMA.
- **Performer** : Accroître notre valeur pour nos partenaires en réduisant les complexités opérationnelles et en optimisant notre impact et notre rapport coût-efficacité.



GOUVERNANCE

Dans un monde en perpétuel changement, le rôle de l'AMA a pris de l'ampleur depuis l'établissement initial de son modèle de gouvernance en 1999. Comme c'est le cas pour toutes les organisations responsables, l'AMA veut s'assurer que son modèle intègre les meilleures pratiques au fil du temps.

Suite à une vaste revue de la gouvernance de l'Agence échelonnée sur deux ans, coordonnée par un groupe composé d'experts indépendants en matière de conformité, de sportifs et de représentants des gouvernements, du Mouvement sportif et des organisations nationales antidopage (ONAD), le Conseil de fondation a approuvé en novembre 2018 une série de réformes qui modifieront considérablement le mode de fonctionnement de l'Agence.

Au début de 2020, les éléments suivants avaient été entièrement mis en œuvre :

- création d'un Comité des nominations pour s'assurer que les bonnes personnes, sur le plan des compétences et de l'indépendance, occupent les postes de gouvernance de haut niveau au sein de l'AMA;
- élection d'un président et d'une vice-présidente indépendants, avec rémunération associée au poste de président;
- au moins un siège chacun pour les sportifs et les ONAD dans tous les comités permanents;
- limite de trois mandats de trois ans (neuf ans en tout) pour tous les membres du Conseil, du Comité exécutif et des comités permanents, sans possibilité de se retirer pour un mandat et de réoccuper un siège par la suite.



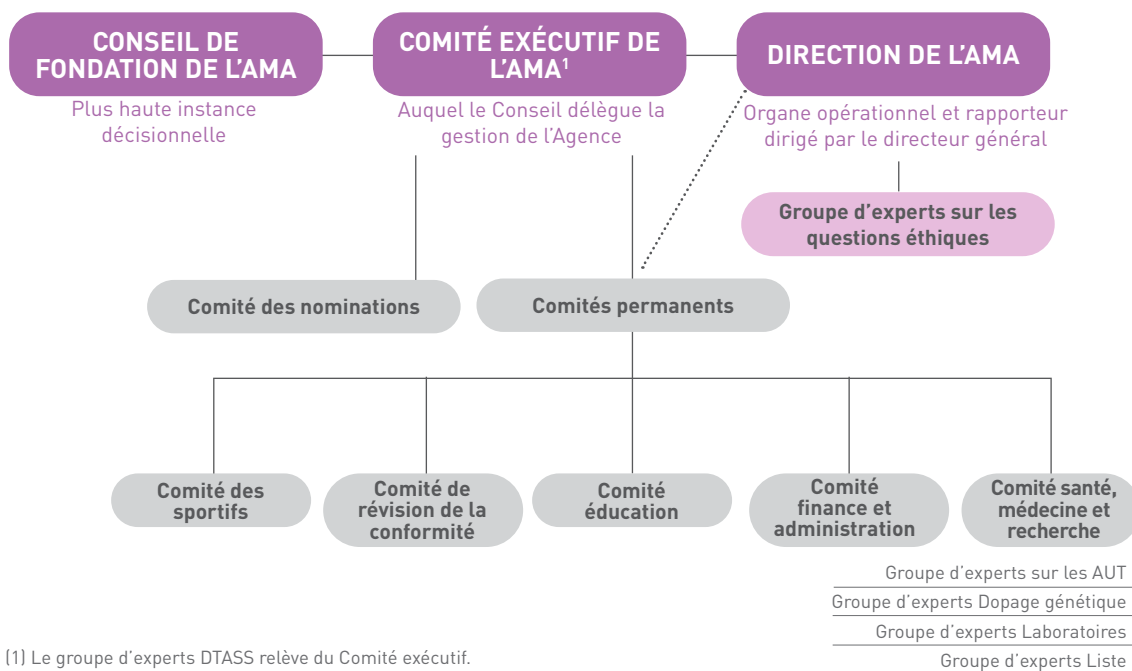
En septembre 2020, les éléments suivants étaient bien amorcés :

- Ajout au Comité exécutif de deux sièges de membres indépendants — avec tous les droits de vote — pour lesquels les candidatures devaient être soumises au Conseil à des fins d’approbation en novembre 2020.
- Création d’un Conseil d’éthique indépendant pour assurer la conformité aux normes de conduite propres à une bonne gouvernance, qui

sont en cours d’élaboration et seront soumises au Conseil en temps opportun.

- Collaboration avec le Comité des sportifs de l’AMA pour examiner la façon dont il pourrait se transformer en organisme représentatif, plutôt que consultatif, de façon à déterminer ensuite la manière dont la représentation des sportifs pourrait être renforcée aux divers niveaux de l’AMA, y compris au sein des instances dirigeantes. Ce travail est en cours au sein de notre Comité des sportifs.

STRUCTURE HIÉRARCHIQUE



COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT

SIR CRAIG REEDIE
Membre du CIO
Royaume-Uni

VICE-PRÉSIDENTE

MME LINDA HOFSTAD HELLELAND
Ministre de l'Enfance et de l'Égalité (janvier)
Députée (de février à décembre)
Norvège

MOUVEMENT OLYMPIQUE

REPRÉSENTANT DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)

M. UGUR ERDENER
Vice-président du CIO et président de la Fédération internationale de tir à l'arc (WA)
Turquie

REPRÉSENTANT DE L'ASSOCIATION DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES (ACNO)

M. JIRI KEJVAL
Président du Comité national olympique de la République tchèque et membre du CIO
République tchèque

REPRÉSENTANT DE L'ASSOCIATION DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES DES SPORTS OLYMPIQUES D'ÉTÉ (ASOIF)

M. FRANCESCO RICCI BITTI
Président de l'ASOIF
Italie

REPRÉSENTANT DE L'ASSOCIATION MONDIALE DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES DE SPORT (GAISF)

M. INGMAR DE VOS
Membre exécutif du Conseil de la GAISF, président de la Fédération équestre internationale (FEI) et membre du CIO
Belgique

REPRÉSENTANTE DE LA COMMISSION DES ATHLÈTES DU CIO

MME DANKA BARTEKOVA
Vice-présidente de la Commission des athlètes du CIO et membre du CIO
Slovaquie



AUTORITÉS PUBLIQUES

REPRÉSENTANTE DE L'AFRIQUE

MME AMIRA EL FADIL
Commissaire aux Affaires sociales de l'Union africaine
Soudan

REPRÉSENTANT DES AMÉRIQUES

M. MARCOS DIAZ
Président du Conseil des Sports des Amériques (CADE)
République dominicaine | (de janvier à février)

MME ANDREA SOTOMAYOR
Présidente du Conseil des Sports des Amériques (CADE)
Équateur | (de mars à décembre)

REPRÉSENTANT DE L'ASIE

MME UKISHIMA TOMOKO
Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie
Japon | (de janvier à septembre)

M. KAMEOKA YOSHITAMI
Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie
Japon | (de septembre à décembre)

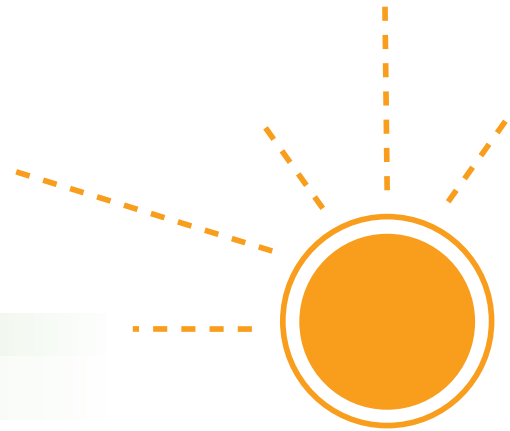
REPRÉSENTANT DE L'EUROPE

M. WITOLD BAŃKA
Ministre des Sports et du Tourisme
Pologne

REPRÉSENTANT DE L'OCÉANIE

MME BRIDGET MCKENZIE
Ministre des Sports
Australie | (de janvier à mai)

M. RICHARD COLBECK
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Australie | (de juin à décembre)



CONSEIL DE FONDATION

PRÉSIDENT

SIR CRAIG REEDIE
Membre du CIO
Royaume-Uni

VICE-PRÉSIDENTE

MME LINDA HOFSTAD HELLELAND
Ministre de l'Enfance et de l'Égalité (janvier)
Députée (de février à décembre)
Norvège

MOUVEMENT OLYMPIQUE

REPRÉSENTANTS DU CIO

M. UGUR ERDENER
Vice-président du CIO et président de la Fédération internationale de tir à l'arc (WA)
Turquie

M. JIRI KEJVAL
Membre du CIO et président du Comité national olympique de la République tchèque
République tchèque

M. NENAD LALOVIC
Membre du CIO et président de la Fédération internationale de lutte (UWW)
Serbie

M. RICHARD POUND
Membre du CIO
Canada

REPRÉSENTANTS DE L'ACNO

MME RANIA ELWANI
Représentante de l'ACNO
Égypte

M. ANDREY KRYUKOV
Vice-président du Comité national olympique du Kazakhstan
République du Kazakhstan

M. ZLATKO MATESA
Président du Comité olympique croate
Croatie

M. FABIO PIGOZZI
Président de la Fédération Internationale de Médecine Sportive (FIMS)
Italie



REPRÉSENTANTS DE L'ASOIF

M. DAVID LAPPARTIENT

Président de l'Union Cycliste Internationale (UCI)
France

M. FRANCESCO RICCI BITTI

Président de l'ASOIF
Italie

M. JEAN-CHRISTOPHE ROLLAND

Membre du CIO et président de la Fédération internationale des Sociétés d'aviron (FISA)
France

REPRÉSENTANT DE LA GAISF

M. INGMAR DE VOS

Membre de l'exécutif, Conseil de la GAISF, président de la Fédération équestre internationale (FEI) et membre du CIO
Belgique

REPRÉSENTANT DE L'ASSOCIATION DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES DES SPORTS OLYMPIQUES D'HIVER (AIOWF)

M. JAN DIJKEMA

Président de l'Union internationale de patinage (ISU)
Pays-Bas

REPRÉSENTANT DU COMITÉ INTERNATIONAL PARALYMPIQUE (CIP)

M. ANDREW PARSONS

Président du CIP
Brésil

REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION DES ATHLÈTES DU CIO

MME DANKA BARTEKOVA

Vice-présidente de la Commission des athlètes du CIO et membre du CIO
Slovaquie

MME KIRSTY COVENTRY

Présidente de la Commission des athlètes du CIO et membre du CIO
Zimbabwe

M. SEUNG-MIN RYU

Membre de la Commission des athlètes du CIO et membre du CIO
République de Corée

MME EMMA TERHO

Membre de la Commission des athlètes du CIO et membre du CIO
Finlande

AUTORITÉS PUBLIQUES

REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

M. PHILIPPE MUYTERS

Ministre flamand de l'Emploi, de l'Économie, de l'Innovation et des Sports (de janvier à septembre)
Représentant de l'UE (d'octobre à novembre)
Belgique

M. KRASEN KRALEV

Ministre de la Jeunesse et des Sports
Bulgarie | (décembre)

M. TIAGO BRANDAO RODRIGUES

Ministre de l'Éducation
Portugal

M. CONSTANTIN-BOGDAN MATEI

Ministre de la Jeunesse et des Sports
Roumain | (de janvier à octobre)

M. IONUT STROE

Ministre de la Jeunesse et des Sports
Roumain | (de novembre à décembre)

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE L'EUROPE

MME GABRIELLA BATTAINI-DRAGONI

Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe
Italie

M. AKIF ÇAGATAY KILIÇ

Député
Turquie

REPRÉSENTANTS DE L'AFRIQUE

M. RACHID MOHAMMED

Secrétaire du Cabinet, ministère des Sports et du Patrimoine
Kenya | (de janvier à février)

MME AMINA MOHAMED

Secrétaire du Cabinet, ministère des Sports et du Patrimoine
Kenya | (de mars à décembre)

MME MACSUZY MONDON

Ministre de l'intérieur, du Gouvernement local, de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Gestion des risques et des catastrophes
Seychelles

M. TOKOZILE XASA

Ministre des Sports et des Loisirs
Afrique du Sud | (de janvier à mai)

M. NATHI MTHETHWA

Ministre des Arts, de la Culture, des Sports et des Loisirs
Afrique du Sud | (de juin à décembre)

REPRÉSENTANTS DES AMÉRIQUES

M. MARCOS DIAZ

Président du Conseil des Sports des Amériques (CADE)
République dominicaine | (de janvier à février)

MME ANDREA SOTOMAYOR

Présidente, Conseil des Sports des Amériques (CADE)
Équateur (de mars à décembre)

M. GERARDO FAJARDO

Président du Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE)
Honduras

MME FATIMA MORALES

Présidente du Conseil sud-américain des sports (CONSUDE)
Paraguay

M. MICHAEL K. GOTTLIEB

Directeur associé du Bureau de la politique de lutte contre la drogue de la
Maison-Blanche, Bureau exécutif du Président
États-Unis | (de janvier à octobre)

MME KENDEL EHRLICH

Directrice adjointe du Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues de la
Maison-Blanche
États-Unis | (novembre)

M. JAMES CARROLL

Directeur adjoint du Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues de la
Maison-Blanche
États-Unis | (décembre)

REPRÉSENTANTS DE L'ASIE**M. LI YINGCHUAN**

Vice-ministre de l'Administration générale d'État pour le Sport
Chine

MME UKISHIMA TOMOKO

Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie
Japon | (de janvier à septembre)

M. KAMEOKA YOSHITAMI

Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie
Japon | (de septembre à décembre)

M. ROH TAEKANG

Vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme
République de Corée

M. MOHAMMED SALEH AL KONBAZ

Président du Comité antidopage d'Arabie saoudite
Arabie saoudite

REPRÉSENTANTS DE L'OCÉANIE**MME BRIDGET MCKENZIE**

Ministre des Sports
Australie | (de janvier à mai)

M. RICHARD COLBECK

Ministre de la Jeunesse et des Sports
Australie | (de juin à décembre)

M. GRANT ROBERTSON

Ministre des Sports et des Loisirs
Nouvelle-Zélande



ÉQUIPE DE DIRÉCTION



OLIVIER NIGGLI
Directeur général



RENÉ BOUCHARD
Conseiller, Relations avec
les gouvernements



DAO CHUNG
Cheffe des finances



MARIA JOSÉ PESCE CUTRI
Directrice, Bureau d'Amérique latine



FRÉDÉRIC DONZÉ
Directeur des opérations



SÉBASTIEN GILLOT
Directeur, Bureau européen et relations
avec les fédérations internationales



KAZUHIRO HAYASHI
Directeur du bureau d'Asie/Océanie



AMANDA HUDSON
Directrice, Éducation



TOM MAY
Directeur, Développement de programmes
et relations avec les ONAD/ORAD



CATHERINE MACLEAN
Directrice, Communication



D^r OLIVIER RABIN
Directeur exécutif senior, Sciences
et partenariats internationaux



TIM RICKETTS
Directeur, Standards et harmonisation



JULIEN SIEVEKING
Directeur, Affaires juridiques



RODNEY SWIGELAAR
Directeur du bureau d'Afrique



D^r ALAN VERNEC
Directeur médical



GÜNTER YOUNGER
Directeur, Renseignement et enquêtes



GROUPE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS ÉTHIQUES

Nommé chaque année, le Groupe d'experts de l'AMA sur les questions éthiques apporte son expertise éthique indépendante en examinant des questions éthiques urgentes ou controversées soulevées par la protection du sport propre. Il développe ou recommande des politiques ou propositions éthiques solides à l'intention de la direction de l'AMA. Avant 2019, le Groupe s'appelait le Comité d'éthique de l'AMA. Cependant, le nom a été modifié pour éviter toute confusion avec le Conseil d'éthique indépendant envisagé. Le Groupe d'experts existe depuis 2004 et a assumé un rôle plus proactif en 2016.

En 2019, le Groupe d'experts était à nouveau présidé par Bartha Maria Knoppers, professeure à la Chaire de recherche du Canada en droit et en médecine. Ses membres se sont penchés sur divers sujets au cours de l'année. En particulier, le Groupe d'experts a conseillé l'équipe de rédaction du Code mondial antidopage 2021, fournissant des fondements actualisés et plus clairs pour le Code révisé, et a également donné des avis ciblés concernant les mineurs/personnes protégées et la manière dont ils sont reflétés dans le Code. Le Groupe a également contribué à la nouvelle Déclaration des droits antidopage des sportifs.

Les experts ont poursuivi les discussions avec les membres de la direction de l'AMA, notamment dans les domaines de la science, de la médecine et des affaires juridiques, sur des sujets tels que les consentements à la recherche, l'accès aux données du Passeport biologique de l'athlète, et les signataires du Code, parmi d'autres. En 2020 et au-delà, les experts continueront en outre de suivre de près plusieurs enjeux émergents dans l'univers de la lutte contre le dopage.

[Contrairement aux comités permanents et à divers groupes d'experts et groupes de travail de l'Agence se penchant sur des sujets précis, le Groupe d'experts sur les questions éthiques apporte son expertise éthique sur une variété de sujets

touchant la mission de l'Agence et la lutte contre le dopage en général. Son travail ne se limite pas à un seul domaine et, par conséquent, la mise à jour ci-dessus ne s'inscrit pas dans les autres sections de ce Rapport annuel.]



APERÇU ORGANISATIONNEL

À la fin de 2019, l'AMA comptait 127 employés. Ceux-ci travaillent en constante collaboration avec les partenaires de l'Agence dans le monde entier pour assurer l'intégrité du sport et défendre les valeurs du franc jeu.

ANNÉES DE SERVICE

18

Moins d'un an

68

1 à 5 ans

14

6 à 10 ans

17

11 à 15 ans

10

Plus de 16 ans

DÉPARTEMENTS DE L'AGENCE

Bureau exécutif
(y compris Conformité et Relations avec les gouvernements)

Bureau d'Afrique

Bureau d'Asie/Océanie

Bureau européen et relations avec les fédérations internationales

Bureau d'Amérique latine

Communication

Éducation

Finance

Ressources humaines et Services corporatifs

Technologies de l'information
(y compris Système d'administration de gestion antidopage)

et

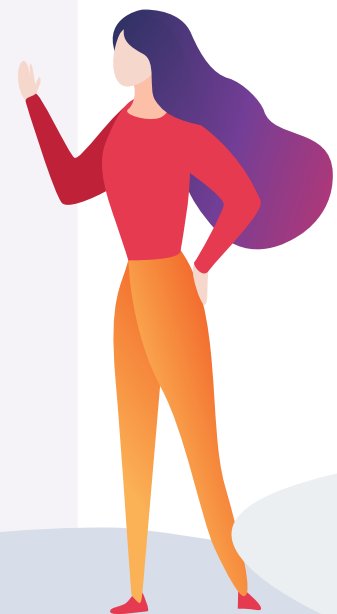
Renseignements et enquêtes

Affaires juridiques

Développement de programmes et relations avec les ONAD/ORAD

Science et médecine

Standards et harmonisation



49
nationalités

Afrique du Sud
Algérie
Allemagne
Angleterre
Argentine
Arménie
Australie
Brésil
Cambodge
Canada
Cap-Vert

Chine
Colombie
Corée du Sud
Cuba
Écosse
Égypte
États-Unis d'Amérique
France
Grèce
Guatemala
Guinée

Guyane
Haïti
Inde
Iran
Irlande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Lituanie
Maroc

Maurice
Mexique
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Pérou
Qatar
Rép. dém. du Congo
Russie
Sénégal
Sri Lanka
Surinam

Suisse
Ukraine
Uruguay
Venezuela
Vietnam



BUREAU PRINCIPAL DE L'AMA À MONTRÉAL



De gauche à droite : Le président-directeur général de Montréal International, Hubert Bolduc; l'honorable Marc Garneau, ministre des Transports, gouvernement du Canada; Suzie Miron, représentant la mairesse de Montréal, Valérie Plante; Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine du Québec; et Sir Craig Reedie, président de l'AMA

Le 15 mai 2019, l'AMA et Montréal International ont souligné l'entente officielle qui prolongera la présence du bureau principal de l'Agence à Montréal, au Canada, jusqu'au moins la fin de 2031. L'AMA continuera de renforcer sa présence dans la ville où elle a déjà plus que décuplé son effectif total depuis son implantation au Canada en 2002.

« L'AMA se réjouit de cet engagement ferme et à long terme de la part des gouvernements du Canada et du Québec et de la Ville de Montréal, grâce à leur partenariat avec Montréal International, a déclaré Sir Craig Reedie au cours de la célébration. Montréal s'est révélée une ville propice pour notre bureau principal et nous serons heureux d'y rester au moins 10 ans encore après 2021. Les membres de notre personnel, qui

forment un groupe véritablement international provenant de plus de 49 pays des quatre coins du monde, apprécient les caractéristiques uniques de Montréal comme un lieu de travail bilingue, cosmopolite, accueillant et dynamique, abritant plusieurs universités prestigieuses et une main-d'œuvre hautement qualifiée. »



Montréal International a dirigé la préparation de la soumission initiale de Montréal pour accueillir le bureau principal de l'AMA, en 2000-2001, avec la collaboration des gouvernements du Canada et du

Québec. Montréal a présenté un dossier très solide à l'appui de sa candidature, misant sur son statut de ville olympique et sur le fait que son emplacement est très recherché par les organisations internationales.

BUREAUX RÉGIONAUX DE L'AMA

Les bureaux régionaux de l'AMA au Cap, à Lausanne, à Montevideo et à Tokyo jouent un rôle clé dans l'engagement des partenaires dans ces régions du monde. Les activités des bureaux régionaux s'articulent autour des priorités stratégiques organisationnelles. Ces bureaux concentrent leurs efforts sur la collaboration et l'assistance aux partenaires. En particulier, ils assurent la liaison avec les autorités publiques et les organisations sportives basées dans leurs régions, aident les partenaires régionaux à développer leurs programmes antidopage, mais aussi à atteindre et à maintenir leur conformité au Code mondial

antidopage, favorisent le renforcement des capacités grâce au programme des organisations régionales antidopage, contribuent à la mise en œuvre de programmes d'éducation et facilitent la collecte des contributions au budget de l'AMA dans chaque région.

Le bureau de Lausanne agit également en tant que premier point de contact et de soutien intégré pour les fédérations internationales, les autres partenaires du Mouvement sportif et d'autres partenaires à l'échelle régionale.

LES VISAGES DE L'AMA

Nathalie Bakome

Poste : Responsable, Bureau d'Afrique

Année d'embauche : 2004

Ville natale : Kinshasa, République démocratique du Congo



Lorsque l'AMA a souhaité établir un bureau au Cap en 2004, elle tenait à assurer une diversité régionale et linguistique et cherchait une personne qui parle français, qui connaît bien l'Afrique et qui possède d'autres compétences pour ce poste. J'avais le sentiment que le rôle me convenait à merveille et j'ai été ravie de l'obtenir. Honnêtement, c'est ce que je suis tous les jours depuis : ravie. J'ai toujours adoré suivre les sports et apprendre à les connaître, et maintenant que j'ai trois enfants, je regarde énormément de football, de rugby, de cricket, de netball, de natation, d'athlétisme... tout. À l'AMA, mon rôle est varié. Je m'occupe du volet administratif et veille au bon fonctionnement du bureau d'Afrique, qui cherche à améliorer le système antidopage sur ce formidable

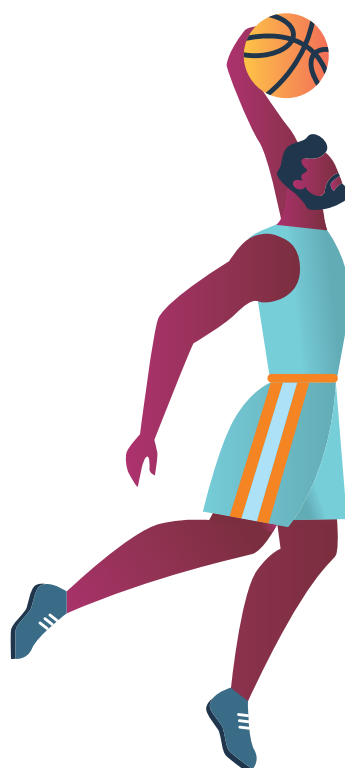
continent. Je contribue aussi à la gestion de projets spécifiques, notamment lors de grandes manifestations comme les Jeux africains. Chaque matin, je me réveille pleine d'enthousiasme à l'idée de me rendre au travail, car je suis convaincue que nous contribuons positivement à la vie des gens, surtout dans une région aussi diverse que l'Afrique. Je le vois concrètement tous les jours sur le terrain. Le sport est une passion pour tellement de gens; il apporte de réels bienfaits dans toute la société. La mission de l'AMA est de protéger l'intégrité du sport et de s'assurer que les sportifs sur le podium sont ceux qui méritent d'y être. Lutter pour cela chaque jour est un privilège et une responsabilité que je ne tiens pas pour acquis.

LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE ET LE PROGRAMME MONDIAL ANTIDOPAGE

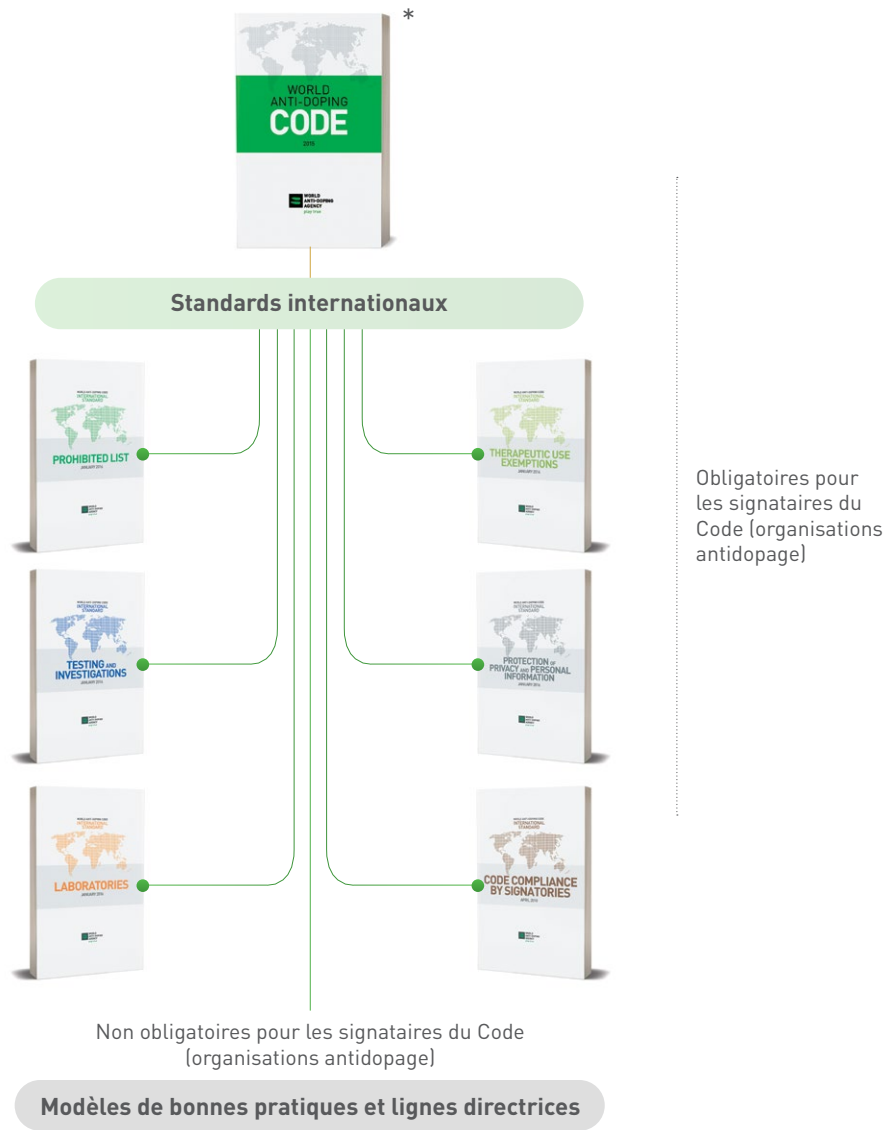
Le Code mondial antidopage (le Code) et le Programme mondial antidopage qui l'appuie ont pour but de :

- protéger le droit fondamental des sportifs de participer à des activités sportives exemptes de dopage, promouvoir la santé et garantir aux sportifs du monde entier l'équité et l'égalité dans le sport;
- veiller à l'harmonisation, à la coordination et à l'efficacité des programmes antidopage aux niveaux international et national en matière de détection, de dissuasion et de prévention du dopage.

Les principaux éléments du Programme mondial antidopage et la manière dont ils sont liés sont décrits à la page 28.







* Le Code étant un document non gouvernemental qui ne s'applique qu'aux organisations sportives, la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO constitue le cadre juridique en vertu duquel les gouvernements traitent les questions de dopage qui sont hors du domaine du Mouvement sportif.

Le Code mondial antidopage est le document de base sur lequel est fondée la mission de l'AMA. Accompagné de six Standards internationaux, il harmonise les politiques, règles et règlements antidopage des organisations sportives et des autorités publiques dans le monde.

Dans un esprit de collaboration, tous les départements antidopage de l'AMA soutiennent et aident les organisations antidopage au quotidien dans les divers aspects de leurs programmes antidopage.

CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE DOPAGE DANS LE SPORT

En novembre 2019 s'est tenue à Katowice, en Pologne, la cinquième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de l'AMA, au cours de laquelle l'Agence a fait le point sur l'évolution du sport propre avec toutes les parties prenantes dans le cadre de discussions et de débats portant sur le Programme mondial antidopage.

Organisée avec le généreux soutien du ministère du Sport et du Tourisme de la République de Pologne et coïncidant avec le 20e anniversaire de l'AMA, la Conférence a réuni plus de 1 500 représentants du Mouvement sportif, des autorités publiques et des organisations antidopage, ainsi que des sportifs, d'autres spécialistes de la lutte contre le dopage et des représentants des médias.

Elle a principalement porté sur le Code et les Standards internationaux révisés, qu'ont respectivement approuvés le Conseil de fondation et le Comité

exécutif dans le courant de la semaine, au terme d'un vaste processus de consultation avec les partenaires de la lutte contre le dopage. Des séances ont été consacrées au Code et à chacun des Standards durant la Conférence, et des experts étaient présents pour en expliquer les détails techniques et leur impact attendu sur le sport propre.

La Conférence s'est conclue avec l'adoption de la « Déclaration de Katowice », qui a appelé « tous les acteurs de la lutte contre le dopage dans le sport, y compris le Mouvement sportif, les gouvernements, les OAD et les sportifs, à intensifier leurs efforts pour renforcer leur collaboration, à faire front commun en vue d'éliminer le dopage dans le sport, à accroître les ressources consacrées à la protection du sport propre et à punir tous les contrevenants, sans compromis ».

20 ANS À FAIRE
PROGRESSER LE
SPORT PROPRE



CODE MONDIAL ANTIDOPAGE ET STANDARDS INTERNATIONAUX

Avant l'AMA, il n'y avait pas de cohérence dans la lutte contre le dopage d'un sport à l'autre et d'un pays à l'autre. Un sportif pouvait être suspendu dans un sport ou un pays et évoluer librement dans un autre. Le Code mondial antidopage, introduit en 2003, est le document de base qui harmonise les politiques, règles et règlements antidopage des organisations sportives et des autorités publiques dans le monde. Il est accompagné de six (bientôt huit) Standards internationaux (Standards), qui visent à harmoniser différents domaines de l'antidopage. Les Standards couvrent six importants domaines techniques : les substances et méthodes interdites, les contrôles, les laboratoires, les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, la protection des renseignements personnels et la conformité au Code des signataires. Deux autres Standards (consacrés à l'éducation et à la gestion des résultats) entreront en vigueur le 1er janvier 2021. L'approche unifiée instaurée par le Code et les Standards permet de s'attaquer aux problèmes qu'engendrait auparavant le manque de coordination dans les efforts antidopage et constitue sans l'ombre d'un doute l'une des plus grandes réalisations de l'Agence au cours des 20 dernières années.

NOS PARTENAIRES

PRIORITÉ :

Inciter tous les partenaires à s'engager à bâtir une communauté du sport propre adaptée pour l'avenir

Aucun groupe ou organisation ne peut, à lui seul, protéger le sport propre dans le monde entier. Un réseau mondial de partenaires engagés, tel que décrit ci-dessous, est indispensable, et l'AMA compte sur tous pour jouer un rôle dans l'élimination du dopage dans le sport. Ensemble, nous devons nous assurer que les organisations antidopage (OAD) mettent en œuvre des règles et des règlements antidopage harmonisés de façon équitable et uniforme. Le but ultime est de protéger le droit de tous les sportifs à un sport propre et, par le fait même, de promouvoir la santé et de garantir l'équité et l'égalité.

La collaboration de l'AMA avec des centaines d'OAD produit des résultats sur l'ensemble de la planète, et le financement de l'Agence provient à parts égales du Mouvement sportif et des gouvernements du monde entier. Dans le présent chapitre, nous mettons en évidence quelques réalisations de 2019 avec ces partenaires clés.

Pour les organisations nationales antidopage (ONAD) et les organisations régionales antidopage (ORAD), veuillez consulter la section «< Renforcement des capacités >> à la page 38.

SPORTIFS

En vertu du Code mondial antidopage, un sportif est une personne qui concourt dans un sport au niveau international ou national. Les sportifs sont au cœur de la mission de l'AMA. L'Agence s'efforce de créer un contexte équitable afin que les sportifs puissent poursuivre l'excellence grâce à leurs talents naturels.



RTENAIRES



ENTOURAGE

Tout entraîneur, soigneur, directeur sportif, agent, personnel d'équipe, officiel, personnel médical ou paramédical, parent ou toute autre personne qui travaille avec un sportif ou qui traite un sportif.

GOVERNEMENTS

Les autorités publiques fournissent à l'AMA 50 % de son budget. De plus, par l'adoption de lois et le développement de politiques, de règles, de règlements et de pratiques administratives, les gouvernements prennent des mesures là où l'AMA et le Mouvement sportif ne le peuvent pas.

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)

Au nom du Mouvement sportif, le CIO fournit à l'AMA l'autre moitié de son budget. C'est l'organe directeur du Mouvement sportif, qui rend le respect du Code obligatoire. Pendant les Jeux olympiques, le CIO est responsable du programme antidopage, sous la supervision des équipes d'observateurs indépendants (OI) de l'AMA.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

En 2005, l'engagement des gouvernements à reconnaître le Code a pris la forme de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. L'AMA collabore avec l'UNESCO pour promouvoir le franc jeu et le sport propre par une stratégie internationale de coopération, d'éducation et de renforcement des capacités.

COMITÉ INTERNATIONAL PARALYMPIQUE (CIP)

C'est l'organe directeur du Mouvement paralympique, qui rend le respect du Code obligatoire. Pendant les Jeux paralympiques, le CIP est responsable du programme antidopage, sous la supervision des équipes d'observateurs indépendants (OI) de l'AMA.

FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES (FI)

Les FI sont tenues en vertu du Code de mener diverses activités antidopage, notamment des contrôles en compétition et hors compétition, la mise en place de programmes d'éducation et l'imposition de sanctions dans les cas de violation des règles antidopage (VRAD).

ORGANISATIONS NATIONALES ANTIDOPAGE (ONAD)

Les ONAD, principalement subventionnées par les gouvernements, sont les organisations responsables des contrôles des sportifs nationaux en compétition et hors compétition, des contrôles des sportifs d'autres pays participant à une compétition à l'intérieur des frontières de la nation concernée, de la mise en place de programmes d'éducation et de l'imposition de sanctions dans les cas de VRAD.

ORGANISATIONS RÉGIONALES ANTIDOPAGE (ORAD)

Les ORAD regroupent plusieurs pays plus petits ou moins développés, où il n'existe pas de programme antidopage conséquent, afin de développer des programmes antidopage régionaux conformes au Code.

COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES (CNO)

Les règles du CIO exigent des CNO qu'ils s'assurent que le Code soit respecté. Les CNO sont également responsables de la mise en œuvre du Code dans les pays où il n'y a pas d'ONAD.

COMITÉS NATIONAUX PARALYMPIQUES (CNP)

Les règles du CIP exigent des CNP qu'ils s'assurent que le Code soit respecté.

ORGANISATIONS RESPONSABLES DE GRANDES MANIFESTATIONS (OGM)

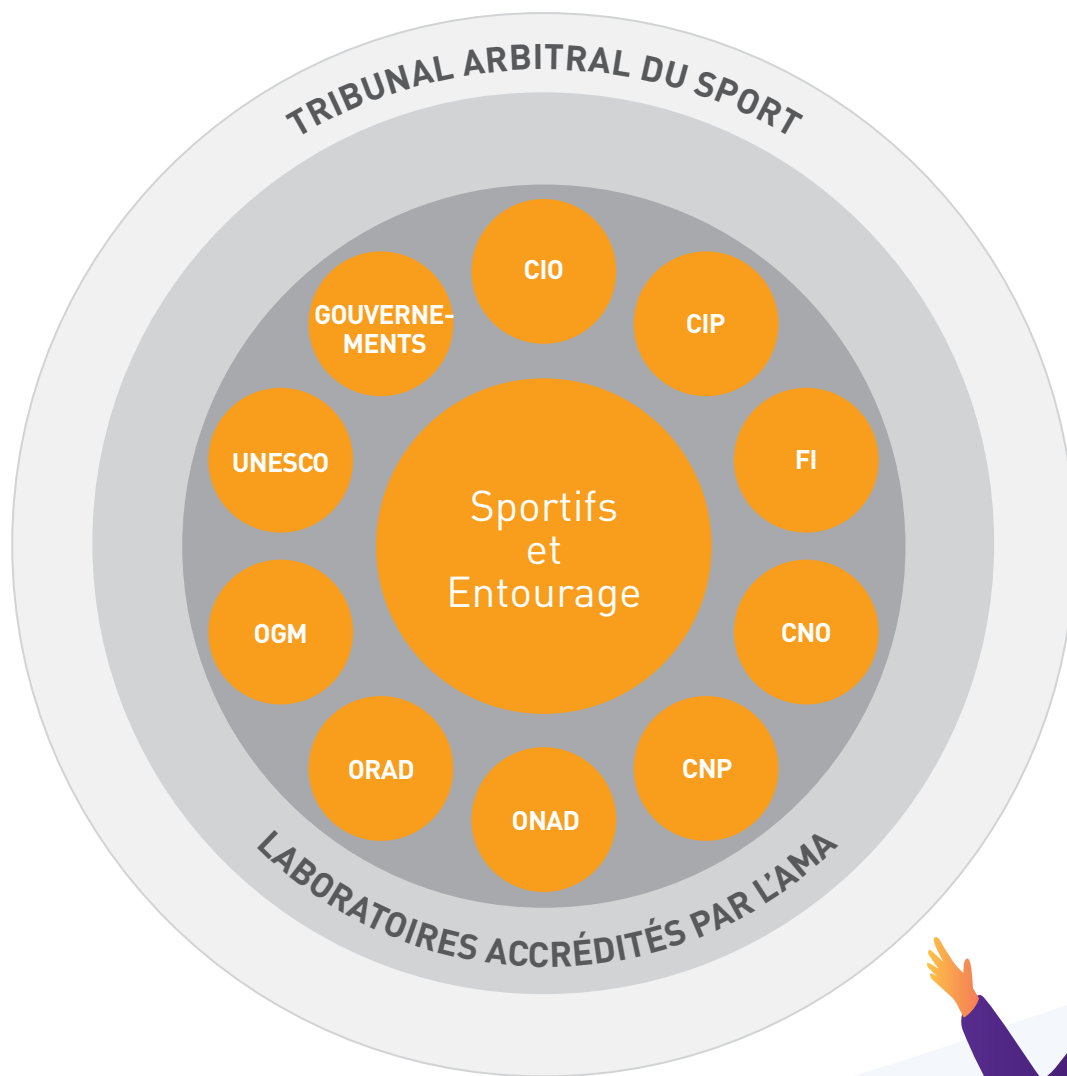
Les OGM (telles que le CIO et le CIP) servent d'organisations responsables pour toute manifestation continentale, régionale ou internationale.

LABORATOIRES ACCRÉDITÉS PAR L'AMA

Le système de contrôles antidopage à l'échelle mondiale s'appuie sur un réseau de laboratoires accrédités par l'AMA qui analysent les échantillons et saisissent les résultats dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS).

TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Le TAS est une institution offrant des services dans le but de faciliter la résolution des litiges en matière de sport par la voie de l'arbitrage ou de la médiation au moyen d'une procédure adaptée aux besoins spécifiques du monde sportif. L'AMA dispose d'un droit d'appel au TAS pour les cas de dopage sous la juridiction d'organisations ayant mis en place le Code.



GOUVERNEMENTS

Les gouvernements du monde entier jouent un rôle extrêmement important au sein de l'AMA et dans le système mondial antidopage. Par l'adoption de lois, de politiques, de règlements et de pratiques administratives et par des moyens de financement, les gouvernements prennent des mesures là où d'autres partenaires ne le peuvent pas. Ils peuvent notamment limiter l'approvisionnement en substances dopantes dans la société, resserrer les contrôles aux frontières, mettre en œuvre des programmes antidopage nationaux et fournir aux organisations antidopage les outils et le soutien nécessaires pour s'attaquer au problème du dopage dans le sport. À cet égard, les gouvernements du monde entier sont des partenaires essentiels dans la protection du sport propre.

Soutien financier en 2019

Tout au long de 2019, les gouvernements ont réitéré leur appui solide à l'Agence en versant leurs contributions annuelles. L'AMA est reconnaissante du leadership dont ils font preuve par leur financement et du contrôle continu qu'exercent les représentants gouvernementaux pour s'assurer que les fonds soient utilisés à bon escient et efficacement. Au-delà de leur contribution annuelle habituelle, à hauteur de 17 117 084 \$ US, les gouvernements ont versé 1 621 498 \$ supplémentaires à l'AMA en 2019. Les gouvernements de l'Australie (75 000 \$ US), de la Chine (992 694 \$ US), du Japon (163 312 \$ US) et de la Pologne (350 000 \$ US), ainsi que la ville de Lausanne et le Canton de Vaud (40 492 \$ US), ont fourni des contributions extrabudgétaires pour appuyer l'Agence.

Régions

La stratégie de l'AMA en 2019 a mis l'accent sur l'élargissement de la collaboration avec les gouvernements aux niveaux régional et mondial afin de mieux répondre aux besoins de tous les pays du monde.

En **Asie/Océanie**, 29 gouvernements et ONAD des deux régions se sont réunis en avril 2019 à Djedda, en Arabie saoudite, pour une rencontre

intergouvernementale sur la lutte contre le dopage dans le sport. Plus précisément, ce forum s'est penché sur la révision du Code 2021 et des Standards internationaux connexes — en particulier, le Standard international pour l'éducation — ainsi que la Déclaration des droits antidopage des sportifs. En outre, les gouvernements présents ont fait part de leur soutien aux priorités de l'AMA, telles que convenues par le Conseil de fondation en mai 2018.

Les ONAD de la République de Corée (KADA), de la Chine (CHINADA) et du Japon (JADA), appuyées par leurs gouvernements respectifs, ont organisé une série de séminaires antidopage. Chacun de ces séminaires a fourni un soutien proactif et pratique à d'autres ONAD de la région afin de renforcer leurs propres programmes. Ces trois ONAD ont également créé une plateforme afin d'organiser et de coordonner le soutien régional offert à ces événements d'une façon plus harmonieuse. Cette coopération est une autre démonstration du leadership et de l'engagement en faveur du partage des connaissances qui existe dans la région. Lors du séminaire de JADA, en septembre 2019, le gouvernement du Japon et l'AMA ont renouvelé leur programme de partenariat, qui apporte une aide précieuse aux ORAD de la région.

Les gouvernements et les ONAD de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont aussi continué de soutenir l'ORAD d'Océanie, tant financièrement que sous la forme de conseils d'experts.

Dans les **Amériques**, en février 2019, les assemblées générales de quatre groupes intergouvernementaux, soit le Conseil des sports ibéro-américain (CID), le Conseil des sports des Amériques (CADE), le Conseil sud-américain des sports (CONSUDE) et le Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE), se sont tenues à Punta del Este, en Uruguay. Cet important forum auquel a assisté l'AMA a permis à cette dernière d'échanger avec des représentants de 25 pays d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord, ainsi que des Caraïbes, en particulier en lien avec le travail accompli lors de la révision du Code 2021. Par la coopération, les gouvernements des

Amériques contribuent au renforcement des capacités pour soutenir la lutte contre le dopage. Le rôle du bureau d'Amérique latine de l'AMA est crucial à cet égard, car il réunit les gouvernements autour de diverses initiatives collaboratives dans la région. En 2019, le Paraguay a organisé le séminaire juridique latino-américain annuel, alors que deux événements antidopage d'importance étaient annoncés pour 2020, soit le séminaire juridique latino-américain, organisé par le gouvernement du Panama, et le séminaire latino-américain sur l'éducation, organisé par le gouvernement de l'Argentine.

Au cours de l'année 2019, l'AMA a fourni des conseils et des commentaires à des membres du Congrès et du Sénat américain en lien avec l'ébauche d'une mesure législative appelée la loi antidopage Rodchenkov. L'AMA a insisté sur le fait qu'elle soutient les gouvernements qui utilisent leurs pouvoirs législatifs pour protéger les sportifs propres et qui adoptent des mesures facilitant le partage d'informations et la protection des lanceurs d'alerte. De concert avec d'autres partenaires, l'AMA a également exprimé certaines inquiétudes quant aux conséquences négatives probables de la loi Rodchenkov, principalement liées à son extraterritorialité, et a offert de travailler avec les autorités américaines pour discuter de cette question.

Pour l'**Afrique**, l'AMA a apporté un soutien important à la Commission de l'Union africaine (AUC) aux Affaires sociales dans l'organisation du troisième Forum antidopage de l'Union africaine au Cap, en Afrique du Sud, en juillet 2019, auquel ont assisté des représentants des deux gouvernements et du Mouvement sportif. Des questions clés ont été abordées au cours de cette rencontre, notamment le renforcement de la collaboration entre le Mouvement sportif et les gouvernements de la région, la révision du Code et des Standards, ainsi que le programme antidopage de la 12^e édition des Jeux africains tenus en août 2019 au Maroc. Le futur président de l'AMA, Witold Bańka, a joué un rôle important dans ce forum, prononçant le discours principal, assistant à plusieurs séances et participant activement à un éventail de discussions.

L'AMA a également aidé l'AUC, responsable des Jeux africains, à organiser l'édition 2019 par l'entremise

de l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique.

En **Europe**, l'AMA a continué de collaborer activement avec des gouvernements et organismes intergouvernementaux européens, en particulier le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (UE). En plus des activités habituelles du Conseil de l'Europe, l'AMA a participé à un symposium organisé en avril à Athènes, en Grèce, pour célébrer le 30^e anniversaire de la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe.

Comme le prévoit le protocole d'entente signé en 2016 par les deux organisations, l'AMA et le Conseil de l'Europe ont également collaboré régulièrement dans le cadre de la supervision de la conformité afin d'accroître la communication, l'efficacité et le partage de connaissances entre les systèmes de supervision respectifs.

Dans le cadre de la collaboration de l'AMA avec les différentes institutions de l'Union européenne (UE), le futur président de l'AMA, Witold Bańka, a participé à la réunion des ministres du Sport de l'UE en novembre.

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

L'AMA a collaboré avec de nombreux autres partenaires en 2019, dont la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES), ainsi que l'Union africaine (UA), le CID, le CONSUDE et le CONCECADE.

Tout au long de 2019, l'AMA a poursuivi des relations étroites avec, en particulier, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation mondiale des douanes, INTERPOL, EUROPOL et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des discussions sont également en cours pour que l'AMA devienne un acteur non étatique au sein de l'OMS.

L'AMA participe également à l'initiative de partenariat des organisations internationales pour des règles efficaces pilotée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En 2019,

cette initiative a mis l'accent sur la préparation d'un recueil de pratiques employées par les organisations dans le domaine du développement de règles internationales. L'AMA a partagé son expérience en matière de création d'instruments réglementaires solides et d'un cadre de supervision de la conformité au Code complet et certifié ISO.

L'AMA a apporté son soutien à l'UNESCO dans le cadre de l'organisation de la septième édition de la Conférence des Parties (COP 7) bisannuelle de la Convention internationale contre le dopage en octobre. Au cours de l'année 2019, l'AMA a collaboré avec l'UNESCO et l'a appuyée en encourageant les gouvernements à répondre au questionnaire bisannuel obligatoire de l'UNESCO sur la lutte contre le dopage, a assisté aux réunions du Bureau de la COP et au groupe de travail de l'UNESCO sur l'élaboration préliminaire des conséquences d'une non-conformité à la Convention et aux directives

opérationnelles, et a joué un rôle actif dans le Partenariat pour l'éducation, qui a lancé le projet « Les valeurs sportives dans la classe ».

L'AMA a discuté avec environ 50 délégations permanentes de l'UNESCO en prévision de COP 7 pour les sensibiliser à l'importance de la Convention et les tenir au fait de la mission globale de l'AMA, qui consiste à protéger le sport propre. L'Agence a également continué d'encourager les derniers pays qui n'ont pas ratifié la Convention à le faire. Le Timor-Leste l'a fait en mars 2019 et la Mauritanie en novembre 2019 (l'AMA en a été officiellement informée en avril 2020), ce qui a porté le nombre total de ratifications à 189, soit plus de 99 % de la population mondiale.

20 ANS À FAIRE
PROGRESSER LE
SPORT PROPRE

CONVENTION DE L'UNESCO

L'une des principales réalisations de la communauté mondiale antidopage depuis la création de l'AMA en 1999 a été l'adoption, le 19 octobre 2005, de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Ce document est l'instrument juridique par lequel les gouvernements du monde officialisent leur engagement envers la lutte contre le dopage. Elle permet aux gouvernements d'harmoniser leurs politiques nationales avec le Code mondial antidopage et de coordonner ainsi les règles régissant la lutte contre le dopage dans le sport et la législation publique. Selon les standards de l'UNESCO, cette Convention a été rédigée, adoptée et ratifiée en un temps record. Il ne reste désormais que six pays dans le monde qui ne l'ont pas ratifiée.



MOUVEMENT SPORTIF

Dans son mandat de protéger les sportifs, l'AMA est appuyée par divers organismes qui réglementent et encouragent le sport dans le monde et sont des partenaires essentiels pour assurer un terrain de jeu équitable.

Le CIO, au nom du Mouvement sportif, fournit l'autre moitié du budget de l'AMA, ce dont l'Agence est très reconnaissante. En vertu du Code, le CIO et le CIP sont responsables du programme antidopage des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques, respectivement.

En 2019, à l'invitation des Comités olympiques européens (COE), de l'Organisation sportive panaméricaine et de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), l'AMA a envoyé des équipes d'observateurs indépendants (OI) aux Jeux européens de Minsk, aux Jeux panaméricains de Lima et aux Jeux africains de Rabat. Les équipes d'OI de l'AMA supervisent tous les aspects du programme antidopage de la manifestation et en font rapport, en couvrant notamment la planification de la répartition des contrôles, la sélection des sportifs devant être soumis à des contrôles, la notification en cas de contrôle du dopage, la procédure d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), la chaîne de sécurité, l'analyse des échantillons et la gestion des résultats.

FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

Les FI sont tenues en vertu du Code de mener diverses activités antidopage, notamment des contrôles en compétition et hors compétition, des programmes d'éducation et l'imposition de sanctions dans les cas de violation des règles antidopage.

L'AMA appuie les FI dans leur lutte contre le dopage. Plus d'une centaine au total, les FI (olympiques, paralympiques, reconnues par le CIO, etc.) possèdent chacune une expérience et une expertise particulière, ainsi que divers niveaux de ressources. Afin de réaliser son mandat, l'AMA s'efforce d'établir et de maintenir une bonne communication, ainsi que des relations mutuellement profitables, avec les dirigeants et les contacts opérationnels responsables de la lutte contre le dopage des FI.

AGENCE DE CONTRÔLES INTERNATIONALE

En 2019, l'AMA a continué d'appuyer l'établissement et la croissance de l'Agence de contrôles internationale (ACI) en assurant une communication régulière entre les deux organisations, tant au niveau de la direction qu'au niveau opérationnel. L'AMA dispose d'un siège d'observateur au conseil de l'ACI et la présidente de l'ACI, Valérie Fourneyron, a été invitée à faire le point sur les activités de son Agence lors de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA en novembre. En 2019, les deux agences ont collaboré à diverses activités, y compris la formation au Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS), l'audit de FI qui ont délégué leurs programmes antidopage à l'ACI, le questionnaire de l'AMA sur la conformité au Code et divers autres projets axés sur l'éducation.

LE CODE ET LES STANDARDS INTERNATIONAUX

En 2019, l'AMA a consacré une grande partie de ses activités liées aux FI à la promotion de la mise en application adéquate du Code et des Standards internationaux, et au développement de programmes antidopage de qualité, en assurant la liaison et la coordination avec les FI et leurs organisations faîtières. L'AMA a en outre encouragé les FI à contribuer au développement du Code et des Standards 2021.

CONFORMITÉ AU CODE

Afin d'assurer le maintien de leur conformité au Code, l'AMA aide les FI à apporter des améliorations à leurs programmes antidopage.

En 2019, l'Unité des relations avec les FI a activement aidé ces organisations à apporter des mesures correctives à la suite de l'évaluation par l'AMA de leurs questionnaires respectifs sur la conformité au Code.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

PRIORITÉ :

Collaborer avec les fédérations internationales (FI), les organisations responsables de grandes manifestations (OGM), les organisations nationales antidopage (ONAD) et les organisations régionales antidopage (ORAD) pour renforcer les capacités antidopage, y compris par le biais du Symposium annuel de l'AMA

En 1999, il n'existait encore que très peu d'organisations antidopage (OAD) développées dans le monde. Le niveau des programmes antidopage variait énormément d'un pays à l'autre et d'un sport à l'autre. Au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis la création de l'AMA, même s'il reste du travail à accomplir, la qualité des programmes antidopage à l'échelle mondiale s'est nettement améliorée, ce qui se traduit par un contexte plus équitable pour les sportifs.

Fondé sur des partenariats et la collaboration, l'engagement de tous les partenaires, y compris des gouvernements, des Comités nationaux olympiques (CNO), des ONAD, des ORAD, des FI et des OGM, a rehaussé la qualité et la capacité de tous les aspects liés aux programmes antidopage, notamment les contrôles, l'éducation, la gestion des résultats et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques.





FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

Veillez vous reporter à la section << Mouvement sportif >> à la page 37.

ORGANISATIONS NATIONALES ANTIDOPAGE

Les ONAD jouent un rôle crucial dans la protection du sport propre. Tout au long de 2019, l'AMA a continué de travailler en vue d'établir des relations constructives et

collaboratives avec les ONAD. En plus de conseiller les ONAD au quotidien partout dans le monde, l'AMA en a identifié un certain nombre ayant besoin d'une aide particulière et a travaillé avec elles pour développer un plan de renforcement de leurs programmes antidopage. Cette assistance, de nature officielle (au moyen d'un accord de collaboration) ou informelle (de façon ponctuelle), a été fournie sous la forme de formation ciblée, de renforcement des capacités, de communications et de la mise en place de partenariats.

En 2019, l'AMA a continué de promouvoir et de faciliter les partenariats entre ONAD. Ces partenariats favorisent la collaboration en jumelant une ONAD ayant besoin d'aide avec d'autres ONAD plus développées et expérimentées. En 2019, plusieurs partenariats officiels entre ONAD ont progressé. En particulier, l'AMA a fourni une assistance officielle aux ONAD suivantes, directement ou dans le cadre d'un partenariat :

- République populaire démocratique de Corée : partenariat avec l'Agence antidopage de Chine
- Égypte : partenariat avec l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage (SAIDS)

20 ANS À FAIRE
PROGRESSER LE
SPORT PROPRE

ORGANISATIONS RÉGIONALES ANTIDOPAGE (ORAD)

L'AMA a créé le programme des ORAD en 2004 afin de renforcer la protection du sport propre en développant des stratégies antidopage innovantes pour les pays qui en avaient le plus besoin. Le programme soutient les ONAD et les CNO agissant comme ONAD qui sont sous-financés ou qui manquent de personnel en mettant à leur disposition financement, formation et assistance continue en matière de lutte contre le dopage. Le programme des ORAD vient actuellement en aide à 15 ORAD réunissant un total de 131 pays dans le monde. En particulier, les ORAD aident les pays et les organisations à mettre au point des programmes antidopage conformes au Code mondial antidopage dans les régions du monde où peu d'activités antidopage de qualité ont été établies. Elles réunissent plusieurs pays et partenaires au sein d'un même secteur géographique afin de mobiliser et de mettre en commun les ressources antidopage sous l'égide d'une ORAD indépendante. Une partie importante de cette mission consiste à accroître le nombre de programmes antidopage dans le monde et à promouvoir la viabilité à long terme des contrôles et de l'éducation antidopage tout en s'assurant que tous les sportifs, dans tous les pays et dans tous les sports, soient soumis aux mêmes protocoles et procédures antidopage.



- Éthiopie : partenariat avec le SAIDS
- Grèce : partenariat avec l'Agence antidopage de Chypre
- Inde : partenariat avec l'Agence antidopage d'Australie
- Kenya : partenariat avec Antidopage Norvège (ADNO)
- Nigéria : partenariat avec le SAIDS
- Russie : engagement continu et rapports sur sa gouvernance et ses programmes
- Ukraine : partenariat avec l'Agence antidopage polonaise
- Ouzbékistan : partenariat avec l'Agence antidopage de Corée

L'AMA a également continué de travailler avec son groupe consultatif sur les ONAD. Ce groupe a pour mission de se pencher sur les enjeux de la lutte contre le dopage affectant les ONAD et de fournir des conseils et des recommandations à l'AMA sur sa collaboration avec les ONAD et le développement de programmes antidopage nationaux. Les membres du groupe consultatif sur les ONAD sont nommés sur une base annuelle, compte tenu de

leur expérience et de leurs antécédents pertinents et en fonction d'une représentation globale. En 2019, le groupe consultatif sur les ONAD s'est réuni deux fois — en avril et octobre — pour discuter d'enjeux importants touchant la lutte contre le dopage et a formulé des commentaires et des recommandations à la direction de l'AMA.

L'AMA a également continué de communiquer avec l'Institut des organisations nationales antidopage (iNADO) afin d'explorer des avenues de collaboration, telles que le renforcement des capacités.

ORGANISATIONS RÉGIONALES ANTIDOPAGE (ORAD)

En 2019, le programme des ORAD a continué de fournir du soutien aux petits pays et aux pays en développement membres d'une ORAD dans la mise en œuvre de leurs programmes antidopage. L'AMA

LES VISAGES DE L'AMA

Francisco León Cannock

Poste : Responsable principal, Développement de programmes et Relations avec les ONAD/ORAD

Année d'embauche : 2016

Ville natale : Lima, Pérou

Ma vie a toujours été dominée par le sport et je ne peux l'imaginer autrement. Ma passion est l'athlétisme et, en particulier, le saut à la perche. J'ai participé sous les couleurs du Pérou aux Jeux panaméricains en 2003 et j'ai terminé au deuxième rang les championnats de la division 2 de la NCAA aux États-Unis en tant que représentant de mon université, Incarnate Word (basée à San Antonio, au Texas). Je participe encore aujourd'hui à des compétitions et le ferai tant que mon corps me le permettra. Mon rôle à l'AMA est de gérer le programme des ORAD. Le programme des ORAD aide les ORAD et leurs pays membres à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs programmes en conformité avec le Code mondial antidopage. Avec 15 ORAD réunissant 131 pays dans le

monde, la tâche est énorme, mais il est très enrichissant de voir des nations intensifier leur lutte contre le dopage par la collaboration et la mise en commun des ressources pour le bien des sportifs. Les ORAD sont une excellente structure qui oriente les pays vers la mise en place d'ONAD efficaces. J'ai toujours su que j'évoluerais dans le domaine sportif. J'ai étudié les sciences du sport et la kinésiologie à l'université (en ce moment, je rédige ma thèse de doctorat sur la conformité aux règles antidopage) et j'ai travaillé au ministère des Sports du Pérou. L'AMA a un rôle important à jouer dans la société. Nous soutenons une cause qui est saine, tant pour le corps que pour l'esprit, et j'adore contribuer à cette mission.



a également commencé à développer sa nouvelle stratégie pour le programme des ORAD, qui a fait l'objet d'un vaste processus de consultation au sein des ORAD. Avec cette nouvelle stratégie, le programme des ORAD sera mieux outillé pour aider les ORAD et leurs pays membres à établir des programmes antidopage efficaces et durables.

À la fin de 2019, on comptait 15 ORAD regroupant 131 pays, y compris :

- Afrique : Cinq ORAD (43 pays)
- Asie : Cinq ORAD (36 pays)
- Amériques : Trois ORAD (28 pays)
- Europe : Une ORAD (8 pays)
- Océanie : Une ORAD (16 pays)

En 2019, l'AMA a continué d'offrir un important soutien aux ORAD et à leurs pays membres dans le développement de leurs programmes, notamment via :

- L'octroi d'un financement à huit des quinze ORAD pour l'emploi de personnes à temps plein. L'AMA a aussi fourni un financement additionnel à deux ORAD pour les aider à combler leurs besoins en personnel.

- L'octroi de subventions pour des contrôles à toutes les ORAD, grâce auxquelles les ORAD ont effectué en 2019 un total de 1 204 contrôles hors compétition dans 93 pays et 52 disciplines sportives.
- L'organisation d'une formation sur le renforcement des capacités de gestion des résultats, la conformité et la planification stratégique. Des OAD développées ont dispensé cette formation en soutien de l'AMA, notamment la Fédération internationale de badminton, ainsi que les ONAD du Pérou, de la Russie, du Royaume-Uni et de l'Uruguay.
- Avec les bureaux des ORAD, l'AMA a lancé des projets ciblés pour améliorer le développement de programmes antidopage dans les pays suivants membres d'ORAD : Belize, Costa Rica, Guatemala, Kosovo, Trinité-et-Tobago et Turkménistan.

L'AMA a également géré le financement additionnel fourni au programme des ORAD par le gouvernement japonais (pour les ORAD d'Asie) et par les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (pour l'ORAD d'Océanie).



20 ANS À FAIRE
PROGRESSER LE
SPORT PROPRE

SYMPOSIUMS ANNUELS ET CONFÉRENCES MONDIALES

Lancé en 2004, le Symposium annuel de l'AMA est passé de ses humbles débuts à ce qu'il est devenu aujourd'hui : l'événement phare du calendrier antidopage dans le monde. Organisé chaque mois de mars à Lausanne, en Suisse, il réunit autour de 1 000 participants du domaine de la lutte contre le dopage provenant du monde entier et leur donne l'occasion d'interagir et d'apprendre les uns des autres dans le cadre de conférences, de discussions de groupe, de séminaires en ateliers détaillés et d'une foule d'occasions de réseautage et de partage d'informations. Les participants incluent des sportifs et des représentants d'OAD, de gouvernements, de laboratoires accrédités par l'AMA et d'Unités de gestion du Passeport biologique de l'athlète, ainsi que d'autres partenaires essentiels à la lutte pour le sport propre tels que médias, chercheurs et fournisseurs de services. Autour du thème « Vers 2021 : Construire l'avenir ensemble », l'événement en 2019 a inclus notamment comme grands thèmes la révision en cours du Code mondial antidopage et des Standards internationaux, ainsi que la conformité au Code et les voix des sportifs.

De plus, généralement pour coïncider avec la fin d'un processus de révision du Code, l'AMA convie des partenaires mondiaux dans la lutte contre le dopage à faire le point sur l'évolution du sport propre et à participer à des discussions et à des débats sur le programme mondial dans le cadre de Conférences mondiales sur le dopage dans le sport. Après la première Conférence mondiale de 1999 à Lausanne, en Suisse, au cours de laquelle le Mouvement sportif et les gouvernements ont décidé de créer l'AMA, des conférences mondiales ont eu lieu à Copenhague, au Danemark (2003), à Madrid, en Espagne (2007), et à Johannesburg, en Afrique du Sud (2013). La cinquième Conférence mondiale s'est déroulée en novembre 2019 à Katowice, en Pologne, et a débouché sur l'approbation du Code mondial antidopage et des Standards internationaux 2021, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021, et sur l'élection du nouveau président de l'AMA, Witold Bańka, et de la vice-présidente, Yang Yang, deux anciens sportifs d'élite entrés en fonction le 1^{er} janvier 2020.



ENGAGEMENT DES SPORTIFS

Les sportifs sont au cœur de la mission de l'AMA et la mobilisation des sportifs demeure une priorité pour l'Agence. La clé de cet engagement consiste à responsabiliser les sportifs, quel que soit leur niveau, en les renseignant sur le Code et les Standards internationaux (les Standards) correspondants, les règles qui les concernent et la façon dont ils peuvent participer à la protection du sport propre. Toutes les activités et initiatives de l'AMA visent à appuyer les sportifs et le sport propre. Cependant, deux canaux spécifiques mobilisent plus directement les sportifs : le Comité des sportifs de l'AMA et le Programme de sensibilisation des sportifs de l'Agence.

COMITÉ DES SPORTIFS

Guidé par les valeurs fondamentales d'intégrité, d'authenticité et d'équité, le Comité des sportifs de l'AMA a comme mission de faire valoir les points de vue des sportifs à l'AMA sur toutes les questions liées à la lutte contre le dopage et de représenter les voix et les droits des sportifs dans ce contexte.

Le Comité des sportifs de 17 membres (voir la page 46), composé de sportifs et d'ex-sportifs de divers horizons, représentant une multitude de sports à l'échelle internationale, a été très actif en 2019, compte tenu des activités de consultation des partenaires sur le Code 2021. La principale réalisation du comité a été le développement et l'approbation de la Déclaration des droits antidopage des sportifs. Cette Déclaration a été élaborée par le Comité des sportifs en consultation avec des milliers de sportifs et de partenaires du monde entier. Fondée sur le Code et les Standards 2021, elle a pour objectif de veiller à ce que les droits des sportifs dans le cadre de la lutte antidopage soient clairement énoncés, accessibles et universellement applicables.





« Le Programme mondial antidopage est un solide ensemble de règles, de politiques et de procédures qui peuvent être difficiles à naviguer pour les sportifs. Le Comité des sportifs souhaitait donc mettre à la disposition des sportifs et de la communauté sportive un document accessible et pertinent qui énonce clairement les droits des sportifs en matière d'antidopage. Nous espérons que cette Déclaration permettra aux sportifs de mieux connaître leurs droits tout en encourageant les organisations antidopage à jouer leur rôle dans la protection de ces droits. »

Ben Sandford, membre du Comité des sportifs 2019 de l'AMA et principal rédacteur de la Déclaration

Pendant le Symposium annuel de l'AMA en mars 2019 à Lausanne, en Suisse, le Comité a tenu à l'intention des sportifs une séance à laquelle ont assisté plus de 75 sportifs représentant diverses instances. La majorité des membres du Comité ont également assisté au Forum international des athlètes du Comité international olympique (CIO) en mai à Lausanne. De plus, l'AMA a participé activement au Forum des athlètes du Comité international paralympique (CIP) à Colorado Springs, aux États-Unis, en novembre. Tous ces forums ont été pour le Comité autant d'occasions de consulter et de sensibiliser les sportifs à l'égard de la Déclaration et ont permis à l'AMA de s'adresser directement aux sportifs et d'entendre leurs points de vue sur d'autres sujets d'importance.

En plus de développer la Déclaration, le Comité a continué de fournir de précieux avis à l'AMA sur

COMITÉ DES SPORTIFS 2019

Beckie Scott, présidente

Canada
Ski de fond

Victoria Aggar

Royaume-Uni
Para-aviron

Danka Bartekova

Slovaquie
Tir

Kirsty Coventry

Zimbabwe
Natation

Jeong-Ho Hong

République de Corée
Handball

Petr Koukal

République tchèque
Badminton

Li Na

Chine
Plongeon

Tegla Loroupe

Kenya
Athlétisme

Greta Neimanas

États-Unis
Para-cyclisme

Adam Pengilly

Royaume-Uni
Skeleton

Seung-Min Ryu

République de Corée
Tennis de table

Ben Sandford

Nouvelle-Zélande
Skeleton

Richard Schmidt

Allemagne
Aviron

Emma Terho

Finlande
Hockey sur glace

Kady Kanouté Tounkara

Basketball
Mali/France

Chiel Warners

Pays-Bas
Athlétisme

Hayley Wickenheiser

Canada
Hockey sur glace

d'autres enjeux liés à la lutte contre le dopage dans le cadre de ses réunions semestrielles, y compris des commentaires sur la nouvelle application de localisation des sportifs de l'AMA, «> Athlete Central >>, et des discussions portant sur la représentation des sportifs et la gouvernance. En novembre, pendant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Katowice, en Pologne,

le Comité a tenu sa toute première élection pour désigner son président. C'est Ben Sandford, de Nouvelle-Zélande, triple olympien en skeleton, qui a été élu à ce poste, prenant le relais de Beckie Scott, du Canada, dont le mandat prenait fin. En plus d'être le principal rédacteur de la Déclaration, Ben Sandford a également fait partie de l'équipe de rédaction qui a coordonné à la révision du Code de 2017 à 2019.

20 ANS À FAIRE PROGRESSER LE SPORT PROPRE



ENGAGEMENT DES SPORTIFS

D'entrée de jeu, il était très important pour l'AMA d'avoir des contacts étroits avec les sportifs. Au moment de la création de l'Agence en 1999, cette volonté s'est manifestée par l'attribution de quatre sièges à des sportifs au sein du Conseil de fondation (le Conseil) de l'Agence et un siège au sein du Comité exécutif, plaçant ainsi les sportifs au cœur du processus décisionnel. Mis sur pied en 2005, le Comité des sportifs de l'AMA est un groupe consultatif très actif et engagé qui a toujours été composé de membres d'une variété de sports, d'antécédents et de provenances géographiques, offrant ainsi un éventail de points de vue, d'expériences et d'opinions.

En 2001, l'AMA a lancé son Programme de sensibilisation des sportifs lors du Festival olympique de la jeunesse européenne à Vuokatti, en Finlande et, en 2002, une équipe du programme a assisté à ses premiers Jeux olympiques et paralympiques à Salt Lake City, aux États-Unis. Lors de tous les Jeux olympiques et paralympiques subséquents, l'équipe a été présente et a joué un rôle important dans le Village des athlètes. Un élément clé du Programme de sensibilisation des sportifs est le toujours populaire quiz Franc jeu, qui met à l'épreuve les connaissances des sportifs sur la lutte contre le dopage et sur leurs droits et responsabilités. En 2020, le quiz a été traduit dans une 45^e langue afin que sa portée soit élargie à d'autres endroits du monde.

Au moment où l'AMA se tourne vers l'avenir, les sportifs sont au sommet de ses priorités. Cette approche axée sur les sportifs a été confirmée à la fin de 2019 par l'élection d'un nouveau président (Witold Bańka) et d'une nouvelle vice-présidente (Yang Yang), tous deux d'anciens sportifs d'élite de niveau international. À ces nominations s'ajoutent les sportifs qui siègent déjà au sein des instances dirigeantes de l'AMA, dont au moins un dans chacun des comités permanents de l'Agence. Au total, un tiers des membres du Comité exécutif (4 sur 12) et du Conseil (13 sur 38) en 2020 sont des sportifs ou d'anciens sportifs de niveau international.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

Le Programme de sensibilisation de l'AMA, créé en 2001 pour faire la promotion du sport propre lors de grandes manifestations multisports dans le monde, a été particulièrement actif en 2019. Présent dans des zones à haute visibilité dans les villages des athlètes, le programme utilise des messages directs, de la documentation multilingue et un environnement accueillant vers lequel gravitent les sportifs. Les activités de sensibilisation de l'AMA sont autant d'occasions pour les sportifs et les responsables de témoigner de leur appui envers le sport propre, notamment par le biais des médias sociaux et en signant des engagements visuels.

En 2019, le programme a été présent sur quatre continents. Une équipe de sensibilisation composée de sportifs et d'experts de la lutte antidopage provenant d'organisations nationales antidopage (ONAD) et de fédérations internationales (FI) a été présente aux cinq manifestations suivantes :

- Jeux européens — Minsk, Bélarus
- Jeux panaméricains — Lima, Pérou
- Jeux parapanaméricains — Lima, Pérou
- Jeux panafricains — Rabat, Maroc
- Jeux mondiaux de plage — Doha, Qatar

La portée internationale de ces activités a été rehaussée par un élément important du programme de sensibilisation — le quiz Franc jeu, offert en 2019 en 43 langues. Cet outil, accessible avec ou sans Internet, est offert dans un nombre croissant de langues grâce aux services de traduction des partenaires de l'AMA, dont plusieurs ont pris part aux activités de sensibilisation de l'Agence au fil des ans. Le quiz a non seulement une portée internationale, mais aussi, et surtout, d'autres entités peuvent s'en servir dans le cadre de leurs propres programmes locaux. Enfin, le modèle de sensibilisation de l'AMA continue d'offrir aux partenaires un point de départ pour développer et mettre en œuvre leurs propres programmes. Aujourd'hui, plus de 130 organisations ont adopté le modèle et bénéficié de la trousse de démarrage gratuite.

Autres activités en 2019

Si les activités du Comité des sportifs et du Programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA font partie intégrante de l'engagement des sportifs, ces programmes ont été renforcés par diverses autres réalisations et activités centrées sur les sportifs en 2019 ; en particulier, le lancement réussi de l'application numérique << Athlete Central >>, conçue pour mobiliser les sportifs de façon efficace et conviviale. À l'origine, << Athlete Central >> est une application de localisation des sportifs, mais l'AMA continue de consulter ces derniers pour



comprendre comment l'application pourrait aussi servir à recueillir leurs commentaires et à leur communiquer des informations dont ils pourraient avoir besoin en matière d'éducation et de lutte contre le dopage.

Journée Franc Jeu

Le 10 avril 2019, l'AMA a célébré la « Journée Franc Jeu » avec des sportifs, des ONAD, des organisations régionales antidopage, des FI, des organisateurs de grandes manifestations et d'autres partenaires de la lutte contre le dopage de partout dans le monde. Consacrée au sport propre, la Journée Franc Jeu vise à sensibiliser les sportifs, les différentes parties prenantes et le public à la lutte contre le dopage.

Cette initiative découle d'une conférence sur l'éducation organisée par l'AMA en 2013, à laquelle ont participé 17 pays d'Amérique latine qui ont été la force motrice menant à la déclaration du 10 avril comme la « Journée Franc Jeu ». D'une envergure locale à l'origine, ce mouvement a pris de l'ampleur au fil des ans, ralliant aujourd'hui un grand nombre d'organisations et de pays à travers le monde.

Au moyen du mot-clic #PlayTrueDay, l'AMA a invité tous ses partenaires et d'autres intervenants à célébrer cette journée sur leurs plateformes numériques et médias sociaux en utilisant l'un des cadres créés spécialement par l'AMA pour cette occasion. Alors que la popularité de l'initiative ne cesse de croître, les chiffres de 2019 sont encourageants, avec une portée de près de sept millions de personnes et plus de 26 000 interactions sur les médias sociaux.

LES VISAGES DE L'AMA

Stacy Spletzer-Jegen

Poste : Responsable principale, Relations avec les sportifs

Année d'embauche : 2001

Ville natale : Chicago, États-Unis



J'ai toujours dit que j'avais de la chance d'avoir l'un des meilleurs emplois à l'AMA. Je suis la personne de référence de l'Agence concernant notre Comité des sportifs et je suis responsable de nos programmes de sensibilisation des sportifs. Dans diverses grandes manifestations comme les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques ou les Jeux continentaux, je réunis et mène des équipes qui renseignent directement les sportifs sur le rôle de l'AMA et sur ce qu'ils doivent savoir à propos de la protection du sport propre. C'est impressionnant de constater l'ampleur des changements et les améliorations apportés à la capacité antidopage dans le monde au cours des 20 dernières années. Partout où nous allons, nous voyons des organisations antidopage actives et mobilisées et des sportifs enthousiastes qui comprennent ce qu'ils

doivent faire et qui ont à cœur de protéger leur sport de ceux qui cherchent à flouer le système. J'ai vu de mes propres yeux les remarquables réalisations de l'AMA et de ses divers partenaires et je sais que la vaste majorité des sportifs en sont reconnaissants. J'ai acquis mon expérience dans la gestion du sport. J'ai travaillé pour le Comité olympique américain à Colorado Springs, puis pour le Comité olympique australien, notamment pendant les Jeux olympiques et paralympiques de 2000 à Sydney. Cela a été une expérience mémorable. Pour moi, l'objectif est de tout faire pour donner l'occasion aux sportifs d'atteindre leur plein potentiel et de récolter les fruits de leur talent et de leur travail acharné.

COFORMITÉ AU CODE

PRIORITÉ :

Élaborer et gérer un solide programme de conformité dirigé par l'AMA s'appuyant sur le Standard international pour la conformité au Code des signataires

La pierre angulaire de la protection du sport propre dans le monde est le Code mondial antidopage. La conformité au Code par tous les signataires assure l'harmonisation et la cohérence du système mondial antidopage dans l'ensemble des sports et des nations. Dans un esprit de collaboration et de coopération, les signataires du Code s'engagent à se conformer aux exigences juridiques, techniques et opérationnelles établies dans le Code et les Standards internationaux. Cette conformité est nécessaire pour veiller à ce que les sportifs et les autres partenaires puissent profiter des mêmes protections antidopage, quel que soit l'endroit où ils exercent leur sport.

En vertu du Code, l'AMA est responsable de la supervision de la conformité des signataires au Code et aux Standards. Le Code exige également des signataires qu'ils rendent compte de leur conformité à l'AMA.

La communauté antidopage, avec le soutien et sous la supervision de l'AMA, continue de consacrer une bonne partie de ses efforts à l'application du Code et des Standards au quotidien au moyen de ses règles, règlements, lois (dans les pays où le Code est mis en œuvre par le biais de la législation) et programmes.





Le Programme de supervision de la conformité comporte les cinq composantes suivantes qui s'inscrivent toutes dans la stratégie de conformité qu'a approuvée le Comité exécutif de l'AMA en 2019 :

1. Examen des règles, règlements et lois antidopage (si la mise en œuvre du Code se fait par la législation dans le cadre d'un système juridique national) pour s'assurer qu'ils sont pleinement conformes aux dispositions obligatoires du Code et des Standards. En 2019,

tous les signataires avaient mis en place des règles ou des lois antidopage conformes au Code 2015 et aux Standards. Toutefois, tout au long de l'année, 64 signataires ont modifié leurs règles ou lois pour diverses raisons, y compris :

- la nécessité de refléter des changements institutionnels;
- une volonté d'améliorer l'efficacité de certains volets du programme;

20 ANS À FAIRE
PROGRESSER LE
SPORT PROPRE

PROGRAMME DE SUPERVISION DE LA CONFORMITÉ AU CODE

Au cours de sa première phase d'existence, l'AMA a utilisé ses ressources pour veiller à ce que les signataires incorporent le Code et les Standards dans leurs règles, règlements et lois. À partir de 2016, ces efforts ont été davantage orientés vers la mise en œuvre, par les signataires, de programmes antidopage de qualité pouvant être supervisés et respecter des standards élevés. Ainsi, en 2016, l'AMA a développé un Programme de supervision de la conformité certifié ISO, qu'elle a élargi au cours des années subséquentes.

Le 1^{er} avril 2018, le Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS) est entré en vigueur, ce qui a renforcé le Programme de supervision de la conformité au Code de l'AMA en créant un cadre clair pour les activités de supervision de la conformité des signataires par l'AMA et en définissant les responsabilités et les conséquences applicables aux signataires. Le SICCS définit clairement les moyens par lesquels l'AMA aide les signataires à atteindre, à maintenir et, s'il y a lieu, à retrouver la conformité au Code. Il fournit également un cadre juridique solide, ainsi que des sanctions adaptées, prévisibles et proportionnées qui peuvent être imposées aux signataires en cas de non-conformité au Code.

La gouvernance du programme est assurée notamment par un Comité de révision de la conformité (CRC), externe et indépendant, et par

un Groupe de travail interne sur la conformité (le Groupe de travail). Le CRC fournit des conseils et des recommandations au Comité exécutif, au Conseil de fondation et au Groupe de travail de l'AMA en matière de conformité, de même que pour des cas individuels. Si une irrégularité est relevée chez un signataire, le Groupe de travail facilite un dialogue ouvert avec le signataire concerné et recommande des mesures correctives. Il apporte au signataire son soutien et son aide afin de lui permettre de résoudre les problèmes selon un échéancier convenu avant que les problèmes ne soient soumis au CRC. Au cours de sa brève histoire, le programme a apporté des améliorations importantes et mesurables à la protection du sport propre dans le monde.



- une restructuration interne de l'organisation;
- la nécessité de s'adapter au cadre juridique interne plus large;
- la nécessité de modifier certaines dispositions afin d'apporter des mesures correctives recommandées par l'AMA à la suite d'un audit de la conformité ou d'une autre activité de supervision.

Ces 64 signataires ont fourni à l'AMA un ensemble de 189 règles à revoir, à propos desquelles l'Agence a formulé des commentaires, donné des conseils et fourni de l'aide.

2. Questionnaire sur la conformité au Code : Ce questionnaire est un outil d'auto-évaluation conçu par l'AMA, en collaboration avec des partenaires, pour évaluer la conformité des signataires aux exigences du Code et des Standards.

En février 2017, l'AMA a envoyé, par voie électronique, le premier Questionnaire sur la conformité au Code à 307 signataires du Code — fédérations internationales (FI) et organisations nationales antidopage (ONAD) — pour qu'ils le remplissent et le retournent. En 2019, les signataires ont continué de mettre en œuvre les dernières mesures correctives découlant de ce Questionnaire sur la conformité au Code diffusé en 2017. En 2019 :

- les signataires du niveau 1 (le niveau le plus élevé en matière de priorités de l'Agence en terme de supervision de la conformité) ont mis en œuvre la totalité de leurs mesures correctives critiques et prioritaires (comme l'exige la politique de priorisation de l'AMA) et 93 % des autres mesures correctives;
- les signataires du niveau 2 ont mis en œuvre la totalité de leurs mesures correctives critiques (comme l'exige la politique de priorisation de l'AMA) et 74 % de leurs mesures correctives prioritaires et autres;
- les signataires du niveau 3 ont mis en œuvre 31 % de l'ensemble de leurs mesures correctives, dont un nombre important de bonnes pratiques recommandées.

En 2019, l'AMA a envoyé une version du Questionnaire sur la conformité au Code destinée aux organisateurs de grandes manifestations (OGM) au Comité international olympique et au Comité international paralympique pour s'assurer que les programmes antidopage mis en place en

prévision des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo soient conformes au Code et aux Standards, de façon à créer un contexte équitable pour les milliers de sportifs qui prendront part à ces compétitions.

De plus, l'AMA a envoyé le Questionnaire sur la conformité au Code à 17 organisations figurant dans la rubrique « Autres organisations » de la liste de signataires du Code et qui ne sont pas affiliées au Mouvement olympique ou paralympique. Historiquement, ces signataires payaient des frais pour la révision de leurs règles antidopage, mais leurs programmes n'étaient pas évalués. Le Comité de révision de la conformité (CRC) a recommandé qu'en tant que signataires du Code, ils soient maintenant tenus de faire examiner leurs programmes au moyen du Questionnaire sur la conformité au Code.

L'envoi du prochain Questionnaire sur la conformité au Code est prévu pour 2022.

3. Programme d'audit : L'AMA mène des audits en personne ou à distance auprès des signataires.

Les audits sont menés par des experts de l'AMA dûment formés et par des spécialistes externes de la lutte contre le dopage ayant reçu une formation sur les audits de conformité de l'AMA, en collaboration avec le signataire concerné. Les auditeurs de l'AMA revoient en détail tous les aspects du programme antidopage du signataire sur une période de deux ou trois jours. Ces audits mènent à un processus de mesures correctives, par lequel un délai adéquat est accordé au signataire pour mettre en œuvre (s'il y a lieu) les améliorations requises de son programme antidopage. Comme pour le Questionnaire sur la conformité au Code, le Groupe de travail de l'AMA examine les mesures correctives apportées par les signataires avant d'entreprendre d'autres démarches, si nécessaire.

À la fin de 2019, l'AMA avait procédé à 45 audits en personne depuis le lancement du programme d'audit à la fin 2016.

En 2019, 18 audits en personne ont été menés auprès des signataires par une équipe d'auditeurs de l'AMA. Un audit a été reporté à 2020 en raison de problèmes logistiques. De plus, une équipe d'auditeurs de l'AMA a procédé au premier audit à distance (concernant l'ONAD de la République populaire démocratique de Corée) à la fin 2019.

Les 18 audits en personne menés en 2019 ont permis d'identifier 315 mesures correctives, dont 116 (37 %) avaient été mises en œuvre au moment d'écrire ces lignes. Le nombre d'irrégularités relevées relevés dans les rapports de mesures correctives allait de 6 à 56, la moyenne étant de 21.

Les signataires audités en 2019 sont :

- ONAD : Azerbaïdjan, Colombie, Égypte, Espagne, Éthiopie, Grèce, Italie, Jamaïque, Ouzbékistan, Serbie, Turquie et Ukraine.
- FI : Biathlon, canoë, haltérophilie, tennis, triathlon et natation.

Pour la première fois, en 2019, l'AMA et le Conseil de l'Europe ont mené conjointement un audit et une visite de supervision auprès de l'ONAD et du gouvernement d'un pays européen, respectivement. Le Code et la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe étant complémentaires à de nombreux égards, ce projet a permis aux deux organisations de renforcer leur synergie conformément à leur protocole d'entente et de tirer parti de leurs activités respectives au moment d'évaluer l'ensemble du système antidopage national en vertu du Code (pour l'ONAD) et de la Convention (pour le gouvernement).

- 4. Programme de supervision continue :** Le Questionnaire sur la conformité au Code et les audits sont les deux programmes principaux qu'utilise l'AMA pour superviser et évaluer la qualité des programmes antidopage et leur conformité au Code et aux Standards. Pour les compléter, l'Agence a lancé un programme de supervision continue en février 2019. Ce programme comble l'écart entre les questionnaires sur la conformité au Code et se concentre sur les FI et les ONAD prioritaires, en accordant une attention particulière aux aspects cruciaux suivants du programme au cours des 12 mois précédents d'activité :

- mise en œuvre du groupe cible de sportifs soumis à des contrôles;
- contrôles hors compétition insuffisants ou inexistantes;
- conformité avec le Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS);
- saisie des formulaires de contrôle du dopage et des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) dans le système ADAMS; et
- décisions de gestion des résultats conformes au Code.

- 5. Soutien continu de l'AMA :** L'AMA fournit assistance et conseils aux signataires pour la mise en œuvre du Code et des Standards et pour les mesures de conformité, en particulier si le Programme de supervision de la conformité relève des points à améliorer.

Au début de 2020, l'AMA a publié son premier Rapport annuel sur la conformité au Code pour 2019, un élément de la stratégie de conformité de l'Agence qui souligne les avancées et les défis du Programme de supervision de la conformité. Le Rapport annuel sur la conformité au Code fournit des détails sur l'interprétation et les répercussions des résultats, des tendances et des leçons tirées du programme et identifie des pistes d'amélioration continue. Le Rapport sur la conformité de l'AMA pour 2019 est disponible sur le site Web de l'Agence.

En outre, l'AMA utilise d'autres sources d'information pour monitorer et évaluer la qualité des programmes antidopage, notamment le système ADAMS, les enquêtes et les nombreux renseignements recueillis ou reçus.

PROCÉDURES DE CONFORMITÉ EN 2019

En 2019, le Groupe de travail sur la conformité de l'AMA a ouvert une procédure de conformité envers 44 signataires, dont huit en raison de la découverte d'une non-conformité en 2018. Les problèmes soulevés étaient principalement liés aux contrôles et aux enquêtes, suivis des règles et lois antidopage et de la gestion des résultats.

Parmi ces 44 procédures, le Groupe de travail a transmis 15 dossiers au CRC. Dans 13 de ces 15 dossiers, le signataire a corrigé sa (ou ses) non-conformité(s) avant que le Comité exécutif en soit saisi. Quant aux deux autres dossiers, le premier (la Fédération internationale de taekwondo non reconnue par le CIO, basée en Autriche) s'est traduit par une déclaration de non-conformité (après quoi le signataire a effectué la correction et sa conformité a été rétablie en mars 2020) et le deuxième (l'Agence antidopage de Russie) est actuellement en instance devant le Tribunal arbitral du sport après la décision du signataire de contester l'allégation de non-conformité.

PROGRAMME DES OBSERVATEURS INDÉPENDANTS

Le programme des observateurs indépendants (OI) de l'AMA assure une supervision de la mise en œuvre du Code et des Standards par les organisations responsables de grandes manifestations (OGM). Depuis 2000, le programme des OI a contribué à renforcer la confiance des athlètes et du public lors de grandes manifestations sportives. Les OI supervisent et font rapport sur toutes les phases du processus de contrôle du dopage et de gestion des résultats.

Le programme des OI met l'accent sur la mise en œuvre de programmes de contrôles optimisés

pendant de grandes manifestations et appuie les efforts de collaboration entre les comités d'organisation respectifs, les ONAD, les FI et les OGM.

Désormais, le programme des OI complétera le Programme de supervision de la conformité de l'AMA pour les OGM. En 2019, le programme des OI de l'AMA a été présent à trois grandes manifestations :

1. aux Jeux européens, à Minsk, au Bélarus;
2. aux Jeux panaméricains, à Lima, au Pérou; et
3. aux Jeux africains, à Rabat, au Maroc.

Les rapports des équipes d'OI sont publiés sur le site Web de l'AMA.

LES VISAGES DE L'AMA

Ilaria Baudo

Poste : Responsable principale, Standards et harmonisation

Année d'embauche : 2015

Ville natale : Turin, Italie

Veiller à ce que les diverses organisations antidopage (OAD) se conforment au Code mondial antidopage et aux Standards internationaux et les aider à y parvenir n'est pas toujours de tout repos, mais c'est un défi extrêmement stimulant. L'AMA a justement été créée il y a 20 ans dans le but d'assurer l'application harmonisée du système dans tous les sports et dans tous les pays, et c'est cette mission qui nous anime constamment. Pour moi, chaque journée est différente. Je touche à de nombreux aspects de la conformité, particulièrement les audits, le programme de supervision continue et le programme des observateurs indépendants lors des grandes manifestations, comme les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques ou les Jeux continentaux. Mon rôle au sein du Groupe de travail sur la conformité de l'AMA est un autre volet stimulant

de mon travail. Je viens d'une famille qui s'est toujours passionnée pour le sport et j'ai grandi en jouant au tennis et en pratiquant l'athlétisme, la natation, l'équitation et d'autres sports. J'ai toujours voulu évoluer dans l'univers sportif et j'adore aider les gens à appliquer des mesures antidopage efficaces pour protéger le sport. Parce que j'ai travaillé pendant 11 ans à World Rugby, je comprends les besoins des fédérations internationales et des autres OAD, et je sais combien il est important de continuer d'évoluer et d'innover en faisant preuve d'ouverture d'esprit. En tant qu'organisation véritablement internationale, l'AMA a fait beaucoup de chemin depuis 20 ans, ce qui ne l'empêche pas de continuer de progresser et de développer le système global pour le bien du sport propre.



ÉDUCATION

PRIORITÉ :

Accroître et renforcer l'éducation axée sur la recherche en matière de lutte contre le dopage, notamment en développant un Standard international pour l'éducation



L'éducation est de plus en plus importante pour l'AMA dans sa mission de créer un monde de sport propre. Le rôle de l'éducation, en vertu du Code mondial antidopage, consiste à éviter que l'esprit sportif soit perverti, afin de prévenir l'usage intentionnel ou involontaire de substances et de méthodes interdites. L'année 2019 aura d'ailleurs été marquante pour l'éducation antidopage avec l'adoption du nouveau Standard international pour l'éducation (SIE) et la création d'un département

entièrement consacré à l'éducation au sein de l'AMA, chargé de lancer de nouvelles initiatives, de rehausser le profil de l'éducation et d'accroître le rôle de la recherche en sciences sociales dans la lutte contre le dopage. L'AMA a démontré son engagement envers l'éducation et manifesté son intention de soutenir les organisations antidopage dans leurs efforts pour développer des programmes antidopage équilibrés dont l'éducation est un volet essentiel.



STANDARD INTERNATIONAL POUR L'ÉDUCATION

Le nouveau Standard international pour l'éducation (SIE), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, a été approuvé par le Comité exécutif de l'AMA lors de la cinquième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Katowice, en Pologne, en novembre 2019. Ce Standard est l'avancée la plus importante en matière de politiques d'éducation depuis la création du système antidopage. Comme pour le Code et les autres Standards internationaux, le SIE est le fruit d'un effort de collaboration, et sa version finale témoigne de la contribution des partenaires au cours des deux dernières années et demie.

Les objectifs initiaux du SIE étaient de :

- normaliser et clarifier les définitions de la terminologie employée dans le domaine de l'éducation sur le sport propre;
- définir les rôles et responsabilités des partenaires;
- assurer une meilleure collaboration entre les partenaires; et
- mettre l'accent sur la nécessité de planifier, de mettre en œuvre, de surveiller et d'évaluer les programmes d'éducation efficacement.

La consultation dans le cadre de son développement a compris les éléments suivants :

- **Deux** consultations publiques
- Près de **300** commentaires reçus
- **49** soumissions reçues
- **11** réunions avec des partenaires externes (y compris lors de la Conférence mondiale sur l'éducation de 2018 et lors du Symposium annuel 2019 de l'AMA)
- **Cinq** rencontres en personne du Comité Éducation et du groupe de travail

Un principe sous-jacent clé du SIE est que la première expérience antidopage d'un sportif doit passer par l'éducation, et non par un contrôle antidopage.

Le SIE repose sur les principes suivants :

- **La majorité des sportifs souhaitent concourir dans un sport propre** – il est important de les soutenir.
- **L'éducation d'abord** – toute personne sujette à un contrôle devrait d'abord pouvoir avoir accès à de l'éducation.
- En matière d'éducation, **il n'y a pas de solution unique** et, dans la mesure du possible, il est important d'adapter l'approche en fonction de la personne, du sport et du contexte culturel.
- **Proportionnalité** – mettre l'accent sur le processus de planification de l'éducation et veiller à ce que chaque plan soit proportionnel à la taille de l'organisation.
- **Collaboration** – lorsque c'est possible, éviter les efforts en double pour faire un meilleur usage des ressources et éviter d'obliger les sportifs à faire des activités inutiles.
- **Des éducateurs qui éduquent** – l'importance que les initiatives d'éducation soient menées par des gens formés et qualifiés.

Le SIE permet aux partenaires de déterminer plus facilement quels groupes, dans leur univers sportif, pourraient bénéficier de programmes éducatifs, et quels plans d'éducation seraient les plus appropriés pour chacun de ces groupes. Le SIE aide les organisations antidopage à offrir aux sportifs et à leur personnel d'encadrement des possibilités d'éducation qui tiennent compte des contextes culturels variés et de l'éventail des besoins individuels et sportifs. Enfin, le SIE favorise l'établissement de mécanismes de supervision et d'évaluation des améliorations.

PLATEFORME D'APPRENTISSAGE EN LIGNE DE L'AMA (ADEL)

En 2019, le nombre d'utilisateurs inscrits sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'AMA — ADeL — a augmenté de 78 % pour atteindre 67 680. De tous ces utilisateurs, 65 % étaient des sportifs. De plus, la plateforme a vu passer son nombre d'administrateurs de 104 à 138. Cela signifie qu'un plus grand nombre de pays et de fédérations

sportives disposent de droits d'administrateur sur la plateforme et peuvent ainsi mesurer des aspects comme le nombre de sportifs de leur sport ou de leur pays qui ont suivi des cours sur ADeL.

Pour qu'ADeL touche un public encore plus large, l'AMA offre la plateforme dans six nouvelles langues : le slovène, le russe, le tchèque, le turc, l'italien et le coréen. Dans la foulée, le cours APLHA destiné aux sportifs a été mis à jour. La version ALPHA 2.0 comprend des activités interactives améliorées qui répondent aux besoins de l'apprenant moderne tout en permettant aux sportifs d'accéder au cours et de le suivre plus facilement.

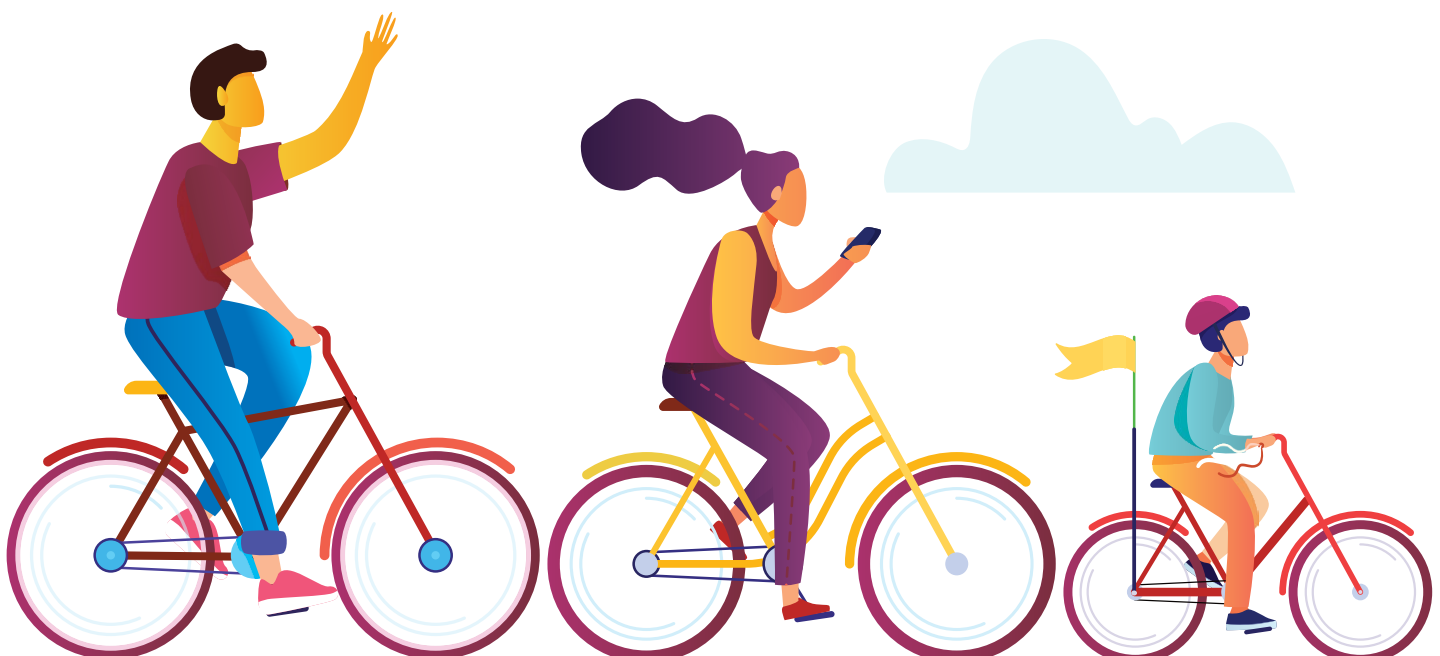
En 2019, l'AMA a conçu le cours ADeL pour les professionnels de la santé lors de grandes manifestations, en partenariat avec le Comité international olympique. Ce cours spécial vise à transmettre aux médecins et autres professionnels de la santé des connaissances antidopage nécessaires pour les grandes manifestations sportives. De plus, l'AMA a développé un nouveau cours, « ADeL pour les professionnels de la santé », qui aide les professionnels de la santé à comprendre leurs rôles et responsabilités dans la lutte contre le dopage et à mieux appuyer les sportifs avec lesquels ils travaillent. Lancé en janvier 2020, ce cours a suscité d'excellents commentaires : 100 % des participants ont déclaré qu'ils recommanderaient le cours à d'autres professionnels de la santé et 90 %, qu'ils mettraient

en application les enseignements qu'ils en ont tirés. À ce jour, plus de 3 200 professionnels de la santé ont suivi l'un de ces cours.

L'AMA a évalué la plateforme ADeL actuelle afin de la rendre plus accessible aux personnes ayant des besoins spéciaux. En 2019, l'Agence a apporté plusieurs améliorations à la plateforme et poursuit ses efforts en vue de rendre la plateforme et les cours compatibles avec les Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 (WCAG 2.0).

Avec l'entrée en vigueur du SIE en 2021 et la mise sur pied du nouveau département, les solutions d'éducation qu'offre l'Agence aux organisations antidopage seront réexaminées en 2020 afin de s'assurer que les cours puissent toucher un large éventail de publics cibles. En 2020, la plateforme ADeL sera également redessinée pour mieux répondre aux besoins futurs. Cela comprendra les éléments suivants :

- Solutions d'éducation de première ligne – cours pour les sportifs, les entraîneurs, le personnel médical, etc.;
- Centre de ressources pour les organisations antidopage – programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code mondial antidopage;
- Formation – programmes de formation appuyant les efforts de développement professionnel des organisations antidopage.



SUBVENTIONS DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

L'AMA continue de soutenir la recherche en sciences sociales dans le domaine du sport propre. Depuis 2005, l'Agence a financé 106 projets pour un total de 3,6 millions \$ US.

Le programme de recherche comporte actuellement deux volets principaux : un appel de candidatures ouvert auquel les chercheurs sont libres de répondre chaque année en fonction de l'intérêt de leur recherche, et un programme de recherche ciblé dans le cadre duquel l'AMA peut mandater des projets de recherche en fonction de besoins précis ou sélectionner des projets dignes d'intérêt parmi les candidatures soumises lors d'un précédent appel ouvert.

En 2019, l'AMA a lancé un appel à projets en mai. Trente-cinq demandes de 21 pays (pour un total d'un peu moins de 2 millions \$ US de subventions) ont été reçues. Seize provenaient d'Europe, neuf d'Afrique, deux d'Asie, cinq d'Amérique du Nord, une d'Amérique latine, et deux d'Océanie. De ces candidatures, 33 ont été soumises en anglais et deux en français.

L'AMA continue de demander à son Comité de révision des projets de recherche en sciences sociales de se prononcer sur les projets reçus. Un réseau d'examineurs externes effectue deux évaluations techniques par candidature. Le Comité de révision présente ensuite son évaluation au Comité Éducation de l'AMA, qui recommande les projets à financer.

En novembre 2019, le Comité exécutif de l'AMA a approuvé le financement de huit de ces projets de recherche, à hauteur de 337 801 \$ US. Les huit projets proposés proviennent de cinq pays situés sur les cinq continents. Une liste de tous les projets approuvés se trouve sur le site Web de l'AMA.

Maintenant à sa quinzième année, le Programme de bourses de recherche en sciences sociales fait actuellement l'objet d'un examen, qui rentrera dans le cadre d'une nouvelle stratégie pour le programme en 2020.

PARTENARIAT POUR L'ÉDUCATION – LES VALEURS SPORTIVES DANS LA CLASSE

En 2019, pendant la 7^e Conférence des Parties de l'UNESCO tenue en octobre à Paris, en France, le Groupe Partenariat pour l'éducation, qui comprend l'AMA, l'UNESCO, le CIO, la Fondation Agitos, le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport et le Comité international pour le Fair Play, a lancé la mallette éducative « Les valeurs sportives dans la classe ».

Cette mallette vise à inculquer quelques-unes des valeurs fondamentales du sport, telles que le respect, l'équité et l'inclusion. Cette ressource d'apprentissage propose un ensemble d'activités qui aident les enseignants à satisfaire à de nombreuses exigences de leur programme scolaire de façon stimulante et ludique tout en faisant la promotion des principes du sport propre auprès de la jeunesse.

Les différents partenaires ont signé un accord de coédition et ont mis la ressource à disposition gratuitement sur leur site Web. Le site Web de l'AMA a enregistré plus de 600 vues de la mallette en 2019.

CONFÉRENCES MONDIALES SUR L'ÉDUCATION

En 2019, l'AMA a annoncé que l'Australie et la France seraient les pays hôtes des Conférences mondiales de l'AMA sur l'éducation en 2020 et 2022, respectivement. En raison de la COVID-19, les deux événements ont toutefois été reportés à 2021 et 2023, respectivement. Le département de l'Éducation de l'AMA travaillera avec les gouvernements australien et français pour mettre sur pied des conférences de calibre mondial qui renforcent les programmes d'éducation antidopage dans le monde.

20 ANS À FAIRE
PROGRESSER LE
SPORT PROPRE



ADeL

L'éducation est un outil clé dans la prévention du dopage dans le sport. Le lancement, en 2018, de la plateforme d'apprentissage en ligne de l'AMA – ADeL – a considérablement amélioré l'aide apportée à la communauté du sport propre pour éduquer les sportifs et le personnel d'encadrement. Cette plateforme a permis à l'AMA de développer et d'offrir des programmes d'apprentissage en ligne et d'autres contenus éducatifs axés sur des sujets d'importance liés au sport propre et à l'antidopage. ADeL a été conçue pour regrouper un nombre croissant de cours élaborés sur une période de dix ans.

Lancé en 2010, le premier cours, CoachTrue, s'adresse aux entraîneurs de sportifs sujets aux règles antidopage. La Mallette des médecins du sport a été ajoutée en 2013, puis, en collaboration avec le Comité international olympique, un module supplémentaire pour les professionnels de la santé lors de grandes manifestations a été créé. Le Programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage (ALPHA) a été intégré à la plateforme en 2014 pour sensibiliser les sportifs aux questions liées à la lutte contre le dopage. Lancé sur ADeL en 2018, le module ADO Kickstart s'adresse aux administrateurs antidopage. En outre, au fil des ans, diverses ressources éducatives, comme le Guide du sport propre à l'usage des parents et le Manuel universitaire, ont été développées et publiées sur ADeL.

L'un des principaux avantages de la plateforme pour les utilisateurs est qu'elle centralise tous les programmes et ressources d'éducation au même endroit, en plus de permettre aux administrateurs d'OAD de superviser les utilisateurs sous leur responsabilité. À la fin de 2019, ADeL comptait 67 680 utilisateurs et offrait un contenu en 18 langues, alors que d'autres modules étaient en cours de développement.

La plateforme ADeL continuera d'évoluer pour mieux servir les programmes d'éducation de l'AMA destinés aux sportifs et à leur personnel d'encadrement, en plus d'accroître l'aide offerte aux partenaires de l'Agence. Elle fera l'objet d'un examen complet et d'une mise à jour en 2020, y compris par l'ajout d'autres programmes et ressources destinés à soutenir la mise en œuvre du Code et des Standards internationaux 2021.

RENSEIGNEMENT ET ENQUÊTES

PRIORITÉ :

Consolider les capacités de l'AMA pour la collecte de renseignement et les enquêtes, notamment en renforçant le réseau d'enquêtes antidopage et le programme de l'Agence pour les lanceurs d'alerte, « Brisez le silence! »

Alors que l'AMA entame sa troisième décennie à superviser la lutte contre le dopage, le programme global continue d'évoluer et de prendre de l'ampleur. Certains observateurs peuvent avoir l'impression que les contrôles sont le seul outil employé pour attraper ceux qui cherchent à flouer le système, mais la protection du sport passe aussi par d'autres moyens. À l'arsenal de l'AMA se sont ajoutées ces dernières années la collecte de renseignement et les enquêtes. Doté de ressources accrues, le département Renseignement et enquêtes de l'AMA a fait d'importantes percées dans ce domaine et a mené à bien des enquêtes de grande envergure et souvent complexes pour le bien des sportifs et du sport propre.

L'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA travaille rarement seule. Énormément de temps et d'efforts sont consacrés à mettre en place et à maintenir un éventail de partenariats et à en retirer collectivement les bénéfices. Ainsi, le département Renseignement et enquêtes travaille au quotidien avec des organisations antidopage, des organismes nationaux et internationaux chargés de l'application de la loi et, peut-être plus important encore, des lanceurs d'alerte.

L'ÉQUIPE RENSEIGNEMENT ET ENQUÊTES DE L'AMA

Plus que jamais, le combat contre le dopage dans le sport se livre sur plusieurs fronts, à la fois indépendants et complémentaires, et l'équipe Renseignement

et enquêtes de l'AMA joue un rôle crucial dans cette évolution.

L'éducation, les contrôles, les progrès scientifiques, le renforcement des capacités, la supervision de la conformité au Code et d'autres activités sont des domaines bien connus, mais il est maintenant universellement admis que les informations provenant de lanceurs d'alerte et d'autres sources, ainsi que des processus d'enquête minutieux et innovants, peuvent produire des résultats importants.

Depuis sa création en octobre 2016, le département Renseignement et enquêtes de l'AMA est passé de 3 à 12 membres (un directeur, trois enquêteurs, quatre analystes de données, trois responsables de l'information confidentielle et une assistante).

Afin de traiter avec le plus grand soin et un maximum de sécurité les lanceurs d'alerte qui souhaitent demeurer anonymes, ainsi que les renseignements qu'ils fournissent, l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA a été scindée en deux unités : une unité responsable de l'information confidentielle s'occupant du programme « Brisez le silence! » et des lanceurs d'alerte, et une unité d'enquête qui dirige les enquêtes. L'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA a mis en œuvre un système complexe et sécuritaire comprenant des bases de données, des systèmes de gestion des dossiers et des logiciels d'analyse séparés pour l'unité d'enquête et l'unité responsable de l'information confidentielle.



En vertu de la politique de l'AMA pour le renseignement et les enquêtes, le département Renseignement et enquêtes de l'AMA fonctionne indépendamment du reste de l'Agence. Il peut lancer toute enquête qu'il juge appropriée, conformément à la politique, sans avoir besoin du consentement ou de l'approbation préalable du Comité exécutif de l'Agence, du Conseil de fondation, du président ou du directeur général. Il gère également son propre budget. Afin d'asseoir encore davantage son indépendance, en mai 2017 le Conseil de fondation a approuvé la mise en place d'un processus d'examen et d'audit externe indépendant pour assurer la qualité de la conduite et du rendement de ce département.

L'AMA a consacré une part importante de son budget à la mise en place d'une équipe Renseignement et enquêtes solide et efficace. Cette dernière a déjà mené des enquêtes sur des sportifs, des entraîneurs, des responsables et des organisations, notamment des laboratoires et des organisations antidopage. Ce travail a mené à la suspension de plus de 150 sportifs, membres du personnel d'encadrement ou responsables. Les enquêtes sont d'ailleurs devenues un volet crucial de la lutte contre le dopage et l'AMA va continuer de renforcer ce service dans le cadre de sa mission consistant à protéger le sport propre.

Unité responsable de l'information confidentielle et « Brisez le silence! »

Créée en 2018, l'unité responsable de l'information confidentielle est exclusivement chargée de gérer les informateurs et les lanceurs d'alerte et agit essentiellement comme une interface entre ces derniers, dont elle est la seule à connaître l'identité, et l'équipe d'enquête de l'AMA. L'unité est composée de trois responsables de l'information confidentielle, dont l'objectif principal est de recruter, de gérer et de protéger les lanceurs d'alerte, conformément à la politique sur les lanceurs d'alerte de l'Agence.

Dans le cadre de son rôle, l'unité responsable de l'information confidentielle gère le programme « Brisez le silence! », la principale plateforme au moyen de laquelle le département Renseignement et enquêtes recueille des allégations de dopage.

**20 ANS À FAIRE
PROGRESSER LE
SPORT PROPRE**

ENQUÊTES MENÉES AVEC SUCCÈS

Le département Renseignement et enquêtes joue un rôle crucial dans la protection du sport propre et fait figure de leader mondial dans ce domaine qui continue de prendre de l'ampleur, dans le cadre du système antidopage. Il est maintenant pleinement reconnu que la collecte de renseignements et l'adoption d'une approche d'enquête rigoureuse permettent d'identifier un plus grand nombre de personnes qui tentent de porter atteinte aux valeurs de l'esprit sportif et du franc jeu. En 2015, dans le cadre du Code mondial antidopage révisé, l'AMA a reçu des pouvoirs d'enquête. Depuis, le département Renseignement et enquêtes de l'AMA enquêtet sans relâche tout en établissant de solides relations de collaboration avec des organismes chargés de l'application de la loi dans le monde entier, notamment INTERPOL. Une équipe en pleine croissance de professionnels engagés a mené ou contribué à des enquêtes couronnées de succès telles que VIRIBUS, Aderlass, l'Opération LIMS, le Projet Kenya et d'autres encore.



Cette plateforme est en fonction depuis mars 2017 et connaît un vif succès. Plus de 700 dossiers ont été reçus de cette manière, soit environ 80 % de toutes les informations reçues par l'AMA.

Chaque allégation signalée sur la plateforme est évaluée, analysée et enregistrée dans un système de gestion sécurisé. Si le département Renseignement et enquêtes de l'AMA décide de ne pas se saisir du dossier, les allégations sont transmises à des partenaires internes et externes, à condition que l'informateur y consente.

En 2019, l'unité responsable de l'information confidentielle a enregistré 184 dossiers. La plupart (120) ont été transmis à des partenaires internes et externes pour qu'ils en fassent le suivi. Un exemple d'opération réussie en 2019 est celui de du recrutement, par l'unité responsable de l'information confidentielle, d'un informateur qui a identifié un entraîneur sans scrupules sévissant dans quatre pays. L'unité a réussi à relier cet individu à un important scandale de dopage impliquant plusieurs sports de haut niveau.

Compte tenu de la nature du travail et de la nécessité de protéger les lanceurs d'alerte, peu d'exemples de réussite peuvent être rendus publics. En dépit de ces restrictions, l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA continue de travailler d'arrache-pied, chaque jour pour la protection du sport propre et des droits des sportifs.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RENSEIGNEMENT

En 2019, l'unité responsable de l'information confidentielle a mis sur pied un groupe de travail international composé de personnes responsables de la gestion des sources confidentielles et du renseignement. L'objectif principal est de créer un réseau de responsables de la gestion des sources confidentielles et des lanceurs d'alerte afin de faciliter les opérations conjointes de renseignement entre les membres. Il s'agit en outre d'échanger des informations sur les questions de sécurité opérationnelle en lien avec la gestion des sources confidentielles. À ce jour, le groupe compte parmi ses membres deux importantes fédérations internationales (FI) et huit organisations nationales antidopage (ONAD).

LE POINT SUR LES ENQUÊTES

PRIORITÉ :

Gérer les résultats des diverses enquêtes de l'AMA portant sur la Russie, y compris McLaren et LIMS

Opération LIMS

L'AMA a continué de gérer les résultats des diverses enquêtes portant sur la Russie [Pound, McLaren, Système de gestion de l'information du laboratoire (LIMS)]. Après une impasse prolongée avec les autorités russes (principalement en raison du fait que le Standard international pour la conformité au Code des signataires a été développé et est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018, après la révélation du scandale), le Comité exécutif de l'AMA a réintégré l'Agence antidopage russe (RUSADA) en la déclarant conforme au Code en septembre 2018, sous réserve du respect des conditions strictes suivantes :

- RUSADA et le ministère russe des Sports devaient faire en sorte que l'AMA ait accès aux données authentiques du Système de gestion de l'information du laboratoire (LIMS) et aux données analytiques brutes sous-jacentes de l'ancien laboratoire de Moscou au plus tard le 31 décembre 2018.
- RUSADA et le ministre des Sports de la Russie devaient veiller à ce que toute nouvelle analyse des échantillons exigée par l'AMA après l'examen des dites données ait lieu au plus tard le 30 juin 2019.

En janvier 2019, l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA a récupéré 24 téraoctets de données du laboratoire de Moscou, puis s'est engagée dans une analyse forensique méticuleuse afin de déterminer si ces données étaient authentiques et complètes. Durant ce processus, l'équipe Renseignement et enquêtes et des experts en forensique indépendants ont confirmé que certaines données avaient été manipulées et supprimées après la réintégration de RUSADA.

En septembre 2019, le Comité indépendant de révision de la conformité (CRC) de l'AMA a ouvert une procédure de non-conformité contre RUSADA et, suite à un examen approfondi, a recommandé au Comité exécutif de l'Agence, en vertu du Standard international pour la conformité au Code des signataires entré en vigueur le 1^{er} avril 2018, que RUSADA soit déclarée non-conforme pour une période de quatre ans et que diverses conséquences soient imposées. L'une de ces conséquences voulait notamment que la Russie ne puisse pas participer aux grandes manifestations organisées durant cette période de quatre ans, ni organiser ou chercher à organiser de tels événements, y compris les Jeux olympiques et paralympiques et les championnats du monde de signataires du Code.

Le 9 décembre 2019, le Comité exécutif a unanimement approuvé la recommandation du CRC que RUSADA soit déclarée non conforme au Code pour une période de quatre ans.

Durant le délai de 21 jours qui lui avait été imparti, RUSADA a indiqué qu'elle contestait la décision, et le 9 janvier 2020, l'AMA a déposé une requête d'arbitrage officielle auprès du Tribunal arbitral du sport (TAS) à Lausanne, en Suisse, en vue de régler le différend. Le dossier est maintenant entre les mains du TAS.

La décision de septembre 2018 de réintégrer RUSADA sous réserve de conditions strictes a dénoué une impasse de longue date en permettant à l'AMA de traiter ce dossier dans le cadre juridique rigoureux du nouveau Standard pour la conformité et d'obtenir les données du laboratoire. Grâce aux données, de nombreux cas de dopage individuels sont maintenant à l'étape de la gestion des résultats.

Le 30 avril 2020, l'AMA a annoncé que :

- Son équipe Renseignement et enquêtes avait terminé son enquête visant 298 sportifs russes ciblés dans le cadre de l'Opération LIMS, qui portait sur le dopage institutionnalisé en Russie, et avait fourni des dossiers détaillés à 28 organisations antidopage, sur les 27 FI et un organisme responsable de grandes manifestations.
- La réanalyse d'autres échantillons récupérés à l'ancien laboratoire de Moscou était toujours en cours. Ce processus de réanalyse, dirigé par l'AMA, a déjà permis de repérer 57 cas qui en sont au stade de la gestion des résultats. Ces cas s'ajoutent aux dizaines de cas déjà sanctionnés et aux procédures entamées par les FI à partir de preuves découvertes dans le cadre de l'Opération LIMS en haltérophilie, biathlon et athlétisme, ainsi qu'à d'autres cas dans divers sports découlant des Enquêtes Pound et McLaren lancées par l'AMA entre 2014 et 2016.
- Sur les 298 cas transmis aux 28 organisations antidopage par l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA, 153 n'étaient pas affectés par les allégations de manipulation ayant entraîné la procédure de non-conformité à l'encontre de RUSADA. La manipulation présumée de données a eu un impact sur les dossiers de 145 sportifs dans le groupe cible de 298 personnes, soit un impact de près de 50 %. L'AMA a toutefois fourni des dossiers pour les 298 sportifs ciblés, même des 145 sportifs en question, afin de permettre aux organisations pertinentes d'avoir accès à toutes les preuves disponibles et de les évaluer.

Dans tous les aspects de ce dossier long et complexe, l'AMA continue de progresser et de chercher à obtenir justice pour les sportifs et le sport propres.

Pendant toute l'année 2019, l'Opération LIMS a accaparé le temps et les ressources de l'unité d'enquête. Toutefois, d'autres importantes activités de l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA méritent d'être soulignées.

Opération Aderlass

L'Opération Aderlass est une enquête, menée conjointement par le Bureau de la police criminelle d'Autriche et les autorités judiciaires allemandes, ciblant un groupe criminel impliqué dans un

stratagème de dopage d'envergure utilisant des méthodes de dopage sanguin dans différents sports et plusieurs pays européens. Lors d'une perquisition policière le 27 février 2019, les enquêteurs allemands ont fouillé un laboratoire illégal et saisi plusieurs poches de sang portant des étiquettes avec des noms de code.

Le 20 mai 2019, le procureur public responsable en Allemagne a demandé au service Renseignement et enquêtes de l'AMA de comparer l'ADN retrouvé dans les poches de sang saisies avec les échantillons de contrôle du dopage de sportifs que les enquêteurs tentaient d'identifier au moyen d'un nom de code.

À partir des informations fournies par les autorités allemandes et par l'entremise de laboratoires accrédités par l'AMA, l'équipe Renseignement et enquêtes a examiné les échantillons d'urine et de sang des sportifs ciblés. L'analyse de l'ADN par recoupement a confirmé les hypothèses des enquêteurs allemands à propos de sportifs identifiés. Pendant toute l'année 2019, l'équipe Renseignement et enquêtes a continué de fournir du soutien aux responsables de l'application de la loi.

Opération VIRIBUS

Dirigée par EUROPOL, cette opération menée par une coalition dont faisait partie l'AMA avait pour objectif de lutter contre la contrebande de

compléments alimentaires sportifs contrefaits, le commerce illégal de substances dopantes et, d'une manière générale, le commerce d'une grande variété de substances illégales et dangereuses. Elle concernait 32 pays européens et un certain nombre d'entités privées.

Dans un esprit de collaboration, l'équipe Renseignement et enquêtes a été fière de participer à l'Opération VIRIBUS, qui a permis de démanteler avec succès 17 groupes du crime organisé impliqués dans le trafic de médicaments contrefaits et de substances dopantes en Europe. L'AMA se tient prête à jouer ce genre de rôle dans toute autre opération, de manière à poursuivre la lutte collective contre la fraude dans le sport.

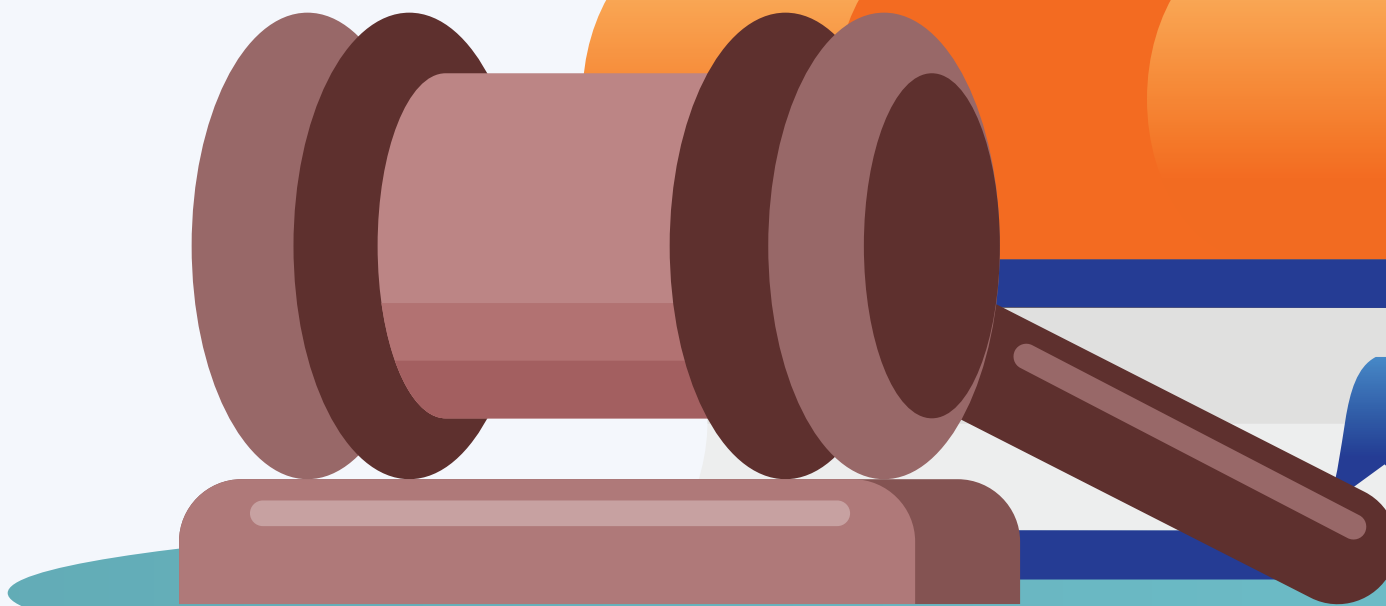
Depuis sa création en 2016, l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA a collaboré avec beaucoup de succès avec 11 différents organismes nationaux chargés de l'application de la loi et deux organisations internationales. La collaboration avec les organismes chargés de l'application de la loi restera un volet important de la lutte contre le dopage dans le sport.



AFFAIRES JURIDIQUES

Le département des Affaires juridiques participe à un niveau ou à un autre à pratiquement toutes les activités de l'AMA pour s'assurer que tout est fait dans le bon respect des règles juridiques applicables, permettant ainsi à l'Agence de poursuivre sa mission vers un monde de sport propre. De la gouvernance à la conformité en

passant par les enjeux juridiques corporatifs, la science, les aspects médicaux et les enquêtes, le département des Affaires juridiques est au cœur de l'organisation, apportant soutien et conseils, en plus de ses principales responsabilités en matière de gestion des résultats, de litiges et de protection des données.



PRIORITÉ :

Élaborer et mettre en œuvre le cadre de révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux 2021



En décembre 2017, l'AMA a lancé un processus de révision du Code mondial antidopage en trois phases, qui comprenait également une vaste consultation des partenaires sur les Standards internationaux et la Déclaration des droits antidopage des sportifs (veuillez consulter la page 44 pour davantage d'informations). Depuis, les parties concernées ont eu de multiples occasions d'apporter des contributions et de formuler des recommandations sur la manière de renforcer en creux le programme mondial antidopage. Ce processus de révision a abouti à l'approbation par le Comité exécutif – en ce qui concerne les Standards et la Déclaration – et par le Conseil de fondation de l'Agence – en ce qui concerne le Code – du Code et des Standards 2021 lors de la cinquième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, le 7 novembre 2019. Ces documents entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Le processus de révision du Code a été coordonné par le département des Affaires juridiques de l'AMA, qui a organisé le travail de toutes les équipes de rédaction du Code et des Standards, veillant à la cohérence et à l'harmonisation des différents documents. Chacune des équipes de rédaction comptait un membre du département des Affaires juridiques.

Suite à ce processus de révision, les partenaires ont été invités à intervenir publiquement au sujet des versions proposées du Code et des Standards durant la Conférence mondiale – une occasion qu'environ 70 organisations ont saisie – avant que le Code et l'ensemble complet de Standards soient approuvés par le Conseil et le Comité exécutif, respectivement.

L'AMA est convaincue que le processus de révision a été exhaustif et transparent. Elle remercie tous les partenaires pour leurs commentaires de grande qualité, ainsi que les équipes de rédaction pour ce travail important qui permettra de renforcer la protection du sport propre.

De nombreux signataires révisent actuellement leurs règles antidopage, avec le soutien de l'AMA si nécessaire, afin de s'assurer de leur conformité au Code 2021. Les règles modèles 2021 pour les signataires du Code les aident dans ce processus.

Nouveau Standard international pour la gestion des résultats

En réponse aux commentaires formulés par les partenaires lors de la première phase de consultation sur le Code 2021, l'équipe de rédaction du Code a proposé de créer un Standard international pour

la gestion des résultats (SIGR), qui était l'un des derniers aspects clés du Code à ne pas être couvert par un Standard international.

Le SIGR établit les exigences minimales que les organisations antidopage doivent respecter en ce qui concerne les processus de gestion des résultats et d'audition dans le cas de violations des règles antidopage (VRAD) et établit des principes généraux relatifs à la compétence, à la confidentialité, à la divulgation publique, ainsi qu'à la rapidité des processus disciplinaires et de décision arbitrale. Il tient également les signataires du Code responsables, sur le plan de la conformité, lors d'une violation des règles de droit fondamentales ou du droit à une défense des sportifs ou d'autres personnes.

La création de ce nouveau Standard a permis de regrouper les dispositions relatives à la gestion des résultats dans un seul document, alors qu'auparavant elles étaient réparties entre différents ensembles de règles. Comme tous les Standards révisés et nouveaux, le SIGR entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

GESTION DES RÉSULTATS

La gestion des résultats est la principale activité du département des Affaires juridiques, qui passe en revue chaque décision rendue par les signataires du Code dans le monde et fait appel, s'il y a lieu, afin de garantir l'harmonisation des sanctions et le traitement équitable de tous les sportifs, quels que soient leur sport et leur pays.

En décembre 2019, l'AMA a publié le rapport VRAD 2017, qui comprend une série de statistiques faisant état des cas de dopage commis dans le sport au niveau mondial au cours de l'année 2017. Parmi les faits saillants de ce rapport :

- 1 804 VRAD ont été confirmées en 2017, concernant des personnes de 114 nationalités et de 93 sports différents.
- 1 459 VRAD ont été issues de résultats d'analyse anormaux (RAA).
- 345 VRAD ont résulté de preuves non analytiques [renseignement].
- Sur ces 345 VRAD non analytiques, 317 ont été commises par des sportifs et 28 par des membres du personnel d'encadrement.

Le tableau suivant compare ces chiffres avec les années 2015 et 2016.

| | Nombre total de VRAD | Nationalités | Sports | RAA | Non analytiques |
|------|----------------------|--------------|--------|-------|-----------------|
| 2017 | 1 804 | 114 | 93 | 1 459 | 345 |
| 2016 | 1 595 | 117 | 112 | 1 326 | 269 |
| 2015 | 1 929 | 122 | 85 | 1 649 | 280 |

En 2019, l'AMA a reçu 3 054 décisions rendues par des signataires du Code. Toutes ces décisions ont fait l'objet d'un examen minutieux. Parmi celles-ci, 16 procédures d'appel ont été lancées et l'AMA a été la partie défenderesse dans deux autres dossiers. À la fin de 2019 :

13 de ces 18 décisions avaient été traitées par le Tribunal arbitral du sport (TAS) :

4 ont été admises par le TAS

1 a été retirée

8 étaient toujours en instance devant le TAS, dont un cas dans lequel l'AMA est l'intimée.

5 dossiers ont fait l'objet d'un appel auprès de l'instance nationale d'appel :

2 ont été admis

2 étaient toujours en instance

Dans l'autre cas où l'AMA était l'intimée, l'appel du sportif a été rejeté.

De plus, plusieurs décisions portées en appel par l'AMA avant 2019 ont connu leur dénouement en 2019 :

Devant le TAS :

5 ont été admises

2 étaient toujours en instance

Devant une instance d'appel nationale :

2 ont été partiellement admises, ont depuis été portées en appel et sont toujours en instance.

En vertu du Code, l'AMA a également pour responsabilité de traiter d'autres dossiers liés à la gestion des résultats :

- Conformément à l'article 5.7.1 du Code, qui porte sur le préavis de six mois que sont tenus de donner à l'organisation antidopage concernée les sportifs à la retraite qui souhaitent reprendre la compétition, l'AMA doit se prononcer sur les demandes déposées par les sportifs qui réclament une exemption à la règle. En 2019, l'AMA a traité 11 dossiers dans cette catégorie.
- Lorsqu'un sportif qui purge une période de suspension offre une aide substantielle et demande une suspension partielle de cette suspension, l'AMA, si elle est en accord, doit l'approuver, comme le stipule l'article 10.6.1 du Code. En 2019, l'AMA a traité 10 dossiers dans cette catégorie.
- Lorsqu'un sportif avoue promptement une VRAD figurant à l'article 10.6.3 du Code, la période de suspension normalement applicable peut être réduite, mais l'approbation de l'AMA est requise. En 2019, l'AMA a traité 16 dossiers dans cette catégorie.

En outre, l'AMA aide les signataires dans leurs activités de gestion des résultats en leur offrant du soutien et des conseils. En 2019, cela a représenté plus de 1 900 demandes de partenaires.

LITIGES

En 2019, le département des Affaires juridiques s'est assuré que les intérêts de l'AMA soient dûment défendus dans 13 affaires devant des tribunaux en France, en Espagne, en Italie, en Suisse, au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Dans ces affaires, l'AMA était une partie en cause, une partie intéressée ou une plaignante. Quelques-uns des dossiers étaient des affaires de dopage portées devant des tribunaux comme le Tribunal fédéral suisse ou le Conseil d'État français, et certains étaient des affaires criminelles où l'AMA était une partie demanderesse ou une partie intéressée. En 2019, l'AMA a également été poursuivie sans succès devant un tribunal au Canada par trois sportifs russes après la publication des rapports faisant suite à l'enquête McLaren.

GESTION DE LA CONFIDENTIALITÉ

Dans tout ce qu'elle entreprend, l'AMA prend très au sérieux les enjeux liés à la confidentialité et à la sécurité de l'information. En 2019, l'AMA a achevé de manière satisfaisante la mise en œuvre d'une série de recommandations découlant d'une enquête menée par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada sur l'attaque de harponnage lancée en 2016 contre le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA par le groupe de cybercriminels Fancy Bear. Ces recommandations consistaient notamment à renforcer les contrôles d'accès et les processus de chiffrement d'ADAMS, de même que la gouvernance en matière de confidentialité et de sécurité de l'information, et la formation donnée à tout le personnel à cet égard.

Les efforts déployés par l'AMA pour améliorer la maturité de la protection des données et de la sécurité de l'information ne se sont pas arrêtés là.

Par exemple, à la suite d'une évaluation incluant des considérations relatives à la confidentialité, l'AMA a décidé de mettre hors service la plateforme du Questionnaire sur les résultats antidopage (ADRQ) en juin 2019. Cette décision a permis d'éliminer une duplication des données traitées à des fins de lutte contre le dopage, ainsi que des exigences de saisie des données pour les organisations antidopage, d'où une amélioration sur le plan de l'efficacité et du respect de la vie privée.

L'AMA continue de développer des ressources destinées à améliorer la capacité et la conformité au Standard international pour la protection des renseignements personnels (SIPRP) au sein de la communauté antidopage. Outre les lignes directrices et les ressources de formation disponibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne ADeL, l'AMA a offert à ses partenaires deux séances axées sur la mise en œuvre du SIPRP en 2019 : la première en mars lors du Symposium annuel de l'AMA à Lausanne, en Suisse, et la deuxième en novembre lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Katowice, en Pologne.



LES VISAGES DE L'AMA

Marissa Sunio

Poste : Responsable, Affaires juridiques

Année d'embauche : 2017

Ville natale : Los Angeles, États-Unis



L'AMA me permet de combiner mes deux principales passions : les sports et le droit. Plus jeune, j'ai joué au volleyball, au softball et au basketball. En fait, je joue encore au volleyball pour un club à Montréal et il y a toujours du sport à la télé à la maison : football américain, soccer européen et nord-américain, basketball, etc. J'ai commencé ma carrière juridique dans le domaine des litiges, puis j'ai fréquenté l'Université Columbia où j'ai obtenu une maîtrise en droit et gestion du sport. C'est là qu'est né mon intérêt pour l'antidopage, car j'ai eu l'occasion d'étudier de nombreux dossiers du Tribunal arbitral du sport, dont plusieurs concernaient l'AMA. Mes fonctions à l'AMA sont très variées, mais je m'occupe beaucoup de gestion des résultats. Je revois notamment des décisions pour m'assurer que le Code mondial

antidopage ait correctement appliqué, j'apporte mon aide lors de procédures d'appel, je conseille les organisations antidopage dans l'interprétation du Code et je consulte la jurisprudence découlant d'anciens jugements. Je rédige également des contrats pour l'AMA, en plus de fournir des conseils juridiques à tous les départements. Mais d'abord et avant tout, je garde à l'esprit que tout ce que fait l'Agence vise à protéger le sport propre, à attraper les tricheurs et à aider les sportifs à atteindre leur plein potentiel avec intégrité. C'est l'essence même de la gestion des résultats : les sanctions peuvent grandement affecter la vie des gens et nous devons nous assurer qu'elles soient appliquées de manière aussi cohérente et équitable que possible.

SCIENCE ET MÉDECINE

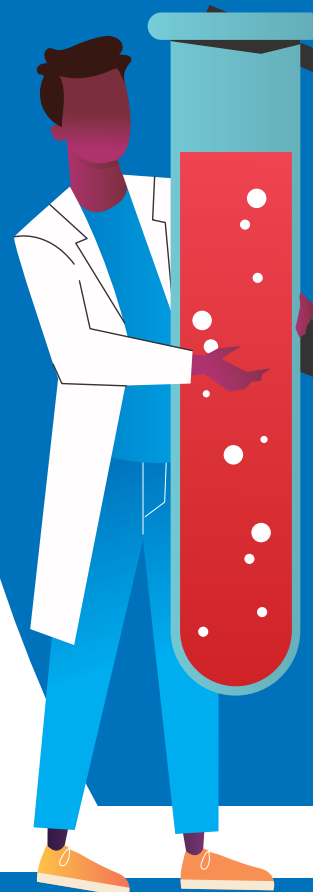
PRIORITÉ :

Approfondir les connaissances scientifiques dans tous les domaines de la lutte contre le dopage, dont la Liste des interdictions, le programme du Passeport biologique de l'athlète et l'évaluation de la prévalence du dopage

PROGRAMME DE RECHERCHE DE L'AMA

L'une des pierres angulaires de la mission de l'AMA est le travail mené dans les domaines de la science et de la médecine. Le développement et la mise en œuvre de nouvelles connaissances scientifiques et médicales dans le domaine de l'antidopage demeurent l'une des grandes priorités de l'Agence. Grâce à la participation d'éminents experts internationaux dans divers domaines de la science et de la médecine, l'AMA collabore avec diverses organisations pour montrer la voie dans le domaine de la lutte au dopage. Depuis 2001, l'AMA a versé près de 80 millions \$ US en subventions pour la recherche afin de réaliser des percées dans la science de l'antidopage. Ces subventions sont essentielles à la communauté antidopage, car elles permettent d'augmenter le nombre de recherches consacrées à ces secteurs prioritaires et d'améliorer constamment la capacité de la communauté antidopage à révéler et à prévenir le dopage.

Malgré les contraintes imposées au budget de recherche en 2019, l'AMA a pu développer un certain nombre de domaines de recherche à fort impact. En particulier, le partenariat avec le Fonds de recherche du Québec a progressé avec l'octroi de subventions aux projets complémentaires de trois équipes de recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle, pour un montant total d'environ 725 000 \$ US.





Toujours en 2019, l'AMA a pris l'initiative de créer un consortium axé sur le dépistage à partir de gouttes de sang séché avec d'autres acteurs, comme le Comité international olympique, l'Agence de contrôles internationale et plusieurs organisations nationales antidopage intéressées, notamment celles de la Chine, du Japon et des États-Unis. L'objectif du consortium, qui a établi deux groupes d'experts dans les domaines du prélèvement, du transport, de l'analyse et de la conservation des échantillons, est de mettre au point des tests de dépistage à partir de gouttes de sang séché pour les contrôles antidopage de routine et de définir les contours de l'application de cette nouvelle méthodologie à la lutte contre le dopage.

Ce dépistage a le potentiel de compléter les méthodes de contrôle de routine, d'étendre le nombre de sportifs contrôlés et de faciliter le prélèvement et le transport d'échantillons sanguins dans des régions éloignées.

L'AMA cherche à rehausser l'investissement dans des secteurs innovants de la recherche antidopage (par exemple les biomarqueurs) afin que la recherche ait un maximum d'impact sur la protection du sport propre.

L'Agence a également poursuivi le développement de son projet sur la prévalence avec l'aide d'un groupe d'experts multidisciplinaire sur le terrain. L'objectif de ce groupe est de mettre à la disposition de l'Agence des outils permettant d'évaluer la prévalence du dopage dans les différents sports et pays. Plusieurs grandes manifestations ont été visitées en 2019, y compris les Jeux européens, les Jeux panaméricains et les Jeux du Pacifique, afin de peaufiner le modèle et de l'intégrer dans un format convenable. Cette approche permettra d'obtenir un indice pour évaluer l'ampleur du dopage dans chaque sport et chaque pays.

20 ANS À FAIRE
PROGRESSER LE
SPORT PROPRE

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Au cours des 20 dernières années, l'AMA a été à l'avant-garde pour repousser la frontière des connaissances scientifiques dans le domaine de la lutte contre le dopage. Qu'il s'agisse d'explorer des façons de rendre les programmes de contrôles plus efficaces ou plus conviviaux, comme avec la recherche sur le dépistage à partir de gouttes de sang séché, ou de recourir à l'intelligence artificielle pour profiter au maximum de l'énorme quantité de données recueillies sur une base régulière, l'AMA est à la pointe des progrès scientifiques.

En plus de s'engager à augmenter le nombre de recherches consacrées au développement et à l'amélioration de moyens de détection des substances et méthodes interdites, l'Agence est responsable d'étudier de nouvelles méthodes dopantes et d'anticiper les tendances ou les menaces pour le futur, telles que le dopage génétique. Ainsi, l'AMA lance chaque année un appel d'offres pour des projets de recherche scientifique. Des scientifiques du monde entier soumettent des projets portant sur les sujets de recherche considérés comme prioritaires par le Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA. En plus de ce Programme de bourses de recherche, des sujets scientifiques urgents définis par l'AMA (par exemple la détection de substances dopantes émergentes) ou des projets de recherche dignes d'intérêt dans le domaine de l'antidopage, présentés hors du programme régulier, peuvent bénéficier de bourses dans le cadre de programmes de recherche ciblée ou réactive.



Dans le cadre du programme de bourses annuel, l'AMA a reçu 53 projets de recherche en 2019. Ces projets ont été étudiés par un groupe d'experts externes indépendants (trois par bourse), puis par un groupe d'examineurs externes et internes (y compris des membres choisis du Comité Santé, médecine et recherche et du département Science et médecine de l'Agence) et, enfin, par le Comité Santé, médecine et recherche vers la fin du mois d'août. Le 23 septembre, le Comité exécutif de l'AMA a approuvé la sélection de 19 projets pour un financement total de près de 2 millions \$ US, dont plus de la moitié provient du Fonds de recherche spécial de l'AMA et le reste, du budget de recherche de l'AMA.

PARTENARIATS

En septembre 2019, l'AMA a signé avec l'importante société pharmaceutique japonaise Kyowa Kirin un protocole d'entente en vertu duquel l'Agence sera immédiatement informée de tout nouveau composé ou substance mis au point par Kyowa Kirin qui pourrait donner lieu à des abus dans le sport. Ce protocole d'entente constitue un engagement de la part de la société japonaise à soutenir l'AMA dans la protection du sport propre et est le plus récent d'une série d'accords fructueux avec des sociétés pharmaceutiques.

Depuis 2011, l'AMA a noué plusieurs alliances afin de rester au fait de l'évolution constante de la recherche et du développement de médicaments. Ces ententes ont été conclues avec certaines des sociétés pharmaceutiques les plus importantes et les plus influentes au monde, comme GlaxoSmithKline, Pfizer et Roche, ainsi que la Fédération internationale de l'industrie du médicament. Pendant cette période, l'AMA et le Programme mondial antidopage ont pu mettre à profit les renseignements qui leur ont été transmis, avant la mise en marché, au sujet de substances susceptibles d'améliorer la performance, et l'Agence a pu mettre au point des méthodes de détection beaucoup plus rapidement.

LISTE DES SUBSTANCES ET MÉTHODES INTERDITES

La Liste des substances et méthodes interdites (la Liste) est un Standard international clé dans le

milieu sportif, car elle identifie les substances et les méthodes interdites en compétition, hors compétition et dans certains sports. Elle est divisée entre les substances qui sont interdites en tout temps et celles qui sont interdites pendant la période de compétition. Le processus annuel de révision de la Liste est dirigé par l'AMA. Il commence par une rencontre initiale en janvier et se conclut avec la publication de la Liste le 1^{er} octobre. La rédaction annuelle de la Liste est un vaste processus de consultation qui inclut la collecte par le groupe d'experts Liste de l'AMA d'informations, l'envoi d'une Liste préliminaire aux partenaires, l'examen des commentaires reçus, la révision de la version préliminaire, puis son examen par le Comité Santé, médecine et recherche de l'Agence.

La Liste est accompagnée du Programme de surveillance et de notes explicatives sur les principales modifications apportées. Le tout est disponible en plusieurs langues sur le site Web de l'Agence.

AUTORISATIONS D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

Le processus d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) permet aux sportifs de faire approuver l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite afin de traiter un problème de santé légitime. Il fait partie intégrante du sport d'élite et est très largement accepté par les sportifs, les médecins et les partenaires du mouvement antidopage à l'échelle mondiale. S'appuyant sur les premiers travaux du Comité international olympique et de certaines fédérations internationales, l'AMA a mis en place un processus dans le Code mondial antidopage (le Code) et le Standard international pour les AUT (SIAUT) permettant aux sportifs de concourir sans compromettre les droits de leurs concurrents. Le SIAUT établit un cadre rigoureux pour l'évaluation et l'approbation potentielle des AUT. Une révision du SIAUT a commencé en 2018 dans le cadre de l'ensemble du processus de révision du Code et des Standards. Le nouveau SIAUT a été approuvé par le Comité exécutif de l'AMA le 7 novembre 2019 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

En 2019, un total de 3 136 AUT approuvées ont été enregistrées dans ADAMS (par rapport à 2 891 en 2018). Les ONAD sont les organisations antidopage les plus actives, avec 80 % de toutes les AUT enregistrées. Les

fédérations internationales (FI) en ont enregistré 18 %, les organisateurs de grandes manifestations (OGM), 0,5 % et les autres intervenants (comme les confédérations sportives continentales), 1,5 %. Les FI et les OGM peuvent reconnaître les AUT octroyées par d'autres OAD. L'AMA filtre toutes les AUT en se basant sur une priorisation des risques et, en 2019, a revu sept AUT, cinq de sa propre initiative et deux à la suite de demandes de sportifs.

Afin d'assurer un processus d'évaluation des AUT harmonisé et de qualité, le département Science et médecine de l'AMA, de concert avec des experts mondiaux, met régulièrement à jour les Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins et les Listes de contrôle des AUT, qui sont publiées sur le site Web de l'Agence. Ces documents aident les comités d'AUT à évaluer les AUT associées à des conditions médicales spécifiques et à établir les exigences à satisfaire à l'égard de la demande d'AUT.

20 ANS À FAIRE
PROGRESSER LE
SPORT PROPRE

ACCREDITATION DES LABORATOIRES

L'une des plus importantes tâches effectuées par l'AMA au cours des 20 dernières années a été le processus d'accréditation des laboratoires qui souhaitent effectuer l'analyse d'échantillons de contrôle du dopage en vertu du Code mondial antidopage. Le Standard international pour les laboratoires (SIL) et les documents techniques connexes précisent les critères que doivent respecter les laboratoires pour obtenir et conserver leur accréditation de l'AMA, de même que les standards auxquels ils doivent se conformer pour la production de résultats d'analyse valides et de données ayant valeur de preuve. Ce processus rigoureux favorise la cohérence entre les laboratoires et a pour but de faire en sorte que les sportifs puissent avoir confiance dans la manière dont leurs échantillons sont traités, quel que soit le laboratoire dans le monde qui en effectue l'analyse.

PASSEPORT BIOLOGIQUE DE L'ATHLÈTE

L'AMA s'est engagée à poursuivre le développement de ce puissant outil antidopage, qui permet de suivre, sur une certaine période, des variables biologiques sélectionnées révélant l'effet du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle des substances et méthodes de dopage au moyen d'analyses. Avec plus de 160 violations des règles antidopage (VRAD) signalées directement en vertu du Passeport biologique de l'athlète (PBA), le programme a continué d'être appliqué avec succès en 2019 pour mener et soutenir des enquêtes spécifiques. En 2019, le PBA a été utilisé par 167 FI et ONAD dans le cadre de leurs programmes antidopage stratégiques, dont 48 organisations antidopage qui ont lancé un programme de PBA en 2019.

En 2019, un changement d'instrumentation d'analyse sanguine a été effectué avec succès dans tous les laboratoires accrédités par l'AMA. De plus, des projets clés ont progressé en vue de valider de nouveaux marqueurs du volume plasmatique, un facteur de détection clé pour le PBA. D'importants



jalons ont été franchis dans le développement d'un nouveau module endocrinien du PBA, qui vise à mieux révéler le dopage associé à l'utilisation de l'hormone de croissance.

Un nouveau document technique sur les exigences et procédures pour les Unités de gestion du Passeport de l'athlète (UGPA) est entré en vigueur en mars 2019. Ce document technique vise à s'assurer que les pratiques des UGPA soient harmonisées à l'échelle mondiale par l'adoption d'un processus d'approbation des UGPA, ce qui facilitera la supervision continue de la gestion des passeports par les UGPA approuvées. En 2019, l'AMA a approuvé 16 UGPA se trouvant dans des laboratoires accrédités par l'AMA, qui peuvent maintenant gérer des programmes de PBA.

De nouveaux critères d'évaluation des programmes de PBA sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Conformément au Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) de l'AMA, ces critères obligent maintenant les organisations antidopage à planifier au moins trois contrôles sanguins aux fins du PBA par année pour tous les sportifs qui pratiquent des sports ou disciplines dont le niveau minimal d'analyse pour les agents stimulants de l'érythropoïèse est de 30 % ou plus et qui font partie du groupe cible de sportifs soumis aux contrôles de l'organisation antidopage. Ces nouveaux critères permettront une meilleure utilisation du PBA par les organisations antidopage et faciliteront la supervision de la conformité.



PRIORITÉ :

Renforcer la performance des laboratoires accrédités par l'AMA

Le système de contrôles antidopage est desservi par un réseau international de laboratoires accrédités par l'AMA qui analysent les échantillons, communiquent les résultats d'analyse (résultats négatifs, atypiques, anormaux et les données du PBA) et saisissent les informations dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA. Un système de contrôles robuste et fiable permet à la communauté antidopage d'identifier les tendances de dopage et des activités de contrôle, et d'apporter une aide plus efficace aux organisations antidopage dans la mise en œuvre de programmes de contrôles. En renforçant constamment son processus d'accréditation des laboratoires, l'AMA s'assure d'obtenir des résultats de grande qualité et harmonisés pour l'ensemble de la communauté antidopage.

L'Agence agit actuellement dans la lignée des décisions approuvées par son Conseil de fondation en novembre 2017 et en mai 2018 pour consolider le réseau de laboratoires antidopage accrédités. En bref, le fait de s'assurer que tous les laboratoires accrédités par l'AMA atteignent le plus haut niveau de qualité possible est une exigence absolue. Les laboratoires accrédités qui sont incapables d'atteindre ces standards élevés sont suspendus dans l'attente de la résolution des problèmes soulevés et, s'ils n'y parviennent pas, leur accréditation est révoquée. Les processus d'accréditation et d'évaluation de la qualité par l'AMA, qui sont couverts par le SIL, sont équitables et transparents.

Une nouvelle version (10.0) du SIL a été approuvée par le Comité exécutif en mai 2019 et est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019. Ce SIL révisé comporte des changements importants et de grande envergure visant à rendre le document conforme à la norme ISO 17025:2017 et à tenir

compte de nouveaux développements techniques, opérationnels et scientifiques dans le domaine de l'antidopage. Une autre version (11.0) du SIL, qui rend le document pleinement conforme au Code 2021, a été développée et soumise, pour consultation, aux laboratoires et aux autres partenaires de l'AMA en décembre 2019. Le SIL 11.0 entrera en vigueur, en même temps que le Code et les autres Standards révisés, le 1^{er} janvier 2021.

En 2019 :

- Le laboratoire de Helsinki (Finlande) a suspendu ses opérations en février.
- Le laboratoire de Bucarest (Roumanie) a été réaccrédité en avril.
- Le laboratoire d'Auckland (Nouvelle-Zélande) approuvé pour le PBA a cessé d'effectuer des analyses sanguines dans le cadre du programme de PBA en juin.
- Le laboratoire de New Delhi (Inde) a été suspendu en août.
- Le laboratoire de Stockholm (Suède) a vu sa suspension partielle levée pour la méthode SMRI (spectrométrie de masse des rapports isotopiques) en août.
- Le laboratoire de Bogotá (Colombie) est passé à la phase probatoire de l'accréditation en septembre.
- Le laboratoire de Lisbonne (Portugal) est passé à la phase probatoire de l'accréditation en septembre.
- Le laboratoire d'Athènes (Grèce) a été suspendu en octobre.
- Le laboratoire de Bangkok (Thaïlande) a été suspendu en novembre.
- Le laboratoire d'Athènes (Grèce) a été suspendu en octobre.
- Le laboratoire de Bangkok (Thaïlande) a été suspendu en novembre.

LES VISAGES DE L'AMA

Yoko Dozono

Poste : Responsable médicale, Science et médecine

Année d'embauche : 2017

Ville natale : Belleville, Canada, et Osaka, Japon

Le sport, et en particulier le karaté, a toujours occupé une place importante dans ma vie. Mon père, Kenzo Dozono, ceinture noire neuvième dan, est un entraîneur à succès. J'ai hérité de ses gènes sportifs. J'ai concouru pour le Canada aux championnats du monde, aux Jeux du Commonwealth et aux Jeux panaméricains, et pour le Japon aux Jeux asiatiques. Je crois donc avoir une bonne idée de ce que ressentent les sportifs qui font partie du système antidopage. En dehors du sport, j'ai une formation en sciences et en médecine. J'ai suivi une formation en pharmacie clinique, en science du sport, en épidémiologie et en santé publique, et je veux combiner ma formation en sciences et en médecine pour le bien des deux domaines. Mon rôle à l'AMA est de superviser les

AUT sous l'angle médical, en m'assurant que le processus soit harmonisé au sein des organisations antidopage et qu'il soit conforme au SIAUT. Il est important que les sportifs souffrant de problèmes de santé aient le droit de concourir dans un contexte équitable. Je travaille de près avec des spécialistes cliniques pour élaborer des lignes directrices et d'autres outils afin d'aider les sportifs et leurs médecins à comprendre quels médicaments sont interdits dans le sport et quand demander une AUT. Je considère le dopage comme un problème de santé publique, et non pas seulement comme un problème sportif. C'est pourquoi le rôle de l'AMA est à mes yeux important pour la société et pourquoi mon travail me passionne.



CONTRÔLES

Les contrôles sont d'une grande importance pour la protection du sport propre dans le monde, tant comme moyen de détection que de dissuasion. En vertu du Code mondial antidopage, des contrôles sont effectués par les organisations antidopage – y compris les organisations nationales antidopage (ONAD), les organisations régionales antidopage (ORAD), les fédérations internationales (FI) et les organisateurs de grandes manifestations (OGM) – afin de comparer les échantillons d'urine et de sang des sportifs à la Liste des substances et méthodes interdites.

En vertu du Code, tout sportif peut être tenu de fournir un échantillon à tout moment et en tout lieu par une organisation antidopage ayant autorité pour le soumettre à des contrôles. Bien que l'AMA ne soit pas une agence chargée des contrôles, elle est autorisée à effectuer des contrôles dans des circonstances exceptionnelles, notamment pour faciliter la collecte de renseignement, les enquêtes et la vérification de la conformité.

STATISTIQUES ANTIDOPAGE

Chaque année, l'AMA publie deux rapports de statistiques présentant une synthèse des données reçues de la part des organisations antidopage et des laboratoires accrédités.

Publié en décembre 2019, le Rapport sur les données de contrôles antidopage résume les résultats de tous les échantillons analysés dans les laboratoires accrédités par l'AMA et enregistrés dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) en 2018. Le rapport présente les données d'analyse des échantillons d'urine prélevés en compétition et hors compétition, des échantillons de sang prélevés dans le cadre du Passeport biologique de l'athlète (PBA) ou non, ainsi que de même que les résultats d'analyse anormaux (RAA) et les résultats d'analyse atypiques (RA) subséquents. Les principales données figurent dans le tableau de la page 84, y compris des comparaisons avec les années 2016 et 2017.





| | Nombre total d'échantillons* | Urine (U) | Sang (S) | PBA | En compétition (U+S) | Hors compétition (U+S) | RAA |
|------|------------------------------|-----------|----------|--------|----------------------|------------------------|-------|
| 2018 | 375 447 | 312 830 | 31 352 | 31 265 | 154 457 | 189 725 | 4 896 |
| 2017 | 351 180 | 294 291 | 27 759 | 29 130 | 151 380 | 170 670 | 4 596 |
| 2016 | 328 738 | 277 267 | 23 298 | 28 173 | 138 872 | 161 693 | 4 822 |

*Selon les résultats déclarés et non déclarés dans ADAMS.

Les données ne provenant pas d'ADAMS sont issues essentiellement de programmes de contrôles d'organismes professionnels et universitaires gérés par des organisations nord-américaines non signataires du Code (par exemple la National Collegiate Athletic Association [NCAA] ou certaines ligues sportives professionnelles), mais qui ont recours aux services de laboratoires accrédités par l'AMA en Amérique du Nord. Ces programmes, dont les contrats comportent des clauses de confidentialité, ne prévoient pas la déclaration de données individuelles dans ADAMS. Cela permet les comparaisons d'une année à l'autre de l'ensemble des contrôles effectués par les laboratoires accrédités.

En complément du Rapport annuel sur les données de contrôles, l'AMA a publié en décembre 2019 son Rapport 2017 sur les violations des règles antidopage (VRAD), qui fait état des cas de dopage commis dans le sport en 2017. Les faits saillants de ce rapport se trouvent dans la section Affaires juridiques à la page 71.

Ensemble, le Rapport annuel sur les données de contrôles antidopage et le Rapport VRAD annuel constituent un ensemble complet de statistiques antidopage qui soutiennent les efforts de la communauté antidopage.

DOCUMENT TECHNIQUE POUR LES ANALYSES SPÉCIFIQUES PAR SPORT

Le Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) est entré en vigueur en janvier 2015. Il définit, pour les OAD individuelles, les niveaux d'analyse minimaux pour des substances interdites qui ne sont pas incluses dans une analyse d'urine standard, mais qui sont essentielles au dépistage. Ces substances sont notamment les agents stimulant l'érythropoïèse (ESA), l'hormone de croissance (GH) et les facteurs libérateurs de l'hormone de croissance (GHRF). Le DTASS est un élément de la mise au point d'un plan de répartition des contrôles robuste et exhaustif,

tel qu'exigé par le Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE).

En 2019, l'AMA a amorcé une procédure de révision du DTASS dans le cadre d'un processus de consultation avec des partenaires. Au total, 47 commentaires ont été reçus de la part de 16 partenaires (11 ONAD, trois FI, l'Institut des organisations nationales antidopage [iNADO] et le groupe d'experts Laboratoires de l'AMA). Les commentaires concernaient principalement les aspects suivants :

- une demande de flexibilité accrue dans la mise en œuvre du DTASS pour les OAD qui mettent en œuvre des programmes de contrôles antidopage complets et conformes;
- un moyen plus facile pour les OAD de monitorer la mise en œuvre du DTASS;
- un processus simplifié de demande de réduction des niveaux minimaux d'analyse (NMA).

Suite à l'examen des commentaires reçus, le groupe d'experts DTASS a recommandé les modifications suivantes au DTASS, qui ont été approuvées lors de la réunion de septembre 2019 du Comité exécutif de l'AMA.

1. Flexibilité accrue dans la mise en œuvre du DTASS

Une plateforme de demandes en ligne a été créée dans le Centre de conformité au Code

de l'AMA (la plateforme CCC, anciennement le questionnaire sur la conformité au Code), qui exigera des OAD qu'elles s'autoévaluent en fonction d'une série de critères et téléchargent les documents applicables pour confirmer qu'elles mettent en œuvre des programmes de contrôles intelligents. Les OAD peuvent profiter d'une réduction des NMA allant jusqu'à 50 % pour les sports ou les disciplines où elles sollicitent une souplesse, en fonction du niveau de mise en œuvre de programmes antidopage intelligents et conformes.

2. NMA de 5 % facultatif

La conformité aux exigences du DTASS pour les sports et les disciplines dont le NMA est de 5 % pour les substances et méthodes interdites relevant du champ d'application du DTASS est maintenant facultative. Cela contribuera, si nécessaire, à accorder plus de souplesse et de ressources aux OAD dans l'application des NMA pour les sports ou les disciplines à risque plus élevé faisant partie de leur plan de répartition des contrôles.

En plus de ce qui précède, les deux documents d'appui du DTASS ont été mis à jour et sont disponibles sur le site Web de l'AMA. ADAMS offre maintenant aussi aux signataires un outil de suivi du DTASS afin de leur permettre de suivre facilement leur progression par rapport au DTASS.

Pour appuyer la mise en œuvre de la version 5.0 du DTASS, l'AMA a mis à jour ses Guides de contrôle pour les ESA, la GH et les GHRF, qui peuvent soutenir les stratégies de contrôle des OAD lors de l'analyse de ces catégories de substances qui relèvent du champ d'application du DTASS.

COMPARAISON 2015-2019

Une comparaison entre les données de 2019 et les données de chacune des années ayant suivi l'entrée en vigueur du DTASS en 2015, provenant du système ADAMS, révèle une nette augmentation du nombre d'OAD qui procèdent maintenant à des contrôles des ESA, de la GH et des GHRF.

Analyse des ESA

| ESA | ESA Urine | ESA Sang | RAA Urine | RAA Sang | RAA Total | N ^{bre} de sports | N ^{bre} d'autorités de contrôle |
|------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------------------------|--|
| 2019 | 51 821 | 3 757 | 76 | 14 | 90 | 120 | 244 |
| 2018 | 47 955 | 4 792 | 61 | 16 | 77 | 118 | 229 |
| 2017 | 44 322 | 4 531 | 56 | 29 | 85 | 116 | 220 |
| 2016 | 43 246 | 3 464 | 44 | 22 | 66 | 108 | 212 |
| 2015 | 32 999 | 3 219 | 45 | 1 | 46 | 94 | 183 |

Analyse de la GH

| Analyse de la GH | Isoformes de la GH | Biomarqueurs de la GH | RAA | N ^{bre} de sports | N ^{bre} d'autorités de contrôle |
|------------------|--------------------|-----------------------|-----|----------------------------|--|
| 2019 | 17 393 | 6 788 | 5 | 103 | 150 |
| 2018 | 15 487 | 8 755 | 2 | 99 | 137 |
| 2017 | 13 474 | 7 008 | 0 | 90 | 124 |
| 2016 | 11 555 | 5 983 | 6 | 68 | 111 |
| 2015 | 11 082 | 2 182 | 4 | 74 | 103 |

Analyse des GHRF

| GHRF (GHRH/GHS/GHRP) | GHRF Urine | RAA | N ^{bre} de sports | N ^{bre} d'autorités de contrôle |
|----------------------|------------|-----|----------------------------|--|
| 2019 | 59 406 | 21 | 126 | 234 |
| 2018 | 60 964 | 21 | 124 | 231 |
| 2017 | 57 869 | 19 | 119 | 218 |
| 2016 | 42 730 | 15 | 111 | 207 |
| 2015 | 21 654 | 14 | 88 | 145 |

COLLABORATION ACCRUE ENTRE LES ONAD ET LES FI

Dans le cadre du Programme de supervision de la conformité de l'AMA et de l'audit des FI et des ONAD, il est encourageant de constater une intensification de la collaboration entre les FI et les ONAD dans la

mise en œuvre de programmes de contrôles des sportifs pour lesquels elles partagent l'autorité des contrôles. Ceci est particulièrement important en prévision des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020 qui ont été reportés à 2021, afin de faire en sorte que tous les sportifs participant fassent l'objet de contrôles appropriés en vue de ces manifestations.

Ces collaborations comprennent notamment :

- Le partage de données du Passeport biologique de l'athlète (PBA);
- La coordination de la sélection des sportifs qui feront partie de leur groupe cible de sportifs soumis à des contrôles;
- Le partage de ressources concernant les contrôles hors compétition et un accord sur les fenêtres de risque;
- La garantie que les sportifs de pointe soient soumis à un niveau approprié de contrôles hors compétition avant les grandes manifestations..

MODIFICATIONS DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE GRAVITÉ SPÉCIFIQUE

Des modifications aux exigences du Standard international pour les contrôles et les enquêtes en matière de mesure de la gravité spécifique des échantillons d'urine ont été approuvées lors de la réunion du Comité exécutif de l'AMA en novembre 2019 et sont entrées en vigueur le 1er mars 2020.

Le volume minimal d'urine nécessaire pour l'analyse reste de 90 ml. Toutefois, si un athlète peut fournir 150 ml d'urine ou plus, la gravité spécifique minimale (mesurée au moyen d'un réfractomètre) est abaissée à 1:003 ou plus, au lieu de l'actuel seuil de 1:005. Si un sportif fournit un échantillon dont le volume est supérieur à 90 ml, mais inférieur à 150 ml, la gravité spécifique de 1:005 (mesurée au moyen d'un réfractomètre) continue de s'appliquer.

Les sportifs qui fournissent un échantillon dont la gravité spécifique est inférieure aux mesures ci-dessus doivent continuer de fournir des échantillons additionnels jusqu'à ce que leur urine atteigne une gravité spécifique acceptable.

Cette révision, approuvée par le groupe d'experts Laboratoires de l'AMA, tient compte des améliorations considérables de la sensibilité des méthodes d'analyse de laboratoire survenues au cours des 20 dernières années et contribue à réduire le temps que certains sportifs passent au poste de contrôle du dopage, rendant ainsi le processus plus convivial pour eux et permettant potentiellement aux organisations antidopage d'économiser des ressources.

20 ANS À FAIRE
PROGRESSER
LE SPORT
PROPRE

PASSEPORT BIOLOGIQUE DE L'ATHLÈTE

L'une des grandes réussites du système antidopage au cours des 20 dernières années est le Passeport biologique de l'athlète (PBA). Par opposition aux contrôles directs, qui s'appuient sur la détection de substances interdites ou de leurs métabolites dans l'échantillon d'un sportif à un moment précis dans le temps, le PBA permet d'assurer le suivi, au fil du temps, de variables biologiques sélectionnées qui révèlent indirectement les effets du dopage dans le sang (module hématologique) et dans l'urine (module stéroïdien). La combinaison des stratégies de contrôle, d'enquête et de suivi du PBA augmente l'efficacité de la protection du sport propre dans le monde.

Pour tirer le meilleur parti du PBA, il est important qu'ils soit intégré au cadre élargi d'un programme antidopage robuste afin d'identifier d'éventuelles violations des règles antidopage révélées par des résultats d'analyse atypiques du Passeport d'effectuer des contrôles de suivi sur le sportif concerné ou d'enquêter sur le sportif ayant un Passeport suspect.

Les lignes directrices initiales de l'AMA pour le PBA sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2009. Elles ont depuis été mises à jour de façon régulière, et le PBA a été intégré avec succès aux stratégies de lutte contre le dopage de nombreuses FI et ONAD, entraînant la détection d'un nombre important de VRAD, directement ou à la suite d'enquêtes ou de contrôles intelligents. Le PBA est un élément important de l'ensemble d'outils dont la communauté antidopage dispose pour détecter et dissuader le dopage.



GESTION DE L'INFORMATION ET DES DONNÉES

PRIORITÉ :

Faire en sorte que le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de « prochaine génération » fonctionne bien techniquement et de manière sécurisée, à l'appui du système mondial antidopage



ADAMS a été lancé en 2005 pour aider les partenaires à mettre en œuvre le Code mondial antidopage, et l'AMA à coordonner et à superviser les activités antidopage dans le monde. En 2019, d'importantes améliorations et de nouveaux éléments ont été ajoutés à ADAMS pour mieux servir la communauté antidopage.

ADAMS est un système en ligne sûr et gratuit qui centralise les données relatives au contrôle du dopage, telles que la localisation des sportifs, les contrôles antérieurs, les résultats de laboratoires, le Passeport biologique de l'athlète, les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques et les violations des règles antidopage. En centralisant cette information et en fournissant aux organisations antidopage (des moyens de planifier et de gérer leurs activités, ADAMS relie la communauté antidopage et permet un partage sûr et proportionné des données entre les organisations antidopage dûment autorisées.

D'importants efforts ont été entrepris à partir de 2017 pour rebâtir ADAMS et fournir une infrastructure renforcée pour accroître la sécurité et la stabilité et pour accélérer les améliorations futures. Cette refonte complète du système ADAMS, dit « de prochaine génération », a été réalisée un module à la fois afin d'introduire progressivement un tout nouveau système de gestion de l'information antidopage. Ces efforts ont produit des résultats en 2019 avec plusieurs améliorations concrètes.

Ces améliorations ont haussé le niveau d'automatisation des processus d'ADAMS (systèmes d'exploitation, sécurité, déploiement de nouveaux logiciels, etc.). Désormais, l'AMA consacrera moins de temps au travail technique nécessaire pour offrir de nouvelles fonctionnalités (la maintenance des services matériels) et disposera ainsi de plus de temps pour s'assurer que les fonctions répondent réellement aux besoins de la communauté antidopage.

Concrètement, une nouvelle application mobile de localisation (maintenant appelée « Athlete Central ») a été lancée en novembre 2019. Le développement et la mise en œuvre d'un nouveau système de localisation étaient d'ailleurs la principale priorité du projet de « prochaine génération », l'objectif étant de fournir aux sportifs une application intelligente et conviviale leur permettant de soumettre leurs informations de localisation de manière simple et sécurisée. Grâce à « Athlete Central », entre 20 000 et 30 000 sportifs dans le monde tenus de soumettre des informations sur leur localisation à des fins de contrôle disposent d'un meilleur outil pour témoigner de leur engagement en faveur du sport sans dopage.

L'application prend en charge 20 langues. Elle offre des recommandations d'adresses basées sur l'emplacement et un soutien intégré pour les utilisateurs. Conçue pour

les sportifs et par des sportifs, l'application est le fruit de recherches et de sondages menés auprès de sportifs du monde entier afin de résoudre les principaux problèmes associés aux solutions de localisation existantes. Plus de 2 000 soumissions de sportifs ont été examinées et deux phases de consultation ont précédé la conception de l'application et de ses fonctionnalités.

Un nouveau centre de contrôles a également été mis sur pied pour revoir la manière dont les données des programmes de contrôle du dopage sont présentées aux organisations antidopage en temps réel. Le nouveau module met à la disposition des organisations antidopage un nouvel outil de planification de la répartition et de suivi des contrôles, ainsi qu'un tableau de bord de la conformité avec le Document technique pour les analyses spécifiques par sport. Avec ces nouveaux outils, les organisations antidopage sont en mesure d'évaluer leurs progrès plus efficacement et de réagir plus rapidement en conséquence. Cette fonctionnalité améliore également les méthodes de supervision des contrôles employées par l'AMA, rendant ainsi le système plus efficace.

L'année 2019 a également été marquée par un effort ciblé pour accroître la transparence pour les utilisateurs du système ADAMS, de concert avec le développement du système ADAMS « de prochaine génération ». Les utilisateurs d'ADAMS peuvent maintenant consulter une série de questions-réponses portant sur la confidentialité et la sécurité pour mieux comprendre les fonctions d'ADAMS, la manière dont les informations sont protégées dans ADAMS, et quelles informations sont recueillies, traitées et partagées dans le système. La nouvelle fonction d'authentification unique d'ADAMS comporte également un avis et une politique de confidentialité actualisés et à multiples niveaux. L'authentification unique permet à un utilisateur de se connecter à plusieurs applications différentes de l'AMA (ADAMS, Athlete Central, etc.) sur des systèmes logiciels connexes mais indépendants, au moyen d'une même combinaison nom d'utilisateur/mot de passe. L'authentification à deux facteurs permet de s'assurer que seul l'utilisateur légitime peut employer ses identifiants de connexion, et l'AMA est aussi en mesure d'exercer une meilleure surveillance des activités et des comportements de connexion.

En plus de tous les développements liés au système ADAMS « de prochaine génération » en 2019, la maintenance du système ADAMS « classique » s'est poursuivie et toutes les nouvelles exigences découlant des Standards internationaux et des documents techniques de l'AMA ont été intégrées. Cette maintenance continuera tant que tous les modules n'auront pas été remplacés par leur version « de prochaine génération ».

REVUE FINANCIÈRE 2017

FINANCEMENT

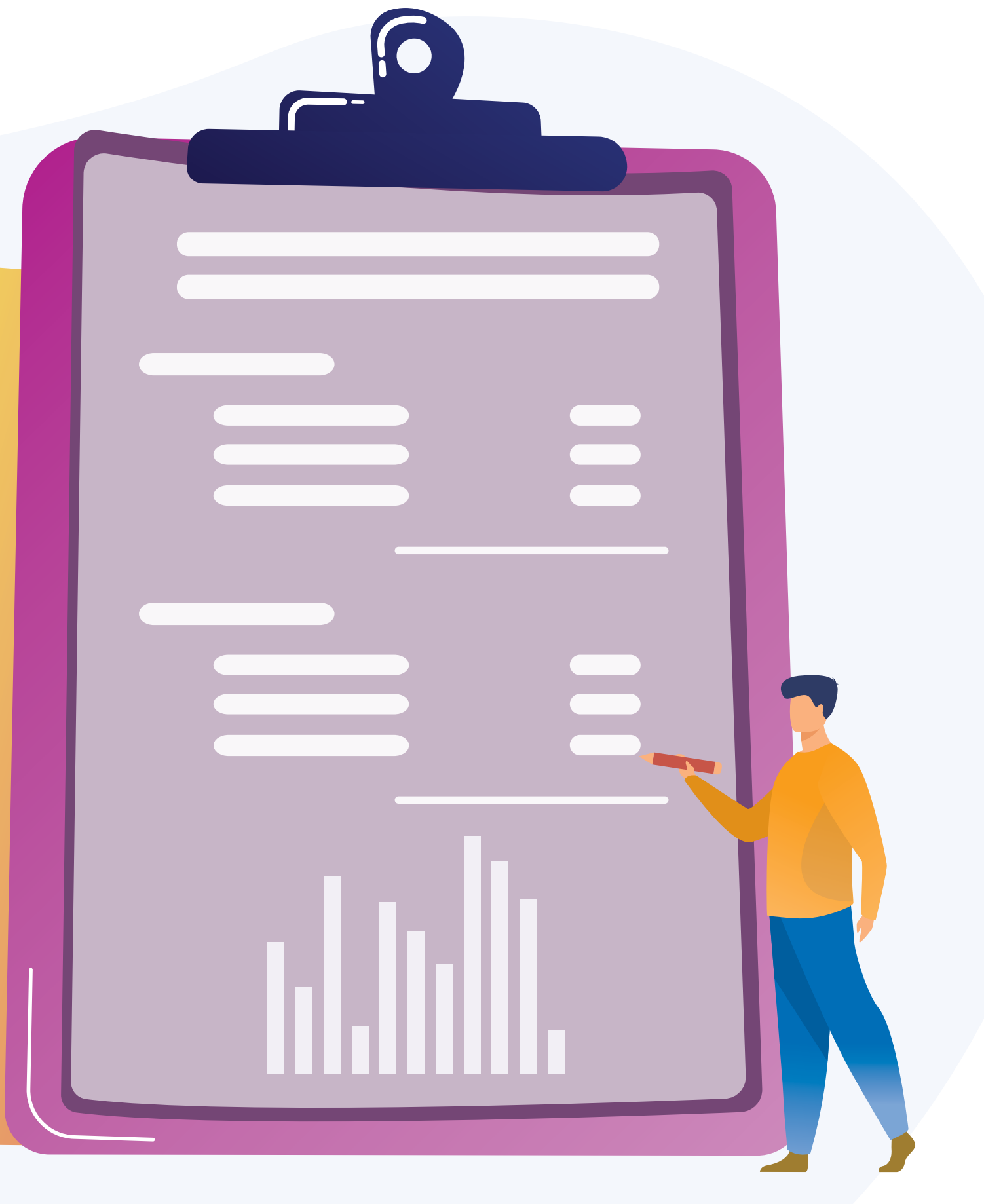
PRIORITÉ :

Obtenir du financement privé pour assurer la viabilité continue de l'AMA compte tenu de son rôle grandissant

Chiffré à 28,3 millions de dollars US, le budget de l'AMA a connu une légère hausse entre 2012 et 2016, qui représente une augmentation annuelle moyenne de 1,4 %. Pendant la même période, les activités, engagements et responsabilités de l'AMA ont considérablement augmenté et certaines d'entre elles, notamment les renseignements et les enquêtes, ont commencé à puiser dans les ressources d'autres activités clés. Par exemple, le budget alloué à la recherche scientifique a atteint en 2006 un record de 6,6 millions \$ US avant de chuter à 1,9 million \$ US en 2017.

En novembre 2016, le Conseil de fondation s'est entendu sur la nécessité de renforcer la capacité de l'Agence d'agir à titre d'organisme de réglementation du dopage dans le sport à l'échelle mondiale. En effet, il a été déterminé qu'essentiellement, l'AMA doit assurer l'harmonisation des règles et règlements antidopage (en ce qui a trait au Code, aux Standards internationaux et aux politiques) et doit également être mieux équipée pour superviser la conformité de toutes les organisations antidopage à ces règles et règlements. En 2017, la direction de l'AMA a ainsi établi un plan budgétaire précisant les ressources – financières et humaines – qui seraient nécessaires pour répondre aux attentes du Conseil. En novembre 2017, le Conseil a approuvé une hausse du budget





2018 de 8 % et en mai 2018, il a approuvé d'autres augmentations de 8 % pour chacune des quatre années suivantes, de 2019 à 2022. Pour la direction de l'AMA, il a été particulièrement encourageant d'obtenir cet engagement financier de la part des gouvernements et du Mouvement sportif, car il constitue une approbation du travail déjà effectué et un vote de confiance en la capacité de l'Agence à réaliser sa mission, qui est de protéger le sport propre.

Le plan budgétaire reflète le budget nécessaire pour répondre aux attentes du Conseil. Cependant, la direction de l'AMA est convaincue que l'Agence

peut et doit faire beaucoup plus et, par conséquent, elle cherche à mettre en œuvre une stratégie de financement supplémentaire avec encore plus d'énergie depuis l'entrée en fonction de son président, Witold Banka, le 1^{er} janvier 2020. M. Banka a proposé la création d'un fonds de solidarité antidopage, et l'élaboration de stratégies de financement à court et à long terme est une initiative clé du nouveau plan stratégique 2020-2024 de l'AMA. Nous sommes convaincus que de nombreuses organisations et sociétés privées socialement responsables pourraient trouver intéressant de rehausser leur image en investissant dans l'intégrité du sport.

Sources des contributions : Chiffres réels 2015 – 2019 et plan budgétaire 2020 – 2022

Les chiffres réels incluent des arriérés au titre des contributions des années précédentes.

| | Comité international olympique (CIO) | Autorités publiques (AP) | Contributions additionnelles des AP | Montréal International | Accréditation et réaccréditation des laboratoires et Autres* | |
|----------------------|--------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------------|--|--------|
| Chiffres réels 2015 | 13 742 | 13 701 | 829 | 1 418 | 209 | 29 899 |
| Chiffres réels 2016 | 13 963 | 13 968 | 299 | 1 431 | 300 | 29 961 |
| Chiffres réels 2017 | 15 057 | 14 721 | 441 | 1 433 | 306 | 31 958 |
| Chiffres réels 2018 | 16 055 | 16 349 | 1 263 | 1 471 | 248 | 35 386 |
| Chiffres réels 2019 | 17 336 | 17 214 | 1 621 | 1 452 | 426 | 38 050 |
| Plan budgétaire 2020 | 18 722 | 18 722 | 250 | 1 542 | 249 | 39 485 |
| Plan budgétaire 2021 | 20 220 | 20 220 | 215 | 2 444 | 314 | 43 414 |
| Plan budgétaire 2022 | 21 838 | 21 838 | 215 | 2 469 | 249 | 46 608 |

Tous les chiffres sont en milliers \$ US / De 2019 à 2022, les chiffres sont des projections basées sur une augmentation de 8 %

* Accréditation et réaccréditation des laboratoires, Supervision de la conformité

REVUE FINANCIÈRE 2019

Alors que le monde de l'antidopage se penche sur les réalisations de l'AMA depuis sa création en 1999, de même que sur les défis à venir, il est rassurant de pouvoir annoncer que le cadre financier de l'Agence, qui sous-tend tout ce que nous faisons, a été plus solide en 2019 qu'à n'importe quel moment au cours des deux dernières décennies.

L'AMA a terminé l'année avec un bénéfice d'exploitation de 38,1 millions \$ US, soit une croissance de près de 8 % par rapport à 2018 et une augmentation d'environ 3 % par rapport au budget, ce qui comprend toutes les sources de financement.

Nous continuons bien sûr de compter sur l'appui et la collaboration de nos partenaires. À cet égard, le Mouvement sportif a entièrement rempli ses engagements en 2019 avec une contribution de 17,3 millions \$ US, et les gouvernements ont versé 17,1 millions \$ US, soit environ 99 % de leur part. Le 1 % manquant, ou 218 000 \$ US, est principalement attribuable à quelques pays qui ont éprouvé des problèmes politiques ou économiques.

L'année 2019 a été une autre excellente année pour les contributions et subventions additionnelles reçues, dont 1,6 million \$ US de la part des gouvernements de la Chine, du Japon et de la Pologne. L'AMA a continué de recevoir une subvention annuelle de 1,5 million \$ US de Montréal International pour l'hébergement du bureau principal de l'Agence. Toutes les contributions aident l'AMA à poursuivre sa mission de protéger le sport propre.

Un surplus (excédent des revenus sur les dépenses) de 573 078 \$ US a été enregistré par rapport à un déficit budgété de 1,5 million \$ US. Cet important redressement est attribuable aux importantes contributions de toutes nos sources de financement, combinées à une réduction et une limitation des dépenses, y compris le report de certaines embauches prévues. Notre composante trésorerie en fin d'exercice était solide à 14,6 millions \$ US, une augmentation de 1,4 million \$ US par rapport à 2018.

Le total des dépenses opérationnelles a atteint 37,8 millions \$ US pour 2019, comparativement à 32,7 millions \$ US en 2018, soit une augmentation de 16 % d'une année à l'autre. L'AMA a continué d'investir dans le recrutement de ressources humaines, ce qui s'est traduit par une augmentation des salaires et autres dépenses liées à l'emploi de 12 % par rapport

à l'année précédente, à 15,7 millions \$ US. Le niveau de dotation prévu pour 2019 n'a pas été entièrement atteint, mais l'AMA s'efforcera d'y arriver en 2020, bien que cela puisse devoir être ajusté en raison de la pandémie de COVID-19.

D'importants frais de consultants sur les projets ont été engagés dans le domaine des affaires juridiques, en particulier en raison de l'enquête indépendante et du rapport subséquent concernant des allégations d'inconduite de membres du Comité exécutif formulées par les présidents de deux comités permanents. À lui seul, ce cas a représenté 45 % de l'augmentation totale de 3,5 millions \$ US dans l'ensemble des comptes annuels par rapport à 2018. Le reste correspond aux frais juridiques liés aux importants travaux de révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux connexes, ainsi qu'à la mise en œuvre des réformes de gouvernance, qui représentent tous l'aboutissement d'un processus amorcé il y a plusieurs années. Ces activités établiront des bases solides pour l'avenir de l'AMA.

Un certain nombre de cas de dopage ont également nécessité des ressources additionnelles. L'appel de l'AMA devant le Tribunal arbitral du sport dans le dossier du nageur chinois Sun Yang a été particulièrement onéreux, puisqu'il a fallu y consacrer plus de 600 000 \$ US. De plus, les bourses de recherche scientifique ont dépassé de 541 400 \$ US celles de 2018, principalement en raison du calendrier de distribution des subventions des projets engagés.

Le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) a évolué vers le quatrième trimestre de 2019 et le début de 2020, alors que l'AMA a lancé la nouvelle application « Athlete Central » et le centre de contrôles du système. L'investissement dans les ressources et les dépenses en immobilisations ont porté leurs fruits à cet égard, tout comme le soutien important apporté par les sportifs et d'autres partenaires pendant les diverses phases de développement et de test. Les dépenses en immobilisations pour ADAMS ont totalisé 2,7 millions \$ US, soit légèrement plus que ce qui était prévu au budget, mais cela représente une diminution de 93 000 \$ US par rapport à 2018. En 2019, ce sont près de 70 000 sportifs et autres usagers du monde entier qui ont utilisé ADAMS. La plateforme reste une priorité en 2020 alors que l'AMA continuera d'aller de l'avant avec son plan d'action. Le prochain lancement d'importance en 2020 est le passage au mode sans papier, de même que l'ajout de modules, des mises à

niveau et des améliorations.

Les dépenses administratives en 2019 se sont élevées à 2,9 millions \$ US. Les dépenses de relocalisation sont attribuables au recrutement de nouveaux employés, à un volume accru d'activités et de réunions du Comité de révision de la conformité, en particulier en raison du cas de non-conformité de l'Agence antidopage russe, et à l'organisation de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport.

Toutes les hausses de dépenses mentionnées ci-dessus ont été partiellement compensées par des diminutions de près de 800 000 \$ US, principalement au chapitre des voyages, de l'information, des communications et des coûts informatiques. Il convient de mentionner que le passage de l'AMA à l'infonuagique a permis de réaliser d'importantes réductions de coûts dans les TI et de gérer le réseau avec plus d'efficacité.

En 2019, l'AMA a engagé des dépenses en immobilisations de 3,2 millions \$ US, légèrement supérieures au montant prévu au budget. Les principaux investissements ont porté sur le développement continu de la plateforme d'apprentissage en ligne (ADeL), sur laquelle a été lancée en cours d'année une version mise à jour du Programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage (ALPHA). La valeur et la popularité d'ADeL sont indéniables. Les dotations à l'amortissement pour 2019 ont concordé avec le budget.

Les intérêts créditeurs sur les investissements à court et à long terme ont atteint un nouveau sommet en 2019 à 756 000 \$ US, une augmentation de 12 % par rapport à 2018. La politique prudente de l'AMA consistant à ne pas investir dans des produits financiers spéculatifs a été maintenue en 2019.

En raison de l'excédent, les réserves de fonctionnement ont atteint 3,9 millions \$ US, une hausse de 500 000 \$ US pour 2019, conformément à la politique de réserve convenue.

La situation financière générale de l'Agence à la fin de 2019 était positive. Compte tenu de l'approbation de l'augmentation annuelle de 8 % (2018-2022) par le Conseil de fondation, les activités de l'Agence continueront de se déployer en 2020 pour répondre aux attentes du Conseil et des autres partenaires. L'AMA est heureuse des résultats financiers et des progrès réalisés en 2019. Cependant, il est important de demeurer conscient des défis qui l'attendent et de continuer d'agir en gestionnaires responsables du bien-être financier à long terme de l'Agence.



Dao Chung
Cheffe des finances



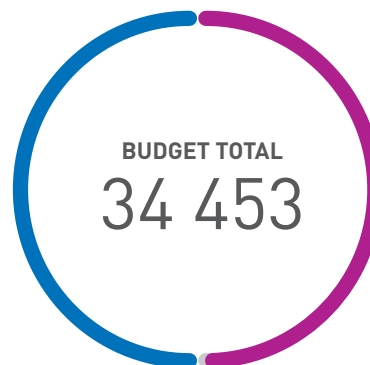
CONTRIBUTIONS EN 2019

Tous les montants sont en milliers \$ US

Contributions correspondantes
CIO et AP : 50 % / 50 %

Comité international olympique (CIO)

Reçu
17 336
100 %

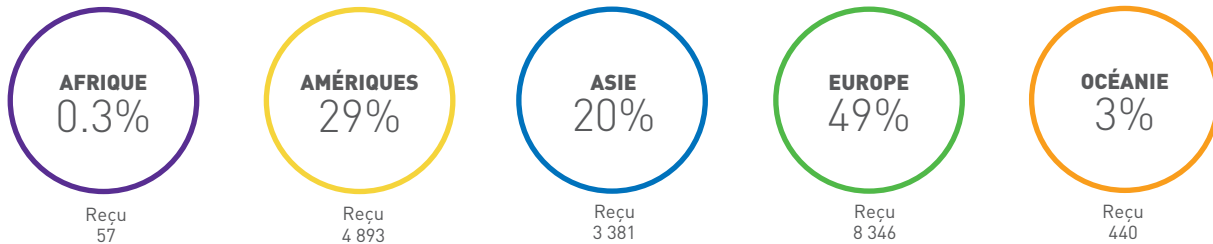


Autorités publiques (AP)

Reçu
17 117
99 %

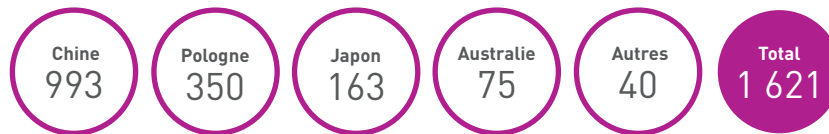
CONTRIBUTIONS PAR RÉGION

Tous les montants sont en milliers \$ US



TOTAL REÇU : 17 177

CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES



LES VISAGES DE L'AMA

José Villegas

Poste : Contrôleur adjoint, Finances

Année d'embauche : 2009

Ville natale : Caracas, Venezuela



J'ai fait mes débuts à l'AMA il y a 11 ans alors que l'Agence comptait moins de la moitié des employés qu'elle a aujourd'hui. J'ai pu être témoin de l'évolution positive du sport propre sous la direction de l'AMA, et de l'élargissement du rôle et de l'influence de l'Agence. J'ai joué au soccer professionnel au Venezuela avec l'Université Santa Maria, où j'ai décroché une bourse pour étudier la comptabilité. J'ai également fait partie de plusieurs équipes nationales juniors au Venezuela. Avant de me joindre à l'AMA, j'ai travaillé plus de 10 ans dans le secteur privé, mais le sport étant ma passion, c'est à l'Agence que j'ai vraiment trouvé ma place. Mon rôle ici est de préparer les données financières internes permettant à la direction de prendre des décisions plus larges pour

s'assurer que les programmes antidopage bénéficient du budget approprié au bon moment et au bon endroit. À l'externe, j'ai participé à la préparation des états financiers en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) en employant les méthodes comptables appropriées afin de présenter les résultats financiers de l'AMA à nos partenaires. En tant qu'organisme à but non lucratif, l'AMA a pour objectif de servir les sportifs et la communauté antidopage pour le bien du sport. Après toutes ces années, je suis fier de contribuer aux réalisations de l'organisation et je me sens privilégié de faire partie de la famille de l'AMA.

ÉTATS FINANCIERS





ÉTATS FINANCIERS 2019



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de flux de trésorerie, l'état du résultat global et de la variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL DE FONDATION

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), aux dispositions légales et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards in Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION D'AUDIT

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Tzaud
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Edouard Clergue
Expert-réviseur

Lausanne, le 29 juin 2020

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, l'état des activités, le tableau de flux de trésorerie, l'état du résultat global et de la variation des fonds propres et annexe)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

| | Note | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|---|------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Actifs | | | | | |
| Actifs courants | | | | | |
| Liquidités | 4 | 14 598 | 13 158 | 14 122 | 12 946 |
| Placements | 5b | 4 359 | 4 140 | 4 217 | 4 073 |
| Comptes débiteurs | 6 | 1 845 | 956 | 1 785 | 941 |
| Autres actifs courants | 7 | 2 265 | 2 305 | 2 191 | 2 268 |
| | | 23 067 | 20 559 | 22 315 | 20 228 |
| Actifs non courants | | | | | |
| Placements | 5b | 15 723 | 18 016 | 15 211 | 17 726 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 752 | 911 | 727 | 896 |
| Immobilisations incorporelles | 9 | 7 345 | 6 762 | 7 105 | 6 653 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 10 | 5 519 | - | 5 340 | - |
| | | 29 339 | 25 689 | 28 383 | 25 275 |
| Total des actifs | | 52 406 | 46 248 | 50 698 | 45 503 |
| Passifs et fonds propres | | | | | |
| Passifs courants | | | | | |
| Créanciers | | 2 548 | 2 369 | 2 465 | 2 331 |
| Obligations locatives | 10 | 480 | - | 464 | - |
| Charges à payer | 11 | 1 203 | 1 260 | 1 163 | 1 240 |
| Contributions reçues d'avance | | 10 540 | 11 695 | 10 197 | 11 506 |
| | | 14 771 | 15 324 | 14 289 | 15 077 |
| Passifs non courants | | | | | |
| Obligations locatives | 10 | 5 355 | - | 5 181 | - |
| Total des passifs | | 20 126 | 15 324 | 19 470 | 15 077 |
| Fonds propres | | | | | |
| Capital de fondation | 12 | 4 006 | 4 006 | 5 000 | 5 000 |
| Différences de conversion cumulées | | - | - | (8 722) | (8 271) |
| Réserve pour les litiges | 13a | 1 500 | 1 500 | 1 451 | 1 476 |
| Réserve d'opération | 13b | 3 900 | 3 400 | 3 773 | 3 345 |
| Pertes cumulatives sur les placements | | 540 | (243) | 521 | (239) |
| Excédent des revenus sur les dépenses reporté | | 22 334 | 22 261 | 29 205 | 29 115 |
| Total des fonds propres | | 32 280 | 30 924 | 31 228 | 30 426 |
| Total des passifs et des fonds propres | | 52 406 | 46 248 | 50 698 | 45 503 |
| Engagements | 20 | | | | |
| Engagements conditionnels | 21 | | | | |

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

| | Note | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|--|------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Revenus | | | | | |
| Contributions annuelles | 14 | 34 550 | 32 404 | 34 352 | 31 673 |
| Subventions | 15 | 3 073 | 2 734 | 3 055 | 2 673 |
| Autres revenus | 16 | 427 | 248 | 424 | 242 |
| Total des revenus | | 38 050 | 35 386 | 37 831 | 34 588 |
| Dépenses opérationnelles | | | | | |
| Salaires et autres charges de personnel | 17 | 15 733 | 14 060 | 15 643 | 13 743 |
| Frais de voyage et de logement | | 3 974 | 4 265 | 3 951 | 4 168 |
| Information et communication | | 136 | 262 | 135 | 257 |
| Frais de tests | | 533 | 611 | 530 | 597 |
| Frais d'accréditation | | 347 | 348 | 345 | 340 |
| Subventions de projets de recherche | 18 | 2 307 | 1 765 | 2 293 | 1 726 |
| Autres subventions | | 50 | 100 | 50 | 98 |
| Matériaux pour tester les programmes de développement | | 51 | 20 | 50 | 20 |
| Frais de consultants pour les projets | | 6 886 | 3 437 | 6 847 | 3 359 |
| Loyers | | 305 | 908 | 304 | 888 |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation | 10 | 505 | - | 502 | - |
| Frais administratifs | | 2 932 | 2 691 | 2 915 | 2 630 |
| Frais informatiques | | 1 314 | 1 480 | 1 306 | 1 447 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 8, 9 | 2 771 | 2 764 | 2 755 | 2 701 |
| Total des dépenses opérationnelles | | 37 844 | 32 711 | 37 626 | 31 974 |
| Excédent des revenus sur les dépenses avant produits financiers | | 206 | 2 675 | 205 | 2 614 |
| Produits financiers (charges) | | | | | |
| Intérêts | | 558 | 674 | 555 | 659 |
| Frais bancaires | | (121) | (137) | (120) | (134) |
| Pertes de change nettes | | (70) | (163) | (70) | (159) |
| Total des revenus | | 367 | 374 | 365 | 366 |
| Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice | | 573 | 3 049 | 570 | 2 980 |

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|---|---------------|----------------|---------------|----------------|
| Activités opérationnelles | | | | |
| Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice | 573 | 3 049 | 570 | 2 980 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 2 771 | 2 764 | 2 755 | 2 701 |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation | 505 | - | 502 | - |
| Intérêts | (756) | (674) | (752) | (659) |
| Gains de change | 248 | - | 240 | - |
| Variation des | | | | |
| Comptes débiteurs | (889) | (28) | (844) | (27) |
| Autres actifs courants | 13 | (123) | 13 | (120) |
| Créanciers | 380 | 446 | 378 | 436 |
| Charges à payer | (57) | (349) | (77) | (341) |
| Contributions reçues d'avance | (1 155) | (1 141) | (1 309) | (1 115) |
| Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles | 1 633 | 3 944 | 1 476 | 3 855 |
| Activités d'investissement | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (232) | (478) | (227) | (467) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | (3 165) | (3 342) | (3 147) | (3 267) |
| Intérêts reçus | 783 | 727 | 779 | 710 |
| Acquisition de placements | (1 914) | (9 582) | (1 903) | (9 365) |
| Produits de la cession de placements | 4 772 | 7 784 | 4 745 | 7 608 |
| Liquidités nettes générées (utilisées) pour les activités d'investissement | 244 | (4 891) | 247 | (4 781) |
| Activités de financement | | | | |
| Remboursement d'obligations locatives | (437) | - | (422) | - |
| Liquidités nettes utilisées pour les activités de financement | (437) | - | (422) | - |
| Augmentation (diminution) nette des liquidités | 1 440 | (947) | 1 301 | (926) |
| Effets des modifications de cours de change | - | - | (125) | 104 |
| Liquidités au début de l'exercice | 13 158 | 14 105 | 12 946 | 13 768 |
| Liquidités à la fin de l'exercice | 14 598 | 13 158 | 14 122 | 12 946 |

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL ET DE LA VARIATION DES FONDS PROPRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

| | Capital de fondation USD | Réserve pour litiges USD | Réserve d'opération USD | Gains cumulatifs (pertes) sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global USD | Excédent des revenus sur les dépendes reporté USD | Total USD |
|--|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|---|--|---------------|
| Solde au 31 décembre 2017 | 4 006 | 1 500 | 2 900 | (21) | 19 712 | 28 097 |
| Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice | - | - | - | - | 3 049 | 3 049 |
| Transfert vers la réserve d'opération | - | - | 500 | - | (500) | - |
| Élément qui sera reclassé au résultat net | | | | | | |
| Pertes sur les placements disponibles à la vente | - | - | - | (222) | - | (222) |
| Résultat global de l'exercice | | | | | | 2 827 |
| Solde au 31 décembre 2018 | 4 006 | 1 500 | 3 400 | (243) | 22 261 | 30 924 |
| Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice | - | - | - | - | 573 | 573 |
| Transfert vers la réserve d'opération | - | - | 500 | - | (500) | - |
| Élément qui sera reclassé au résultat net | | | | | | |
| Gains sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | - | - | - | 783 | - | 783 |
| Résultat global de l'exercice | | | | | | 1 356 |
| Solde au 31 décembre 2019 | 4 006 | 1 500 | 3 900 | 540 | 22 334 | 32 280 |

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL ET DE LA VARIATION DES FONDS PROPRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

| | Capital de fondation CHF | Différences de conversion cumulées CHF | Réserve pour les litiges CHF | Réserve d'opération CHF | Gains cumulatifs (perte) sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global CHF | Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF | Total CHF |
|---|--------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------|---|---|--------------|
| Solde au 31 décembre 2017 | 5 000 | (8 476) | 1 464 | 2 830 | (20) | 26 627 | 27 425 |
| Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice | - | - | - | - | - | 2 980 | 2 980 |
| Transfert vers la réserve d'opération | - | - | - | 492 | - | (492) | - |
| Élément qui sera reclassé au résultat net | | | | | | | |
| Pertes sur les placements disponibles à la vente | - | - | - | - | (219) | - | (219) |
| Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net | | | | | | | |
| Mouvement de change | - | 205 | 12 | 23 | - | - | 240 |
| Résultat global de l'exercice | | | | | | | 3 001 |
| Solde au 31 décembre 2018 | 5 000 | (8 271) | 1 476 | 3 345 | (239) | 29 115 | 30 426 |
| Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice | - | - | - | - | - | 570 | 570 |
| Transfert vers la réserve d'opération | - | - | - | 484 | - | (480) | 4 |
| Élément qui sera reclassé au résultat net | | | | | | | |
| Gains sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | - | - | - | - | 760 | - | 760 |
| Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net | | | | | | | |
| Mouvement de change | - | (451) | (25) | (56) | - | - | (532) |
| Résultat global de l'exercice | | | | | | | 802 |
| Solde au 31 décembre 2019 | 5 000 | (8 722) | 1 451 | 3 773 | 521 | 29 205 | 31 228 |

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

1 ACTIVITÉS

L'Agence mondiale antidopage (ci-après, AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne, le 10 novembre 1999, et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après, les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité international olympique, les Fédérations internationales, les Comités nationaux olympiques et les athlètes.

Le Comité international olympique et les autorités publiques concernées par la mission de l'AMA participent à parts égales au financement de l'AMA.

2 BASE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

a) Base de présentation

Les présents comptes annuels ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 5 juin 2020 via un vote circulaire qui a suivi la rencontre du comité exécutif de l'AMA le 15 mai 2020 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (ci-après, IFRS)) issues de l'International Accounting Standards Board (IASB) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'Agence. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits cidessous.

Le dollar américain (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la plupart des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars américains. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar américain au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation est maintenu au taux historique. L'état des activités est converti en francs suisses au taux des transactions. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux de transaction. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars américains sont présentés à titre d'information complémentaire.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

b) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

c) Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

d) Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, l'Agence détermine le classement des instruments financiers selon les catégories suivantes :

- Instruments évalués au coût amorti;
- Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Le tableau ci-dessous résume le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'Agence :

Classement et évaluation

| Actifs | |
|-------------------|--|
| Liquidités | Coût amorti |
| Placements | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |
| Comptes débiteurs | Coût amorti |
| Passifs | |
| Créanciers | Coût amorti |
| Charges à payer | Coût amorti |

Évaluation**Instruments financiers au coût amorti**

Les instruments financiers au coût amorti sont initialement évalués à la juste valeur, puis au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés dans l'état des activités.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)

Les instruments financiers à la JVAERG sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et sont comptabilisés dans l'état du résultat global et des variations des capitaux propres. Les gains ou pertes réalisés sont transférés à l'état des activités.

Décomptabilisation**Actifs financiers**

NANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

L'AMA décomptabilise un actif financier seulement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expiré ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie ont été transférés.

Passifs financiers

L'Agence décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est éteinte, annulée ou expirée. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et de la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans l'état des activités.

Dépréciation

L'IFRS 9 *Instruments financiers* a également introduit un modèle unique de dépréciation des pertes sur créances, qui est basé sur les changements de qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. L'Agence n'ayant aucune créance commerciale, la dépréciation liée aux pertes de crédit attendues n'est pas applicable.

Présentation des passifs financiers

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des placements détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date de bilan, qu'il y a une preuve objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne sont pas dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des placements, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les ventes et les achats courants de placements sont comptabilisés à la date de règlement. Les placements sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

| | |
|-------------------------|--|
| Matériel informatique | 2,5 ans |
| Matériel de bureau | 4 ans |
| Améliorations locatives | Moindre de la durée résiduelle du bail et de leur durée d'utilisation prévue |

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

f) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

g) Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur d'utilité (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

h) Constatation des revenusContributions annuelles et contributions reçues d'avance

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Comité international olympique sont constatées à titre de revenus dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées.

Les contributions reçues d'avance sont composées des contributions annuelles reçues durant l'exercice en cours pour le revenu des exercices suivants ainsi que pour les subventions reçues pour des projets spéciaux, tels que RADO, ADO symposium, et pour les contributions additionnelles des autorités publiques et des gouvernements.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

i) Impôts sur les bénéfices

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

j) Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

k) Changements dans les méthodes comptables et annexes

Nouvelles normes comptables adoptées au cours de l'exercice

IFRS 16 Contrats de location (« IFRS 16 »)

Le 1^{er} janvier 2019, l'Agence a adopté la norme IFRS 16 Contrats de location et toutes les modifications connexes, en utilisant la méthode de transition rétrospective modifiée, en vertu de laquelle l'effet cumulatif de l'application initiale est comptabilisé en excédent des produits sur les charges reporté au 1^{er} janvier 2019.

La nouvelle norme exige la comptabilisation des actifs liés aux droits d'utilisation et des obligations locatives au bilan de l'Agence pour tous les baux, à l'exception des baux d'actifs de faible valeur ou d'une durée n'excédant pas un an. À ce titre, l'Agence comptabilise séparément la charge d'intérêts sur les obligations locatives et l'amortissement sur les actifs liés au droit d'utilisation, et ne comptabilise plus de dépense de loyer.

Il n'y a aucun impact sur les variations globales des flux de trésorerie. Cependant, les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont affectés positivement, tandis que les flux de trésorerie liés au financement sont affectés de manière négative en raison de la classification des principaux paiements sur les obligations locatives. L'information comparative de la période précédente n'a pas été retraitée et continue d'être présentée en application d'IAS 17 *Contrats de location* et des interprétations connexes. Le principal changement dans la méthode comptable résultant de l'application d'IFRS 16 est expliqué ci-dessous. Un tel changement est apporté conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16.

Définition d'un contrat de location

Auparavant, l'Agence déterminait au commencement du contrat si un accord était ou contenait un contrat de location selon IAS 17 et IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. Selon IFRS 16, l'Agence évalue si un contrat est ou contient un contrat de location en fonction de la définition d'un contrat de location, comme expliqué dans la politique comptable ci-dessous.

L'Agence a choisi d'utiliser la méthode de transition permettant d'appliquer la norme uniquement aux contrats qui étaient précédemment identifiés comme des baux appliquant IAS 17 et IFRIC 4 à la date initiale d'application. Par conséquent, la détermination d'un contrat de location en vertu d'IFRS 16 a été appliquée uniquement aux contrats conclus ou modifiés le 1^{er} janvier 2019 ou après cette date.

En tant que locataire, l'Agence a précédemment classé tous ses contrats de location comme étant des contrats de location simple en fonction de son évaluation selon laquelle ces contrats de location ne transféraient pas à l'Agence tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent. En vertu d'IFRS 16, l'Agence comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour la plupart des contrats de location précédemment classifiés comme étant des contrats de location simple selon IAS 17.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

Lors de la transition, l'Agence a évalué les actifs au titre de droits d'utilisation à un montant correspondant à l'obligation locative évaluée au 1er janvier 2019, augmenté ou diminué de tout montant payé d'avance ou engagé comptabilisé selon IAS 17 au 31 décembre 2018.

Lors de la transition, l'Agence a également utilisé la méthode suivante lors de l'application d'IFRS 16 aux contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location simple selon IAS 17 :

- A appliqué l'exemption permettant de ne pas reconnaître les actifs et les passifs liés au titre de droits d'utilisation pour les baux d'une durée de moins de 12 mois et pour tous les baux d'actifs de faible valeur;
- A exclu les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre de droits d'utilisation à la date de comptabilisation initiale.

Par conséquent, il n'y a eu aucune incidence sur l'excédent des revenus sur les dépenses reporté lors de l'adoption au 1^{er} janvier 2019.

Politiques applicables jusqu'au 31 décembre 2018

La location de matériel informatique et de logiciels où l'Agence détenait pratiquement tous les risques et avantages de la propriété était classée dans les contrats de location-financement. Les contrats de location-financement étaient capitalisés au début du contrat de location au moindre de la juste valeur du bien loué et de la valeur actuelle des loyers minimaux. Chaque paiement de location était réparti entre le passif et les charges financières de manière à obtenir un taux constant sur le solde financier en cours. L'intérêt sur le coût de financement était imputé à l'état des activités sur la durée du bail. Les contrats de location dont une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété était conservée par le bailleur étaient classés comme des contrats de location simple et les paiements étaient imputés à l'état des activités selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. L'AMA ne détenait et ne détient actuellement aucun contrat de location-financement.

Politiques applicables à partir du 1^{er} janvier 2019

Au début d'un contrat, l'Agence évalue si un contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié durant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, l'Agence évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – cela peut être spécifié explicitement ou implicitement, et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité des caractéristiques d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur dispose d'un droit de substitution substantiel, l'actif n'est pas identifié;
- elle a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation;
- elle a le droit de diriger l'utilisation de l'actif. L'Agence a ce droit lorsqu'elle dispose des droits de décision les plus pertinents pour modifier de quelle manière et dans quel but l'actif est utilisé.

Lors de la comptabilisation initiale ou lors de la réévaluation d'un contrat qui contient une composante de location, l'Agence répartit la contrepartie à l'intérieur du contrat pour chaque composante de location sur la base de son prix autonome relatif.

En tant que locataire

L'Agence comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative à la date de début du bail. L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

montant d'évaluation initiale de l'obligation locative ajustée pour tout paiement de location effectué avant la date de début du bail, plus les coûts directs initiaux engagés et une estimation des coûts de démantèlement et de retrait, moins tout incitatif à la location reçu avant le début du bail. Tous les coûts liés au démantèlement et à la restauration des améliorations locatives qui répondent à la définition des immobilisations corporelles selon IAS 16 *Immobilisations corporelles* sont évalués selon IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et ne relèvent pas du champ d'application d'IFRS 16.

L'actif au titre de droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire de la date de début jusqu'à la fin de la durée du bail, une période qui est considérée comme la durée de vie utile appropriée de ces actifs. De plus, l'actif au titre de droits d'utilisation est diminué des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour certaines réévaluations de l'obligation locative, dans la mesure nécessaire.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements minimaux de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisés à l'aide du taux d'emprunt différentiel de l'Agence si le taux implicite dans le contrat de location n'est pas facilement déterminable.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance et les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement mesurés à l'aide de l'indice ou du taux à la date de début.

L'obligation locative est évaluée pour refléter un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif au titre de la location. Il est réévalué lorsqu'il y a un changement dans les paiements de location futurs découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux, de la durée du bail, ou si l'Agence modifie son évaluation de l'exercice ou non d'une option de prolongation ou de résiliation. Lorsque le passif locatif est réévalué de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif droit d'utilisation, ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de l'actif droit d'utilisation a été réduite à zéro.

Les incitatifs à la location à recevoir sont inclus dans l'évaluation initiale de l'obligation locative et de l'actif au titre de droits d'utilisation.

Location à court terme et location d'actifs de faible valeur

L'Agence a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les baux à court terme d'une durée de 12 mois ou moins et les baux d'actifs de faible valeur. L'Agence comptabilise les paiements de location associés à ces baux comme une charge selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Dans l'état des flux de trésorerie, les paiements de location liés aux locations à court terme, aux actifs de faible valeur et aux paiements de location variables non inclus dans les passifs de location et les intérêts sur les passifs de location sont classés comme des sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, tandis que les paiements de location restants sont classés en flux de trésorerie provenant des activités de financement.

L'Agence n'agit pas actuellement en qualité de bailleur.

Les informations relatives à la norme IFRS 16 figurent à la note 10.

l) Modifications comptables futures

Au 31 décembre 2019, aucune norme comptable publiée par l'IASB qui n'était pas encore entrée en vigueur à cette date n'aurait eu d'incidence sur les états financiers de l'Agence.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

3 GESTION DU RISQUE FINANCIER**a) Facteurs de risque financier**

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels que le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie et évalue les risques financiers et s'assure de les couvrir.

i. Risque de change

Au 31 décembre 2019, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice aurait été de 190 CHF (271 USD) de plus (l'excédent des dépenses sur les revenus aurait été de 172 CHF (238 USD) de moins en 2018) principalement en raison de la perte de change sur la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2019, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice aurait été de 18 CHF (18 USD) de moins (l'excédent des revenus sur les dépenses aurait été de 4 CHF (4 USD) de moins en 2018) principalement en raison de la perte de change sur la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en francs suisses.

Au 31 décembre 2019, les postes suivants sont présentés en dollars canadiens, en francs suisses, en euros, en rands, en yens japonais et en livres sterling, et ils ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle au bilan.

| 2019 | | | | | | |
|-------------------------------|--------|-----|-----|-------|-------|-----|
| Libellés en | CAD | CHF | EUR | ZAR | JPY | GBP |
| Liquidités | 10 345 | 347 | 222 | 1 046 | 6 684 | 224 |
| Comptes débiteurs | 898 | 47 | 3 | - | 6 | 662 |
| Créanciers et charges à payer | 1 524 | 670 | 200 | 7 | 1 687 | 191 |

| 2018 | | | | | | |
|-------------------------------|-------|-----|-----|-----|-------|-----|
| Libellés en | CAD | CHF | EUR | ZAR | JPY | GBP |
| Liquidités | 3 907 | 270 | 333 | 962 | 7 347 | 59 |
| Comptes débiteurs | 917 | 45 | - | - | 1 259 | 7 |
| Créanciers et charges à payer | 2 241 | 446 | 127 | 7 | 1 004 | 33 |

ii. Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2019, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

Au 31 décembre 2019, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et si toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 118 CHF (122 USD) plus élevés (142 CHF (145 USD) plus élevés en 2018) en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations classées à la JVAERG.

iii. Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

iv. Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions, qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour la taxe de vente (TVQ). Les liquidités et les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu dans les trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

| Banque | 2019 | | | 2018 | | |
|------------------------------|------|---------------|---------------|------|---------------|---------------|
| | Cote | USD | CHF | Cote | USD | CHF |
| UBS | A+ | 5 769 | 5 736 | A+ | 9 310 | 9 100 |
| Lombard Odier Darier Hentsch | AA- | 539 | 536 | AA- | 748 | 732 |
| Banque Scotia | AA- | 8 230 | 8 183 | AA- | 3 017 | 2 949 |
| | | 14 538 | 14 455 | | 13 075 | 12 781 |

Les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et institutions financières.

v. Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve d'opération sont utilisés pour la gestion du risque relatif au capital.

b) Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des liquidités, des comptes débiteurs, des créanciers et des charges à payer ne différerait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2019, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

4 LIQUIDITÉS

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Liquidités en espèces | 7 555 | 10 854 | 7 309 | 10 679 |
| Dépôts bancaires | 7 043 | 2 304 | 6 813 | 2 267 |
| | 14 598 | 13 158 | 14 122 | 12 946 |

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont soumis aux taux d'intérêt courants.

5 INSTRUMENTS FINANCIERS**a) Instruments financiers par catégorie**

| Au 31 décembre 2019 | Coût amorti | | À la JVAERG | | Total | |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | USD | CHF | USD | CHF | USD | CHF |
| Actifs courants | | | | | | |
| Liquidités (note 4) | 14 598 | 14 122 | - | - | 14 598 | 14 122 |
| Placements (note 5b) | - | - | 4 359 | 4 217 | 4 359 | 4 217 |
| Comptes débiteurs (note 6) | 1 845 | 1 785 | - | - | 1 845 | 1 785 |
| Actifs non courants | | | | | | |
| Placements (note 5b) | - | - | 15 723 | 15 211 | 15 723 | 15 211 |
| Total | 16 443 | 15 907 | 20 082 | 19 428 | 36 525 | 35 335 |

| Au 31 décembre 2018 | Prêts et créances | | À la JVAERG | | Total | |
|----------------------------|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | USD | CHF | USD | CHF | USD | CHF |
| Actifs courants | | | | | | |
| Liquidités (note 4) | 13 158 | 12 946 | - | - | 13 158 | 12 946 |
| Placements (note 5b) | - | - | 4 140 | 4 073 | 4 140 | 4 073 |
| Comptes débiteurs (note 6) | 956 | 941 | - | - | 956 | 941 |
| Actifs non courants | | | | | | |
| Placements (note 5b) | - | - | 18 016 | 17 726 | 18 016 | 17 726 |
| Total | 14 114 | 13 887 | 22 156 | 21 799 | 36 270 | 35 686 |

b) Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Obligations en dollars américains | 20 082 | 22 156 | 19 428 | 21 799 |
| Moins la partie à court terme | 4 359 | 4 140 | 4 217 | 4 073 |
| Total de la partie non courante | 15 723 | 18 016 | 15 211 | 17 726 |

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 0,13 % à 4,85 % et viennent à échéance de janvier 2020 à décembre 2027. Les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent des obligations de sociétés de 16 711 CHF (17 273 USD) (15 433 CHF (15 686 USD) en 2018), des obligations d'institutions bancaires de 2 007 CHF (2 075 USD) (4 471 CHF (4 544 USD) en 2018) et des obligations gouvernementales de 710 CHF (734 USD) (1 895 CHF (1 926 USD) en 2018).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

6 COMPTES DÉBITEURS

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|---|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Comptes débiteurs, TVQ | 410 | 612 | 396 | 602 |
| Autres comptes débiteurs | 1 366 | 331 | 1 322 | 326 |
| Retenues fiscales à recouvrer | 42 | 2 | 40 | 2 |
| Garantie de loyer et cautions – Bureau régional d'Uruguay | 27 | 11 | 27 | 11 |
| | 1 845 | 956 | 1 785 | 941 |

7 AUTRES ACTIFS COURANTS

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Charges payées d'avance | 1 638 | 1 326 | 1 585 | 1 305 |
| Intérêts courus | 141 | 168 | 137 | 164 |
| Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2013 | - | 43 | - | 42 |
| Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2015 | 34 | 26 | 33 | 26 |
| Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2016 | 37 | 48 | 35 | 47 |
| Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2017 | 31 | 259 | 30 | 255 |
| Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2018 | 108 | 408 | 104 | 402 |
| Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2019 | 183 | - | 177 | - |
| Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2015 | 2 | 3 | 2 | 3 |
| Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2017 | 25 | 24 | 24 | 24 |
| Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2018 | 66 | - | 64 | - |
| | 2 265 | 2 305 | 2 191 | 2 268 |

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Matériel informatique | | Matériel de bureau | | Améliorations locatives | | Total | |
|--|-----------------------|------------|--------------------|------------|-------------------------|------------|------------|------------|
| | USD | CHF | USD | CHF | USD | CHF | USD | CHF |
| Exercice terminé le 31 décembre 2018 | | | | | | | | |
| Valeur comptable nette au début de l'exercice | 426 | 416 | 92 | 89 | 430 | 420 | 948 | 925 |
| Acquisitions | 84 | 82 | 113 | 111 | 286 | 260 | 483 | 453 |
| Amortissement | (321) | (314) | (59) | (58) | (140) | (137) | (520) | (509) |
| Différences de change | - | 2 | - | 1 | - | 24 | - | 27 |
| Valeur comptable nette à la fin de l'exercice | 189 | 186 | 146 | 143 | 576 | 567 | 911 | 896 |
| Au 31 décembre 2018 | | | | | | | | |
| Coût | 1 276 | 1 735 | 1 380 | 1 378 | 838 | 1 318 | 3 494 | 4 431 |
| Amortissement cumulé | (1 087) | (1 630) | (1 234) | (1 248) | (262) | (819) | (2 583) | (3 697) |
| Différences de change | - | 81 | - | 13 | - | 68 | - | 162 |
| Valeur comptable nette | 189 | 186 | 146 | 143 | 576 | 567 | 911 | 896 |
| Exercice terminé le 31 décembre 2019 | | | | | | | | |
| Valeur comptable nette au début de l'exercice | 189 | 186 | 146 | 143 | 576 | 567 | 911 | 896 |
| Acquisitions | 140 | 139 | 51 | 51 | 41 | 37 | 232 | 227 |
| Amortissement | (164) | (163) | (57) | (56) | (170) | (170) | (391) | (389) |
| Différences de change | - | (2) | - | (3) | - | (2) | - | (7) |
| Valeur comptable nette à la fin de l'exercice | 165 | 160 | 140 | 135 | 447 | 432 | 752 | 727 |
| Au 31 décembre 2019 | | | | | | | | |
| Coût | 912 | 1 874 | 1 432 | 1 429 | 879 | 1 356 | 3 223 | 4 659 |
| Amortissement cumulé | (747) | (1 793) | (1 292) | (1 304) | (432) | (989) | (2 471) | (4 086) |
| Différences de change | - | 79 | - | 10 | - | 65 | - | 154 |
| Valeur comptable nette | 165 | 160 | 140 | 135 | 447 | 432 | 752 | 727 |

Au 31 décembre 2019, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives est de 32 USD (32 CHF) (31 USD (31 CHF) en 2018).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| Logiciels | | |
|--|--------------|--------------|
| | USD | CHF |
| Exercice terminé le 31 décembre 2018 | | |
| Valeur comptable nette au début de l'exercice | 5 582 | 5 448 |
| Acquisitions | 3 423 | 3 346 |
| Amortissement | (2 243) | (2 192) |
| Différences de change | - | 51 |
| Valeur comptable nette à la fin de l'exercice | 6 762 | 6 653 |
| Au 31 décembre 2018 | | |
| Coût | 22 212 | 21 769 |
| Amortissement cumulé | (15 450) | (15 367) |
| Différences de change | - | 251 |
| Valeur comptable nette | 6 762 | 6 653 |
| Exercice terminé le 31 décembre 2019 | | |
| Valeur comptable nette au début de l'exercice | 6 762 | 6 653 |
| Acquisitions | 2 963 | 2 946 |
| Amortissement | (2 380) | (2 366) |
| Différences de change | - | (128) |
| Valeur comptable nette à la fin de l'exercice | 7 345 | 7 105 |
| Au 31 décembre 2019 | | |
| Coût | 23 763 | 24 773 |
| Amortissement cumulé | (16 418) | (17 771) |
| Différences de change | - | 103 |
| Valeur comptable nette | 7 345 | 7 105 |

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels principalement développés à l'interne. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2019, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles est de 476 USD (473 CHF) (678 USD (663 CHF) en 2018).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

10 ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

| Actifs au titre de droits d'utilisation | 2019 USD | 2019 CHF |
|--|---------------------|---------------------|
| Au 1^{er} janvier 2019 | | |
| Constatation à la suite de l'application d'IFRS 16 (note 2k) | 5 915 | 5 722 |
| Nouveaux contrats de location | 109 | 105 |
| Au 31 décembre 2019 | 6 024 | 5 827 |
| Amortissement cumulé | | |
| Au 1^{er} janvier 2019 | - | - |
| Charge d'amortissement | (505) | (502) |
| Au 31 décembre 2019 | (505) | (502) |
| Effet de change | - | 15 |
| Coût, net de l'amortissement cumulé au 31 décembre 2019 | 5 519 | 5 340 |
| Obligations locatives | 2019 USD | 2019 CHF |
| Au 1^{er} janvier 2019 | | |
| Passif à la suite de l'application d'IFRS 16 (note 2k) | 5 915 | 5 722 |
| Nouveaux contrats de location | 109 | 105 |
| Charge d'intérêts pour les obligations de location | 198 | 192 |
| Paiements de location | (635) | (614) |
| Gains de change | 248 | 240 |
| Au 31 décembre 2019 | 5 835 | 5 645 |
| Passifs courants | 480 | 464 |
| Passifs non courants | 5 355 | 5 181 |

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

11 CHARGES À PAYER

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Charges à payer | 472 | 371 | 456 | 365 |
| Subventions de recherche scientifique 2008 à payer | 34 | 39 | 32 | 38 |
| Subventions de recherche scientifique 2012 à payer | - | 61 | - | 60 |
| Subventions de recherche scientifique 2013 à payer | 68 | 87 | 66 | 85 |
| Subventions de recherche scientifique 2014 à payer | - | 117 | - | 115 |
| Subventions de recherche scientifique 2015 à payer | 60 | 160 | 58 | 157 |
| Subventions de recherche scientifique 2016 à payer | 162 | 270 | 157 | 266 |
| Subventions de recherche scientifique 2017 à payer | 199 | 80 | 193 | 79 |
| Subventions de recherche scientifique 2018 à payer | 141 | - | 136 | - |
| Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer | 7 | 7 | 7 | 7 |
| Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer | 7 | 7 | 7 | 7 |
| Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Subventions de recherche en sciences sociales 2013 à payer | 4 | 4 | 3 | 4 |
| Subventions de recherche en sciences sociales 2014 à payer | 5 | 9 | 5 | 9 |
| Subventions de recherche en sciences sociales 2015 à payer | 36 | 35 | 35 | 35 |
| Subventions de recherche en sciences sociales 2016 à payer | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Subventions de recherche en sciences sociales 2017 à payer | - | 5 | - | 5 |
| | 1 203 | 1 260 | 1 163 | 1 240 |

12 CAPITAL DE FONDATION

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 M CHF (4 M USD).

13 RÉSERVES**a) Litiges**

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1,5 M USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2,4 M USD pour les opérations.

En 2015, le Comité exécutif a convenu d'augmenter la réserve d'exploitation pour six mois d'exploitation ou 9,6 M USD. Cette réserve sera financée au fil des années par l'affectation de fonds non alloués en tant qu'élément budgétaire ordinaire, ou avec tout excédent provenant des opérations (bénéfice de fin d'exercice), ou par des sources spécifiques de revenus telles que des dons uniques de subventions spéciales.

En 2019, la réserve pour opérations a été portée à 3,9 M USD et est financée par l'excédent des opérations.

NANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

14 CONTRIBUTIONS ANNUELLES

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Contributions de 2002 à 2010 | - | 8 | - | 8 |
| 2011 – Autorités publiques et gouvernements | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 2012 – Autorités publiques et gouvernements | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 2013 – Autorités publiques et gouvernements | - | 1 | - | 1 |
| 2014 – Autorités publiques et gouvernements | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 2015 – Autorités publiques et gouvernements | 2 | 76 | 1 | 74 |
| 2016 – Autorités publiques et gouvernements | 14 | 125 | 14 | 122 |
| 2017 – Autorités publiques et gouvernements | 19 | 228 | 19 | 222 |
| 2018 – Autorités publiques et gouvernements | 60 | 15 912 | 60 | 15 553 |
| 2018 – Comité international olympique | - | 16 051 | - | 15 690 |
| 2019 – Autorités publiques et gouvernements | 17 117 | - | 17 019 | - |
| 2019 – Comité international olympique | 17 335 | - | 17 236 | - |
| | 34 550 | 32 404 | 34 352 | 31 673 |

15 SUBVENTIONS

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Montréal International | 1 452 | 1 470 | 1 443 | 1 438 |
| Gouvernement de la Chine | 993 | 994 | 987 | 972 |
| Gouvernement de l'Australie | 75 | 60 | 75 | 59 |
| Gouvernement du Japon | 163 | 164 | 162 | 159 |
| Canton de Vaud/Ville de Lausanne | 40 | 41 | 40 | 40 |
| Gouvernement de la Pologne | 350 | - | 348 | - |
| Gouvernement de l'Égypte | - | 5 | - | 5 |
| | 3 073 | 2 734 | 3 055 | 2 673 |

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10,0 M CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde pour sa part une contribution en espèces de 5,0 M CAD, indexés sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10,0 M CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5,0 M CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021) du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné, par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

16 AUTRES REVENUS

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation | 345 | 160 | 343 | 156 |
| Surveillance du Code mondial antidopage | 30 | 39 | 30 | 38 |
| Incitatifs et programmes de récompenses | 52 | 49 | 51 | 48 |
| | 427 | 248 | 424 | 242 |

17 SALAIRES ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Salaires | 10 949 | 9 745 | 10 887 | 9 526 |
| Charges sociales et autres charges salariales | 4 563 | 3 940 | 4 536 | 3 851 |
| Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations | 185 | 178 | 184 | 174 |
| Personnel temporaire | 36 | 197 | 36 | 192 |
| | 15 733 | 14 060 | 15 643 | 13 743 |

Le nombre de personnes employées est de 130 au 31 décembre 2019 (117 au 31 décembre 2018).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont localisés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste « Salaires et autres charges de personnel », à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de significativité.

18 SUBVENTIONS DE PROJETS DE RECHERCHE

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Subventions de projets de recherche | | | | |
| Subventions de recherche scientifique comptabilisées | 2 143 | 1 630 | 2 131 | 1 593 |
| Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées | 200 | 202 | 198 | 198 |
| Remboursements reçus en raison de l'annulation de projets | (36) | (67) | (36) | (65) |
| Total de la dépense relative aux subventions de projets de recherche | 2 307 | 1 765 | 2 293 | 1 726 |
| Subventions de projets de recherche payées | | | | |
| Subventions de projets de recherche comptabilisées | 2 307 | 1 765 | 2 293 | 1 726 |
| Paiements anticipés (mouvement) | (327) | 451 | (325) | 441 |
| Charges à payer (mouvement) | 158 | 169 | 157 | 165 |
| Total des subventions de projets de recherche payées | 2 138 | 2 385 | 2 125 | 2 332 |

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

19 OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les opérations avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de ses tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et paie des indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans le poste « Frais de voyage et de logement », à l'état des activités.

| Rémunération de la direction opérationnelle | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Salaires | 2 592 | 2 563 | 2 578 | 2 505 |
| Avantages sociaux et charges sociales | 1 149 | 1 131 | 1 142 | 1 103 |
| | 3 741 | 3 694 | 3 720 | 3 608 |

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 14 directeurs au 31 décembre 2019 (14 au 31 décembre 2018).

20 ENGAGEMENTS**a) Engagements de location**

Les paiements minimaux futurs liés à des baux non résiliables sont les suivants :

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Moins de un an | 686 | 637 | 664 | 627 |
| Plus de un an et moins de cinq ans | 962 | 1 447 | 931 | 1 424 |
| Plus de cinq ans | 28 | - | 27 | - |
| | 1 676 | 2 084 | 1 622 | 2 051 |

Les obligations ci-dessus concernent :

| | |
|--|--|
| Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2021 | Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en mars 2020 |
| Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2020 | Bureau de Montévidéo, Uruguay, bail jusqu'en juin 2020 |

b) Engagements pour des éléments hors location

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|------------------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|
| Moins de un an | 480 | 1 172 | 465 | 1 145 |
| Plus de un an et moins de cinq ans | 61 | 815 | 58 | 802 |
| | 541 | 1 987 | 523 | 1 947 |

Les obligations ci-dessus sont principalement liées à un contrat de service de technologie de l'information, de 2016 à 2020, développement ADAMS, le contrat Infosys Ltd. de 2016 à 2019 et divers autres contrats.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

c) Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

| | 2019 USD | 2018 USD | 2019 CHF | 2018 CHF |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Moins de un an | 3 048 | 3 007 | 2 949 | 2 959 |
| Plus de un an et moins de cinq ans | 886 | 386 | 857 | 380 |
| | 3 934 | 3 393 | 3 806 | 3 339 |

21 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

À la fin de 2019, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 2 358 CHF (2 438 USD) (CHF 2 983 (USD 3 032) en 2018). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatrevingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice 2020.

22 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Après la fin de l'année, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de maladie à coronavirus à propagation rapide (COVID19) était une pandémie. Cette pandémie a conduit des gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Depuis le début du mois de mars 2020, l'Agence surveille l'impact potentiel de cette pandémie sur ses activités. Bien que la perturbation soit temporaire, il existe une incertitude quant à sa durée. Au moment de la publication de ces états financiers, il n'est pas possible d'estimer la durée et la gravité de ces développements et leur impact sur les résultats financiers et le fonctionnement de l'Agence.

BUREAU PRINCIPAL

800, Place Victoria Bureau 1700
C.P. 120
Montréal (Québec)
Canada H4Z 1B7
T +1.514.904.9232
F +1.514.904.8650

AFRIQUE

Protea Assurance Building
8e étage, Greenmarket Square
Le Cap, 8001, Afrique du Sud
T +27.21.483.9790
F +27.21.483.9791

ASIE / OCÉANIE

a/s Institut japonais des sciences du sport
3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku
Tokyo, 115-0056, Japon
T +81.3.5963.4321
F +81.3.5963.4320

EUROPE

Maison du Sport International
Avenue de Rhodanie 54
1007 Lausanne, Suisse
T +41.21.343.43.40
F +41.21.343.43.41

AMÉRIQUE LATINE

World Trade Center Montevideo
Tour II, bureau 712
Calle Luis A de Herrera 1248
Montevideo, Uruguay
T +598.2.623.5206
F +598.2.623.5207

- wada-ama.org
- twitter.com/wada_ama
- facebook.com/wada.ama
- [@wada_ama](https://www.instagram.com/wada_ama)
- [linkedin.com/company/wada/](https://www.linkedin.com/company/wada/)
- info@wada-ama.org



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**
franc jeu